Apollo 16 se pose sur la lune après un dramatique suspense

HOUSTON (AFP) Après plus de quatre heures d'un suspense qui prit parfois des allures angoissantes, pour la cinquième fois dans l'histoire du programme Apollo, un équipage américain de deux hommes, John Young et Charles Duke se trouve sur la lune.

La mission Apollo 16 a atteint son but: une région de hautes plaines ondulées et parsemée de cratères à 150 km au nord du grand cratère Descartes

Young et Duke, lorsqu'ils effectueront aujourd'hui leurs premiers pas sur la lune deviendront les neuvième et dixième astronautes américains à marcher à la surface de l'astre des nuits.

Ils devraient, en principe y séjourner 73 heures, si l'on revient à l'application du plan de vol tel qu'il avait été arrêté avant le lancement dimanche dernier à 17h54 GMT.

Le module lunaire Orion s'est posé sur la lune à 9h24 GMT, hier.

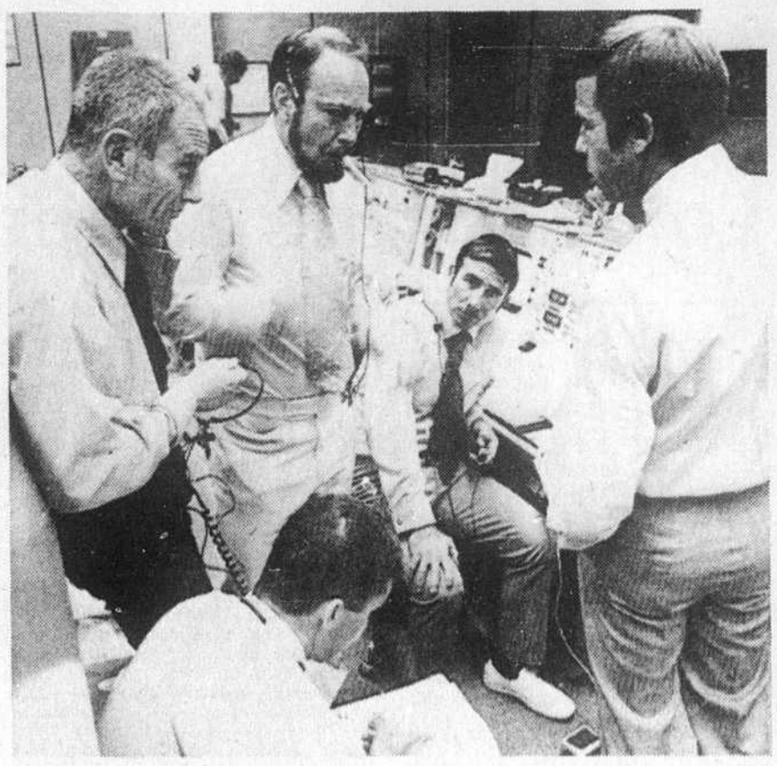
Orion est le premier à avoir aluni dans une région située à 2400 mètres au-dessus du niveau de la mer de la Tranquillité où Armstrong et Edwin Aldrin étaient devenus les premiers Américains sur la lune.

Alors qu'à partir de 20h04 GMT hier, l'on ne sait plus si Apollo 16 continue ou pas, s'il ne va pas falloir annuler définitivement l'alunissage et ramener l'équipage, presque en catastrophe et avec, pour seul moyen de propulsion, les moteurs du module lunaire déjà séparé de la capsule-mère, Casper alors qu'au sol on simule la situation grave dans laquelle se trouve Casper avec pour seul occupant Thomas Mattingly, c'est pendant plus de quatre heures l'expectative. Mattingly est-il un homme qui n'a définitivement pas de chance? Après des analyses poussées, la décision est prise au centre de Houston à 23h44 GMT: l'alunissage d'Orion est maintenu. Apollo 16 sera aussi une mission lunaire réussie.

La NASA fait confiance à ses spécialistes, à ses ingénieurs. Le matériel est bon. La situation de Casper n'est pas aussi dramatique que voudrait le faire croire l'ordinateur. On continue. Young et Duke se poseront sur la lune.

Le suspense dure néanmoins, quoique

Voir page 6: Apollo 16



Moment d'émotion au centre spatial de Houston: doit-on ou non annuler l'alunissage d'Orion? Avec le concours de vétérans de la Lune, on tente de résoudre le problème posé par Casper. À 18 heures 45, la décision est prise: Duke et Young se poseront sur la lune. Notre photo montre Donald Slayton, directeur des opérations, Edgar Mitchell, pilote du module lunaire d'Apollo 14, James Irwin, son collègue d'Apollo 15, et Alan Shepard, commandant du vol Apollo 14. (Téléphoto AP)

■ la météo

Généralement ensoleillé avec un maximum de 50 à 55.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office férial VOL. LXIII - NO 93 Montréal, vendredi 21 avril 1972 15 CENTS

Retour au travail dès samedi sous peine de fortes amendes

par Gilles Lesage

QUEBEC – Les 210,000 employés directs et indirects de l'Etat en grève depuis dix jours devront être de retour au travail dès la nuit prochaine, en vertu de la loi d'exception (bill 19) dont l'Assemblée nationale a entrepris l'étude hier soir.

● Ordre est donné aux grévistes de retourner au travail à compter de 00.01 heure samedi (demain), et aux employeurs de les reprendre à la même date, aux conditions de travail prévues aux dernières conventions collectives.

● Les personnes qui ne se conformeront pas à la loi seront passibles d'une amende de $50 à $250 par jour; les syndicats ou employeurs qui ne respecteront pas la loi d'urgence seront, eux, passibles d'une amende de $5,000 à $50,000 par jour, le tout sur conviction sommaire.

● La grève et le lock-out seront prohibés jusqu'à ce que les conditions de travail aient été établies suivant la loi ou, à défaut, jusqu'au 30 juin 1972.

● La commission parlementaire de la fonction publique se réunira à compter de mardi prochain, pour étudier le litige qui oppose l'Etat et ses employés représentés par le Front commun syndical; la commission fera rapport au plus tard le 15 mai prochain.

● A défaut d'ententes entre les parties avant le premier juin prochain, le gouvernement décrétera, au plus tard le 30 juin, les conditions de travail des salariés de l'Etat pour les deux années suivantes, soit jusqu'au 30 juin 1974.

● Ce décret devra tenir compte des dernières offres patronales et aura l'effet d'une sentence arbitrale qui aurait été rendue en vertu du code du travail dès l'expiration des conventions collectives expirées.

La loi assurant la reprise des services dans le secteur public (bill 19) a été présentée par le premier ministre, après qu'une ultime tentative pour en venir à une "solution négociée" eut échoué au cours d'une séance-marathon de négociations, la nuit précédente.

Les règles habituelles de procédure parlementaire ont été suspendues et la loi devrait être adoptée aujourd'hui, les députés siégeant presque sans interruption.

Pour ce faire, le leader parlementaire du gouvernement, M. Gérard-D. Lévesque, a présenté une motion d'urgence qui, au terme d'un débat de deux heures, a permis de présenter le projet de loi en première lecture à 18 heures.

Tard hier soir, le chef d'Unité-Québec, M. Loubier, a proposé que le débat

Voir page 6: Retour au travail

Les chefs syndicaux s'interrogent sur l'attitude à prendre

QUEBEC (Le Devoir) – Les dirigeants du Front commun n'ont pas réagi précipitamment au projet de loi d'exception qui ordonne le retour au travail des grévistes du secteur public. Plusieurs heures après la publication du texte du bill 19, les trois présidents de centrales et divers comités inter-syndicaux étudiaient soigneusement toute la portée et chacune des implications de cette mesure, durement condamnée par le Parti québécois à l'Assemblée nationale où se poursuit le débat.

Au moment de mettre sous presse, les présidents de centrales, accaparés par des consultations et des études en comités, n'étaient pas encore en mesure de se prononcer. Toutefois, dans l'entourage des dirigeants, on rappelle la déclaration faite hier, en matinée, par M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ: une loi d'exception, a-t-il déclaré, pour être applicable, devra respecter les droits fondamentaux des travailleurs, en particulier le droit de grève, de même que les objectifs vitaux du Front commun, c'est-à-dire le salaire hebdomadaire minimum et la sécurité d'emploi.

Si tel devait être l'unique critère d'appréciation, indique-t-on officieusement dans les milieux syndicaux, il est probable que le Front commun ne pourrait s'engager à obéir à la loi. Mais, s'empresse-t-on d'ajouter dans les couloirs du Holiday Inn, grand quartier général des syndicats à Québec, d'autres facteurs sont également importants, en particulier la somme totale des amendes que les centrales seraient contraintes d'acquitter si elles s'avisaient de répudier la loi. "C'est une affaire de milliards!" déclarait un cadre de la CSN en soirée.

Devant le sort (injonctions, lourdes sentences, loi spéciale) qui frappe ses affiliés du secteur public, le mouvement syndical québécois réagit vivement: il réunit d'urgence ses cadres, songe à mobiliser massivement ses effectifs et, dans ses efforts pour organiser la résistance il envisage, encore vaguement, l'idée d'une grève générale de solidarité.

L'exécutif de la FTQ s'est réuni hier à Québec et doit aviser les membres du

Voir page 6: Réactions



Les trois dirigeants du Front commun: MM. Laberge, Pepin et Charbonneau. (Téléphoto CP)

Quatre autres chefs syndicaux condamnés

QUEBEC (Le Devoir) – Le juge Antoine Rivard, de la Cour d'appel, a autorisé hier la remise en liberté provisoire des 18 dirigeants syndicaux condamnés la veille à des peines d'emprisonnement et qui avaient été écroués dans la soirée de mercredi, le juge ne pouvant statuer sur les demandes de cautionnements dans les délais requis, faute de secrétaires (en grève).

Le juge Rivard a exigé des inculpés une promesse écrite dans laquelle ils s'engagent à respecter les injonctions (donc à retourner au travail), à révoquer l'ordre de ne pas respecter les injonctions, à s'abstenir de participer au mouvement des piquets de grève. S'ils ne respectaient pas ces engagements, ils seraient passibles de deux ans d'emprisonnement. Cet engagement vaut jusqu'à ce que la Cour d'appel ait rendu sa décision sur leur cause portée en appel, probablement en mai.

Pendant ce temps, le juge Georges Pelletier, de la Cour supérieure, condamnait trois autres dirigeants syndicaux à des peines de six mois d'emprisonnement et à des amendes de $5,000 chacun. Une quatrième personne a été condamnée à une amende de $5,000. Comme leurs 18 camarades de la veille, ceux d'hier ont été reconnus cou-

Voir page 6: Quatre

Le Devoir obtient un des prix MacLaren

TORONTO – Le Globe and Mail de Toronto a obtenu le premier prix du concours John A. MacLaren pour l'excellence de sa présentation typographique générale dans la catégorie des quotidiens ayant un tirage de plus de 30,000.

Le Brandon Sun a obtenu le même prix dans la catégorie des journaux ayant un tirage de moins de 30,000.

LE DEVOIR, pour sa part, a reçu, pour la troisième fois en quatre ans, le prix de la meilleure première page, dans la catégorie des tirages de plus de 30,000.

L'annonce des gagnants des trophées John A. MacLaren a été faite hier à la réunion annuelle de la Canadian Newspaper Publishers Association.

Dans la catégorie des tirages de plus de 30,000, le Saskatoon Star-Phoenix a obtenu le prix de la page éditoriale, le Toronto Star pour la page des sports, le Montreal Star pour la page féminine, le Globe and Mail pour la page financière.

Dans la catégorie des tirages de moins de 30,000, les autres prix ont été les suivants: le Brandon Sun pour la page éditoriale, le Peterborough Examiner pour la première page et la page finan-

Voir page 6: Le Prix MacLaren

Le gouvernement n'a pas prouvé qu'il y avait urgence, dit le PQ

QUEBEC (par Gilles Lesage) – Le Parti québécois a accueilli avec "dédain" la motion d'urgence et la loi d'exception présentées hier par le gouvernement pour ordonner le retour au travail des 210,000 grévistes du secteur public.

Le porte-parole du PQ, M. Robert Burns, et le député indépendant de Montcalm, M. Marcel Masse ont exprimé des doutes sur l'urgence de suspendre toutes les règles de procédures habituelles, notant que, la veille encore, le gouvernement prétendait que la santé et la sécurité publiques n'étaient pas en danger.

Les sept péquistes et M. Masse ont donc voté contre le gouvernement dans les deux premiers votes, et ils s'apprêtaient vraisemblablement à en faire autant aux autres stades de l'étude du bill 19. Le PQ en particulier s'oppose à la "loi-matraque".

Quant aux uniquistes de M. Gabriel Loubier, aux créditistes de M. Armand Bois, et quant à M. Camil Samson, ils ont voté avec les ministériels, tout en exprimant des critiques sévères concernant l'incurie du gouvernement et son retard à prendre les moyens requis pour régler le conflit.

Rappelant les propos que le ministre L'Allier tenait encore mercredi, le député péquiste de Maisonneuve conteste que la rupture des négociations ait créé une urgence telle qu'il faille adop-

Voir page 6: Le gouvernement

Le saumon de l'Atlantique ne pourra plus être pêché

OTTAWA (CP) – Bientôt, les Canadiens ne pourront plus déguster le réputé saumon de l'Atlantique, menacé d'extinction depuis qu'un sous-marin nucléaire américain a découvert leurs lieux de croissance en mer.

Le ministre de l'environnement, M. Jack Davis, doit annoncer la semaine prochaine les détails d'un plan visant à empêcher les pêcheurs canadiens de capturer le saumon en voie de disparition.

M. Davis a déclaré dans une entrevue, hier soir, que le gouvernement a l'intention d'acheter tout l'appareillage des

Voir page 6: Le saumon

■ au gré du temps

Loisirs forcés

Le monde est au seuil de la civilisation de loisirs.

Actuellement, à cause des grèves, plus d'un million de Québécois, étudiants comme travailleurs, disposent librement de leur temps, en dehors de leurs occupations habituelles et des contraintes qu'elles imposent.

De ce nombre, soustrayons ceux qui, possédant maison et terrain, ont, grâce au printemps, de la besogne sur les bras. Il reste la majorité des dépourvus de biens immeubles par nature qui n'ont que l'oisiveté en partage.

Que n'emploient-ils ces temps morts à hâter l'éclosion de l'égalité des sexes en se substituant à la mère de famille qui n'en peut mais... Et ne serait-ce pas justice, pour un temps, que les désoeuvrés avalent la pilule?

Albert BRIE

Les campus américains s'agitent

L'offensive s'intensifie au Sud-Vietnam

Alors que les "forces de libération" poursuivent leur offensive généralisée avec une intensité soutenue au Sud-Vietnam et, maintenant, au Cambodge, les manifestations contre la politique de Washington en Indochine menacent de prendre de l'ampleur aux Etats-Unis, où des rassemblements sont prévus pour la fin de semaine.

Au Vietnam, partout, dans les airs, au-dessus du Nord comme du Sud-Vietnam, dans les eaux du golfe du Tonkin, dans la plaine côtière du centre Annam et au nord de Saigon les combats s'intensifient, avec l'emploi par les forces de libération de moyens inédits: Migs contre les bâtiments de la septième flotte, gaz lacrymogènes contre la base de feu "Bastogne" à l'ouest de Hué, rapporte-t-on à Saigon.

C'est pourtant dans la plaine côtière du centre Annam que les troupes sud-vietnamiennes viennent d'essuyer leur revers le plus sensible depuis le choc initial qu'avait subi à la fin mars, juste au sud de la zone démilitarisée, la 3ème division nouvellement formée et peu aguerrie.

Hoai An, dans la province de Binh Dinh, à 440 km au nord-est de Saigon, est tombé en effet tôt hier matin aux mains des troupes de la 3ème division nord-vietnamienne. Les fantassins de la 23ème division sud-vietnamienne chargés de la défendre avaient, semble-t-il battu une retraite hâtive puisque les hélicoptères américains chargés de les recupérer n'ont pu ramener que les conseillers militaires américains demeurés sur place.

C'est donc, après Loc Ninh, à 120 km au nord de Saigon, un second chef lieu de district, mais aussi une ville beaucoup plus peuplée dont viennent de s'emparer les forces de libération.

Quant à la division sud-coréenne "Cheval blanc", la dernière unité constituée, non sud-vietnamienne, combattant encore, et considérée comme très solide, a subi à An Khe, sur la route 19 entre Qui Nhon et Pleiku, des pertes très lourdes: 200 tués apprend-on de bonne source.

Et simultanément, la "seconde phase" de l'offensive prévue par le général Nguyen Van Minh, commandant la 3ème région militaire embrasait à nouveau An Loc et ses environs. Hier matin, les maquisards appuyés par dix blindés y pénétraient à nouveau. Six détruits par les parachutistes sud-vietnamiens, mais les combats se poursuivaient en fin d'après-midi à proximité immédiate de cette ville, située à cent kilomètres au nord de Saigon.

Pendant ce temps au Cambodge, les positions gouvernementales khmères situées le long de la route nationale numéro un, Phnom Penh-Saigon, sont tombées les unes après les autres hier. Un porte-parole militaire a annoncé à Phnom Penh que cinq nouvelles positions avaient été prises dans la journée par les "forces communistes", portant à sept le nombre de postes abandonnés par les soldats gouvernementaux. La presque totalité des bases khmères entre Neak Luong, à 60 kilomètres au sud de la capitale, et la frontière sud-vietnamienne,

Voir page 2: Au Sud-Vietnam

Le projet de loi 19

Loi assurant la reprise des services dans le secteur public

Texte intégral du projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale visant à mettre fin à la grève générale du secteur public.

Section I
INTERPRETATION

1. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions suivants signifient:

a) "salarié": un salarié au sens du Code du travail qui fait partie du personnel d'une commission scolaire, d'un collège d'enseignement général et professionnel, d'une institution au sens de la Loi de l'enseignement privé (1968, chapitre 67), d'un hôpital au sens du paragraphe a de l'article 1 de la Loi des hôpitaux (Statuts refondus, 1964, chapitre 164), d'un centre de services sociaux, d'un centre d'accueil, de la fonction publique au sens de la Loi de la fonction publique (1965, 1ère session, chapitre 14) ou de la Société des alcools du Québec;

b) "employeur": une personne qui emploie un salarié;

c) "association de salariés": une association de salariés au sens du Code du travail;

d) "lock-out": un lock-out au sens du Code du travail.

Section II
REPRISE DES ACTIVITES

2. Tout salarié doit se présenter au travail à compter de 00.01 heure samedi le 22 avril 1972 pour remplir les devoirs de sa fonction et fournir ses services à son employeur aux conditions habituelles.

3. Tout employeur doit, à compter de 00.01 heure samedi le 22 avril 1972, organiser la reprise de ses services et réintégrer dans leurs fonctions toutes les personnes visées à l'article 2.

4. Toute association de salariés représentant des personnes visées à l'article 2 ainsi que toute union, fédération ou confédération à laquelle une telle association adhère ou est affiliée, doit prendre les moyens appropriés pour amener les membres d'une telle association à se conformer à l'article 2.

Toute personne qui, le 11 avril 1972, était fonctionnaire, administrateur, employé, agent ou conseiller d'une telle association, ou d'une telle union, fédération ou confédération ou qui l'est devenu ou le devient par la suite doit aussi prendre les moyens appropriés pour amener les membres de l'association à se conformer à l'article 2.

Section III
CONDITIONS DE TRAVAIL PROVISOIRES

5. Jusqu'à ce que les conditions de travail des salariés aient été établies suivant la loi ou par décret suivant l'article 10, les salariés ainsi que leurs employeurs sont liés par les conditions de travail prévues aux dernières conventions collectives qui leur étaient applicables.

6. La grève et le lock-out sont prohibés à tout salarié ou employeur, suivant le cas, sous les peines prévues par la présente loi, jusqu'à ce que les conditions de travail de l'ensemble des salariés aient été établies suivant la loi ou, à défaut, jusqu'au 30 juin 1972.

7. Toute association de salariés représentant des salariés visés à l'article 6 ainsi que toute union, fédération ou confédération à laquelle une telle association adhère ou est affiliée, doit prendre les moyens appropriés pour amener les membres d'une telle association à se conformer à l'article 6.

Toute personne qui, le 11 avril 1972, était fonctionnaire, administrateur, employé, agent ou conseiller d'une telle association ou d'une telle union, fédération ou confédération ou qui le devient par la suite doit aussi prendre les moyens appropriés pour amener les membres de l'association à se conformer à l'article 6.

Section IV
REGLEMENT DU DIFFEREND

8. La commission parlementaire de la fonction publique se réunit mardi le 25 avril 1972 pour recevoir les explications relatives à la négociation d'ententes collectives entre les associations de salariés et les employeurs.

9. La commission fait rapport au plus tard le 15 mai 1972.

10. A défaut d'ententes collectives entre les associations de salariés et les employeurs avant le 1er juin 1972, le lieutenant-gouverneur en conseil détermine par décret, au plus tard le 30 juin 1972, les conditions de travail des salariés jusqu'au 30 juin 1974. Ce décret a l'effet d'une sentence arbitrale qui aurait été rendue en vertu du Code du travail dès l'expiration des conventions collectives expirées.

Ce décret doit tenir compte des dernières offres patronales.

Section V
PENALITE

11. Quiconque contrevient à l'article 2 ou à l'article 6, commet une infraction et est passible d'une amende de $50 à $250 pour chaque jour ou partie de jour pendant lequel dure l'infraction.

12. Tout employeur visé à l'article 3 ou à l'article 7 qui contrevient à l'un de ces articles ainsi que tout fonctionnaire, administrateur, employé, agent ou conseiller d'un tel employeur, qui participe à un acte posé par l'employeur contrairement à l'article 3 ou à l'article 7 ou qui y consent ou acquiesce, commet une infraction et est passible d'une amende de $5,000 à $50,000 pour chaque jour ou partie de jour pendant lequel dure l'infraction.

13. Toute association de salariés et toute union, fédération ou confédération visées à l'article 4 ou à l'article 7, qui autorise, encourage ou incite une personne à contrevenir à l'article 2, à l'article 6, ou qui contrevient à l'article 4 ou à l'article 7, commet une infraction et est passible d'une amende de $5,000 à $50,000 pour chaque jour ou partie de jour pendant lequel cette personne contrevient à l'article 2 ou à l'article 7 ou pendant lequel dure la contravention à l'article 4 ou à l'article 7.

Lorsqu'une de ces associations de salariés ou une de ces unions, fédérations ou confédérations a commis une infraction prévue à l'alinéa précédent, chacun de ses fonctionnaires, administrateurs, employés, agents ou conseillers qui a participé à l'accomplissement de l'infraction ou qui y a consenti ou acquiescé, est réputé être partie à l'infraction et est passible de la peine prévue pour l'infraction, que l'association de salariés, l'union, la fédération ou la confédération ait ou non été poursuivie ou reconnue coupable.

14. Tout fonctionnaire, administrateur, employé, agent ou conseiller d'une association de salariés ou d'une union, fédération ou confédération visées à l'article 13, qui autorise, encourage ou incite une personne à contrevenir à l'article 2 ou à l'article 6, commet une infraction et est passible d'une amende de $5,000 à $50,000 pour chaque jour ou partie de jour pendant lequel cette personne contrevient à l'article 2 ou à l'article 6.

L'association de salariés, l'union, la fédération ou la confédération visées à l'article 13, dont un fonctionnaire, administrateur, employé, agent ou conseiller commet une infraction prévue à l'alinéa précédent, est partie à cette infraction et passible de l'amende prévue au même titre que cette personne.

15. Les poursuites prévues aux articles 11 à 14 ne peuvent être intentées que par le procureur général ou une personne qu'il autorise généralement ou spécialement par écrit à cette fin.

16. Le procureur général doit faire enquête chaque fois qu'une plainte écrite lui signale qu'une infraction a été commise à la présente loi; s'il est d'avis qu'une telle infraction a été commise, il intente contre le contrevenant les poursuites que les circonstances justifient.

17. Les peines prévues aux articles 11 à 14 sont imposées sur poursuite sommaire et la deuxième partie de la Loi des poursuites sommaires s'applique.

18. La présente Loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

---

suites de la première page

AU SUD-VIETNAM

sont maintenant tombées au mains des "forces de libération".

Seule la capitale provinciale de Svay Rieng, à une vingtaine de kilomètres de la frontière avec les provinces sud-vietnamiennes du delta du Mékong, tient encore. Mais la ville, qui est assiégée par les forces adverses, a subi dans la journée des bombardements à la roquette et au mortier et des combats au corps à corps se sont déroulés hier soir aux portes de la ville, a indiqué le porte-parole.

Selon le porte parole, qui s'est refusé à donner des précisions sur les pertes, se contentant de déclarer que les combats avaient été "extrêmement violents", il semble que ni l'aviation khmère, ni les chasseurs bombardiers américains et sud-vietnamiens dont l'appui avait été demandé, ne soient intervenus.

Sur la brigade de 500 hommes qui défendait Kompong Trek, position tombée hier matin, une cinquantaine d'hommes seulement ont pu regagner Neak Luong, apprend-on de source militaire. Le lieutenant colonel qui commandait la garnison a été capturé et plusieur officiers tués, précise-t-on de même source.

Dès mercredi, les présidents de huit des plus célèbres universités américaines publiaient un communiqué dans lequel ils condamnaient les bombardements du Nord-Vietnam, tout en critiquant l'appel à la grève lancé sur les campus. Parmi eux figurent les présidents de Columbia, Harvard, Princeton et Yale, où des assemblées préparent depuis quelques jours un "moratorium" pour aujourd'hui.

Hier, des manifestations d'étudiants se sont produites dans de nombreuses régions, et notamment à l'université du Maryland que le gouverneur de l'Etat, M. Marvin Mandel, a fait occuper par la garde nationale.

Cette université qui compte 35,000 étudiants est le lieu depuis mardi soir de violentes manifestation contre le renouvellement du bombardement du Nord-Vietnam par l'aviation américaine.

M. Mandel, qui a proclamé un état d'urgence, estime que ces "actes de violence et de destruction de biens privés" sont le fait "d'une poignée" d'étudiants.

Un couvre-feu en vigueur à partir de 21 heures locale a été imposé et les gardes nationaux ont reçu l'ordre d'arrêter toute personne n'ayant pas légalement accès au campus de l'université.

A Amherst, une quizaine d'étudiants de l'université de Massachusetts ont occupé l'immeuble qui abrite les classes d'entraînement des officiers de réserve tandis qu'à Berlin dans l'Ohio, 50 étudiants et membres de la faculté de l'université de cette ville sont partis pour Washington pour remettre 1.300 lettres de protestation contre la guerre du Vietnam au député républicain Charles Hosher qui représente leur circonscription à la Chambre.

ÉTUDIANTS

Suite de la page 3

de ces travailleurs-étudiants estiment que 5.000 des leurs risquent de se retrouver bredouilles si le CMC n'adopte pas une solution plus souple.

Tout est fermé et ce cul-de-sac peut mener à une situation explosive, a dit un étudiant adulte, en faisant allusion à la paralysie des centres de bien-être social qui n'échappent pas aux lignes de piquetage ainsi qu'aux débrayages de fonctionnaires québécois.

CRIMINOLOGIE

Suite de la page 3

niait que les criminologues canadiens délégués dans ces pays aient pour mission d'entraîner les forces policières et précisait que le CICC n'avait une entente institutionnelle qu'avec la Côte d'Ivoire.

Le comité d'action étudiant contre le CICC, dont la formation a été décidée lors d'une assemblée à l'université de Montréal, a révélé que sa première action est l'organisation d'un rassemblement, lundi soir, à University Settlement sur la rue Saint-Urabin.

Lors de ce rassemblement, ont déclaré les représentants de ce comité, divers orateurs parleront des activités du CICC et des représentants du Brésil, de l'Iran et de la Côte d'Ivoire décriront la répression qui est exercée dans leur pays. Me Robert Lemieux et la chanteuse Pauline Julien sont au nombre des orateurs invités.

Les membres de ce comité n'ont pas voulu en dévoiler plus long sur les moyens d'action qu'ils entendent employer pour contester le symposium international auquel participeront des personnalités des mondes politique, judiciaire, universitaire et policier.

Tout en reconnaissant que les délégués du CICC dans certains pays du tiers-monde n'enseignent pas des techniques de torture comme celles pratiquées au Brésil, le comité d'action soutient que le rôle du CICC dans ces pays est quand même très politique. Selon lui, le CICC collabore à "la réorganisation de la répression pour la rendre moins grossière, plus subtile, plus scientifique".

Un ancien prisonnier politique brésilien, qui a participé à la conférence de presse d'hier, a déclaré que si le Brésil est intéressé à avoir la collaboration d'un organisme comme le CICC, c'est qu'il veut "rendre plus subtile sa répression afin d'atténuer les répercussions internationales qu'entraîne l'utilisation de la torture la plus grossière".

Un étudiant iranien a, pour sa part, souligné que 50% du budget iranien va aux forces armées et qu'il a quelque 30,000 prisonniers politiques officiels dans les prisons iraniennes.

Par ailleurs, M. Henri-François Gautrin, secrétaire de l'Association des professeurs de l'université de Montréal, a réitéré la demande de cet organisme d'une enquête publique sur les activités du CICC, dont la responsabilité incombe à l'université de Montréal. Selon M. Gautrin, le recteur Roger Gaudry a tenté d'enterrer cette demande en organisant une petite enquête-maison.

Enfin, le représentant du comité étudiant affirment avoir recueilli quelque 500 signatures pour appuyer une pétition demandant l'expulsion du CICC des cadres de l'université de Montréal.

BELL

Suite de la page 3

ren Allmand a exprimé sa profonde inquiétude devant les mouvements de personnel des compagnies Bell et Northern et il a réclamé des explications. Il a souligné que les mises à pied se font dans toutes les usines québécoises de la compagnie et jusqu'aux plus hauts niveaux de la direction. Il a aussi rappelé que la compagnie Bell Telephone s'était construit un "immense palais" dans la capitale fédérale.

Effectivement, la Bell Telephone a construit un nouveau siège social d'une trentaine d'étages sur la rue Elgin a Ottawa. Même si le siège social de la compagnie Bell se trouve encore officiellement à Montréal, selon les meilleurs renseignements, plusieurs services clés de cette compagnie ont récemment été déménagés à Ottawa. Le personnel de la haute direction passe du reste le plus clair de son temps dans la capitale fédérale.

D'autre part, les compagnies Bell Telephone et Northern Electric ont fusionné leurs services de recherches.

Les édifices de la Bell-Northern Research, situés loin dans la banlieue ouest d'Ottawa, ont officiellement été inaugurés l'an passé.

Northern Electric, d'autre part, a été subventionnée par le gouvernement fédéral, l'an passé, pour construire une usine de fabrication de pièces d'électronique dans le Québec, à l'ouest de Hull, mais cette usine se situera dans l'orbite sociologique ontarien.

Rappelons que 3,000 employés des usines québécoises de la Northern Electric réunis à Montréal le 17 mars dernier ont contesté les dirigeants de leur syndicat qui n'est pas affilié à une centrale syndicale, réclamant une action plus énergique dans la défense de leurs droits. On protestait notamment contre le transfert à Belleville, en Ontario, de deux services, le Key Telephone Unit et le Key Service Unit.

Le 23 mars dernier, la Northern Electric a annoncé que ses bénéfices ont triplé en 1971 par rapport à 1970, passant à $12 millions.

Les syndiqués renforcent le piquetage devant les hôpitaux

par Solange Chalvin

Les grévistes de tous les hôpitaux de Montréal sont demeurés sur les lignes de piquetage. Leur piquets ont été renforcés dans certains endroits – notamment à l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes où la présidente des infirmières ainsi que d'autres dirigeants syndicaux ont écopé de six mois de prison et de diverses amendes.

A l'Institut Albert-Prévost où les dirigeants syndicaux ont comparu hier devant le juge, les grévistes ont durci leur position interdisant l'entrée de l'hôpital aux médecins. A 15hrs hier, seul le directeur médical et son adjoint étaient à l'intérieur de l'hôpital en compagnie des cadres administratifs et non syndiqués pour s'occuper d'une soixantaine de malades psychiatriques, a dit le directeur général, M. Bourret.

Malgré l'emprisonnement de leurs chefs syndicaux, les employés de Charles-Lemoyne et de Maimonides ont continué de monter la garde devant leurs hôpitaux, ne laissant pénétrer que les urgences et cadres assurant les services essentiels.

Les administrateurs de Charles-Lemoyne et Maimonides souhaitent que leurs employés soient de retour au travail le plus tôt possible. La grève qu'ils ont menée et qui a abouti dans certains cas à des condamnations graves, n'a rien à voir avec leur compétence et qualité professionnelle, nous ont-ils dit. Les dirigeants syndicaux seront accueillis comme tous les autres employés ont conclu les administrateurs.

A Saint-Jean-de-Dieu dont les dirigeants syndicaux comparaîtront en principe aujourd'hui devant le juge, la situation demeure toujours la même. Difficile mais non critique, nous répète le Dr Réjean Gauthier.

Les piquets de grève sont toujours en place, les syndiqués plus nerveux et fatigués tout autant que les cadres à l'intérieur de l'hôpital.

Bref, les grévistes qui faisaient le piquet hier, nous ont tous dit que seuls des ordres en provenance des chefs des trois grandes centrales, changeraient quelque chose dans leur comportement.

A l'hôpital Maisonneuve, dont les employés ne sont pas sous le coup de l'injonction, la situation est cependant de plus en plus confuse. Selon la direction, une lutte intersyndicale s'ajoute aux autres problèmes, envanimant des négociations qui jusqu'ici avaient bien fonctionné entre les grévistes et l'administration, au sujet des infirmières. Dénonçant les propos tenus, il y a deux jours par Mlle Gloria Blaker, présidente des Infirmières unies, la direction de Maisonneuve conteste le fait que 125 infirmières soient retenues à l'intérieur de l'hôpital malgré leur désir d'être remplacées. Afin de prouver leur bonne foi, les autorités ouvraient hier soir les portes de l'hôpital aux journalistes.

L'hôpital Pasteur, 3095 est rue Sherbrooke, qui était resté ouvert depuis le début de la grève par suite d'une entente particulière avec le personnel syndiqué, a fermé ses portes hier après-midi. M. Maurice Duhamel, directeur général de cette institution réservée aux maladies contagieuses, a fait savoir qu'une centaine de patients ont été renvoyés et que les cadres veilleront sur les autres malades.

En fin d'après-midi, le personnel syndiqué de l'institution a décidé de débrayer.

Pour faciliter l'évacuation des malades qui réintégraient leurs domiciles, la Police de Montréal a mis plusieurs voitures à la disposition de l'hôpital.

Les cours ont repris au collège Notre-Dame

Les cours ont repris normalement hier au Collège Notre-Dame à la suite de l'explosion qui ébranla, la nuit précédente, la chaufferie de l'immeuble du chemin de la Reine-Marie. Provoquée par quelques bâtons de dynamite, la déflagration a causé de légers dégâts, estimés à une trentaine de dollars: bris de carreaux et dommage au compteur de gaz.

Le père Paul-C. L'Archevêque, recteur du Collège, a déclaré que l'attentat est probablement attribuable au malaise syndical, l'escouade technique de la Police de Montréal ayant dû intervenir dimanche soir dernier pour permettre aux élèves de franchir en sécurité les piquets de grève du Syndicat professionnel des enseignants (CSN).

Vendredi dernier, la direction de l'institution avait demandé et obtenu une injonction contre le piquetage et, depuis, les cours s'étaient poursuivis normalement. Les 50 enseignants du Collège respectent l'injonction.

Aujourd'hui, le Collège Notre-Dame sera fermé à cause d'une journée pédagogique du personnel académique, prévue depuis quelque temps. L'institution compte 930 étudiants.

D'autre part, le Collège Jean-de-Brébeuf a fermé ses portes hier matin. Quelques centaines de piquets de grève ayant "encerclé le Collège", le recteur a décidé de renvoyer les 1,500 élèves, de crainte que les étudiants du niveau collégial ne mettent à exécution leur projet de franchir de force les piquets. "Nos grands étaient prêts à se battre", a dit le père G. Legault, s.j.

La situation syndicale est pourtant claire et nette à Brébeuf, a dit le recteur. Au niveau collégial, le syndicat de l'enseignement universitaire du Collège (sans affiliation) a signé l'an dernier une convention collective qui est toujours en vigueur. Au niveau secondaire, les professeurs affiliés au Syndicat professionnel des enseignants (CSN) ont voté contre la grève et dispensé l'enseignement sans interruption depuis le début de l'arrêt de travail dans le secteur public.

Les piquets manifestant devant le Collège, a encore dit le père recteur, représentaient le Front commun mais ne faisaient pas partie du personnel de l'institution.

Aujourd'hui, les cours reprendront à Brébeuf au niveau collégial et pour les élèves de secondaire V. Les plus jeunes resteront donc à la maison jusqu'à lundi.



AVIS

AUX ÉTUDIANTS DU QUÉBEC

Les étudiants du CEGEP de Rosemont refusent d'accepter que la session soit prolongée.

PARCE QUE *des cours durant l'été, cela signifie qu'une fois de plus, ce seront les étudiants les plus dans le besoin qui seront désavantagés;*

PARCE QUE *nous croyons que les étudiants ont droit au travail, au même titre que tout travailleur;*

PARCE QUE *nous croyons qu'une norme comptable de 82 jours de classe par session est archaïque et n'a aucun rapport avec la qualité de l'enseignement;*

PARCE QUE *l'important, c'est que la matière soit vue;*

PARCE QUE *les cours au CEGEP sont structurés en nombre d'heures et non en jours grégoriens;*

PARCE QUE *nous n'acceptons pas que l'administration d'un CEGEP ou le Ministère de l'éducation prolonge la session pour des tempêtes de neige, des pannes d'électricité ou encore des grèves;*

PARCE QUE *nous croyons que les étudiants ont le droit de participer intensément à la vie de leur société sans être réprimandés.*

DONC, *nous demandons le rejet de la norme des 82 jours de classe.*

ET DISONS, ÉTUDIANTS DU QUÉBEC, BRANCHEZ-VOUS AVANT QUE CLOUTIER VOUS BRANCHE!

Les quatre "anarchistes" de Notre-Dame-de-Lourdes

de notre envoyé spécial, Gérald LeBlanc

QUEBEC – Afin d'éviter que "la loi de la force ne prévale sur la force de la loi" et pour éviter qu'on mène le Québec à l'anarchie, le juge Georges Pelletier a condamné quatre employées de l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes à six mois de prison et à des amendes de $5,000.

Rencontrées quelques heures après leur condamnation, ces quatre femmes ont accepté de nous dire qui elles étaient et pourquoi elles ont fait la grève malgré les injonctions le leur interdisant.

Il s'agit de trois aides-infirmières dirigeantes du Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal, section Notre-Dame-de-Lourdes, et d'une infirmière, présidente de l'Alliance des infirmières de Montréal, section Notre-Dame-de-Lourdes.

Madame Louise Leblanc est âgée de 51 ans et travaille à Notre-Dame-de-Lourdes depuis dix ans. Elle est aide-infirmières et gagne $86 par semaine. Une fois les déductions faites il ne lui reste que $71.50. Elle est présidente de son syndicat.

Madame Thérèse Lorrain, fille de madame Leblanc, est âgée de 29 ans et mère de quatre enfants. A Notre-Dame-de-Lourdes depuis trois ans comme aide-infirmière, elle gagne $85 par semaine pour un revenu net de $62.

Madame Florence Paiement, vice-présidente du syndicat, est âgée de 51 ans, et travaille comme aide-infirmière à Notre-Dame-de-Lourdes depuis dix ans. Son salaire hebdomadaire est de $80, pour un revenu net de $60.50, la prime de nuit incluse. Son mari souffrant d'un cancer à l'estomac, elle a obtenu du juge de ne pas aller en prison mais doit payer les $5,000 comme les autres.

Madame Alice Cloutier est infirmière et présidente de son syndicat. Agée de 54 ans et mère de cinq enfants, elle travaille à Notre-Dame-de-Lourdes depuis sept ans et gagne plus de $100 par semaine.

Pour ces quatre femmes les comparutions devant un juge constituent une première expérience du genre dans leur vie. Considérant les demandes du front commun justifiées elles concluent "qu'il n'y a plus de justice au Québec."

Ces femmes nous disent qu'elles travaillent très fort "ils refusent d'engager des infirmiers et nous devons souvent soulever des malades très lourds, les laver, tout faire comme s'il s'agissait d'enfants.

"On force comme des chevaux, car nos patients ne peuvent plus rien faire pour s'aider."

Situé à l'angle des rues Ontario et Pie IX à Montréal, l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes, avec une capacité de 225 lits, n'accueille que des malades chroniques dont la plupart ne viennent que pour y finir leur vie.

Avec leurs salaires, nos aides-infirmières n'ont pas besoin de longs raisonnements pour expliquer que le $100 par semaine est très important pour elles. Elles ajoutent que la sécurité d'emploi leur apparaît tout aussi importante.

Joviales et très loquaces, nos quatre "anarchistes" espèrent que leur séjour en prison servira à quelque chose et que les membres du front commun ne lâcheront pas.

"Chose certaine, conclut l'une d'elles, le gouvernement Bourassa ne gagnera pas ses prochaines élections".

En dépit des mises à pied récentes

Selon M. Pépin, Bell et Northern ne veulent pas déménager en Ontario

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pépin, a déclaré hier que les récentes mises à pied dans les usines québécoises des compagnies Bell Telephone et Northern Electric sont dues davantage à une baisse des exportations canadiennes dans le domaine de l'électronique qu'à une volonté des dirigeants de ces entreprises de déménager leurs installations dans la province d'Ontario.

M. Pépin a convenu que les compressions de personnel dans les usines montréalaises favorisaient actuellement la province d'Ontario mais il a dit que, selon ses chiffres, la compagnie Northern Electric comptait plus d'employés québécois en 1971 qu'en 1970. Il a précisé qu'en d'autres temps les mouvements de personnel se font parfois au détriment de la province d'Ontario.

Selon de récentes dépêches, la compagnie Northern Electric a déplacé quelque 350 employés de l'usine du boulevard Laurentien à Montreal à celle de Bramalea dans la province d'Ontario. Le ministre Pépin a dit que cette compression était naturelle. Il a précisé que 700 employés de l'usine du boulevard Laurentien ne seront pas affectés par les changements et que la moitié des autres, environ 300, ont été réaffectés à l'usine montréalaise de la rue Shearer.

C'est le député libéral montréalais de Notre-Dame-de-Grâce, M. Warren Allmand, qui a soulevé cette question aux Communes hier.

M. Allmand a d'abord proposé que le comité permanent des communes sur le travail, la main-d'oeuvre et l'immigration soit saisi du problème des mises à pied à la compagnie Northern Electric.

Le député libéral a souligné dans sa motion que de 300 à 600 employés avaient récemment été mutés et que le nombre total des mises à pied au cours de la dernière année s'élevait à quelque 2000.

La motion n'a pas obtenu l'inanimité nécessaire de la Chambre et n'a, par conséquent, pas été mise aux voix.

M. Allmand est ensuite revenu à la charge pendant la période de questions. Il a demandé au ministre de la main-d'oeuvre, M. Bryce Mackasey, qui représente une circonscription de la région montréalaise, s'il était entré en communication avec les autorités de la Northern Electric. Le ministre a répondu que la compagnie Northern Electric a ou devrait avoir conscience de sa dette et de son obligation morale de maintenir le plus possible ses installatons dans la province de Québec "parce que cette compagnie n'a rien à gagner à déménager ses installations dans une autre partie du Canada".

S'adressant cette fois au ministre de l'industrie et du commerce, M. Pépin, le député a demandé si son ministère avait pris des mesures pour aider l'industrie électronique au Canada, notamment en ce qui concerne la compagnie Northern Electric.

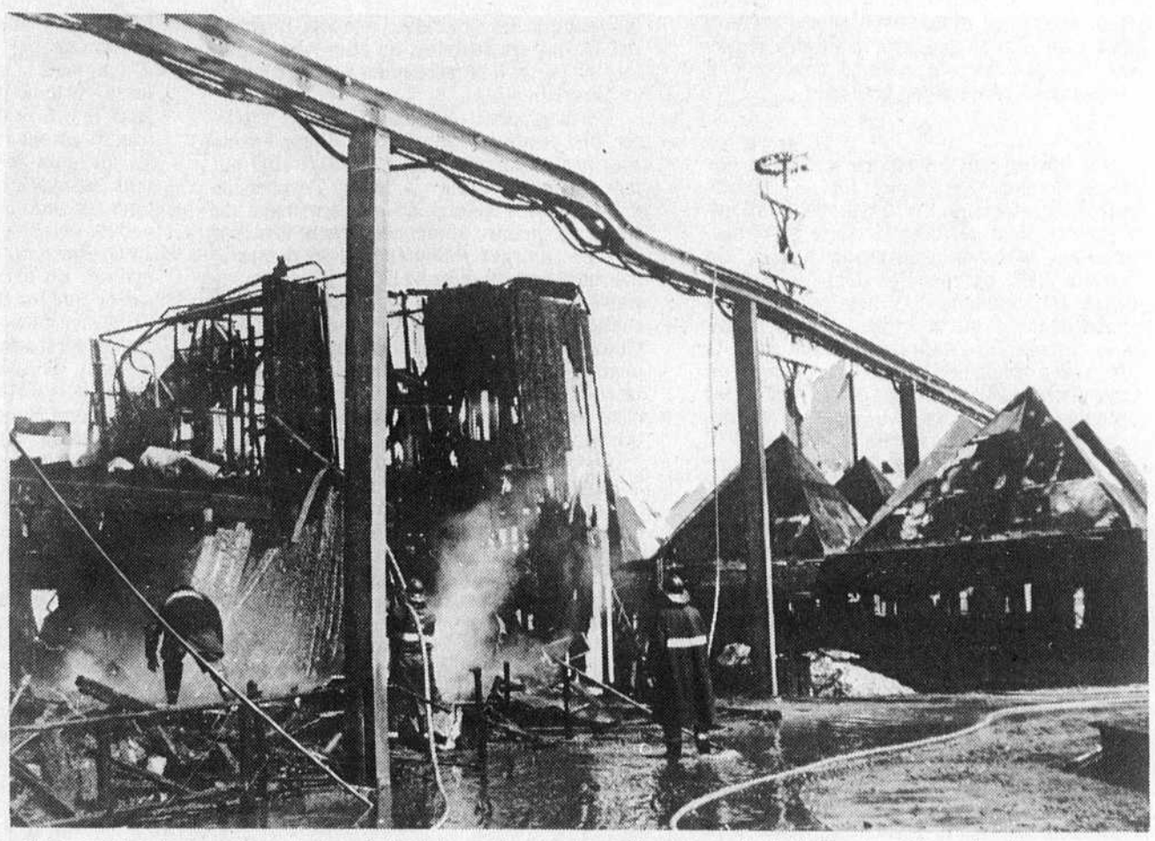
Visiblement ennuyé par cette question, M. Pépin a répondu que les hauts fonctionnaires ne cessent d'apporter leur aide.

Le député de Lachine, M. Raymond Rock, qui a récemment quitté les rangs libéraux pour joindre le parti conservateur, a pour sa part demandé à M. Pépin s'il avait reçu une lettre du président de l'Union canadienne des travailleurs de communication, M. Gordon F. Meehan, concernant les mises à pied à la Northern et s'il avait par la suite rencontré les dirigeants du syndicat.

M. Pépin a dit qu'il avait effectivement reçu une lettre de M. Meehan et qu'il allait y répondre. Il a ajouté qu'il avait déjà souligné à M. Meehan, dans une précédente lettre, que la compagnie n'avait pas l'intention de déménager en Ontario mais qu'elle devait nécessairement s'adapter aux exigences du marché.

Hors des Communes, le député War-

Voir page 2: Bell



Une centaine de pompiers n'ont pu éviter hier matin que le pavillon Bavarois de la Ronde, à Terre des Hommes, ne soit rasé par un violent incendie. Le feu a pris naissance vers 10h30 dans une boite de contrôle électrique au sous-sol de l'édifice. Selon les pompiers, la boite aurait une tuyauterie défectueuse que réparaient des plombiers, et un court-circuit a allumé l'incendie. En moins de cinq minutes, le refuge préféré des amateurs de bière de la Ronde était la proie des flammes. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

Des étudiants contesteront le Centre de criminologie

par Pierre Richard

La contestation du rôle et des activités du Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'université de Montréal dans le tiers-monde connaîtra un renouveau rebondissement coïncidant avec le Quatrième symposium international de criminologie qui doit avoir lieu à la fin de la semaine prochaine au Mont-Gabriel.

Un comité d'action étudiant a, en effet, annoncé hier son intention de "faire pression" contre l'organisation de ce symposium auquel participeront plusieurs dizaines de personnalités d'une trentaine de pays et dont le thème est "Police et société moderne".

Ce comité accuse le CICC et son directeur, le professeur Denis Szabo, de collaborer avec des régimes répressifs comme ceux du Brésil, de l'Iran et de Côte d'Ivoire afin de "moderniser" leurs techniques de répression.

On se souvient qu'une entrevue du professeur Szabo parue dans le magazine Perspective, du quotidien La Presse, le 11 mars dernier, avait soulevé un véritable tollé dans divers milieux de l'université de Montréal. Dans cet article, on affirmait que le CICC avait des représentants en Iran, au Brésil et en Côte d'Ivoire qui y entraînent les forces policières. Quelques jours, plus tard, dans une mise au point, M. Szabo

Voir page 2: Criminologie

Les étudiants-adultes inquiets de la grève

Les étudiants-adultes, dont plusieurs sont privés de cours depuis le débrayage dans la fonction publique et parapublique se disent inquiets des inconvénients que leur procure le conflit.

Hier, plus de 300 d'entre eux – reliés aux polyvalentes Pierre-Dupuis et Gérard-Filion, sur la rive sud – ont adopte une résolution à l'unanimité pour annoncer leur intention de "passer à l'action" si une solution n'intervenait pas. Prié de préciser ce que signifiait "passer à l'action", un porte-parole de la Fédération des étudiants adultes du Québec a dit que cela voulait dire des marches pacifiques ainsi que toute mesure de pression jugée utile.

Ces étudiants désirent recevoir leurs allocations, même si la loi fédérale qui les régit stipule que la présence aux cours est obligatoire pour toucher cette allocation.

Cette question a d'ailleurs fait l'objet de discussions au niveau des hauts fonctionnaires du CMC (Centre de main-d'oeuvre du Canada), hier, à Montréal. M. Raymond Poirier, gérant régional du CMC a souligné au DEVOIR que lui et quelques adjoints discutaient avec une trentaine d'étudiants adultes venus en délégation.

La semaine dernière, a dit M. Poirier, le CMC a eu l'autorisation de verser les allocations aux étudiants adultes, dont certains n'avaient pu bénéficier de cours en raison de la fermeture de certaines écoles. Les porte-parole

Voir page 2: Étudiants

Grève des cols blancs de Laval

Les 350 cols blancs de Laval se sont mis en grève hier après-midi après avoir voté dans une proportion de 76% en faveur de cette mesure et pour le rejet des offres patronales.

Le groupe de fonctionnaires, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP, FTQ), avait déjà trois fois auparavant différé le recours à ce moyen de pression dans l'espoir que l'administration municipale assouplisse ses positions.

Or, celles-ci sont demeurées inchangées, a indiqué hier M. Bernard Paquet, conseiller technique du SCFP: à la dernière rencontre entre les parties, mercredi, les négociateurs patronaux ont en effet réaffirmé que leurs offres étaient "finales".

Selon M. Paquet, les principaux points en litige sont les salaires, le régime d'assurances collectives et l'évaluation des tâches.

Les syndiqués réclament, pour 1973, les mêmes salaires que recevaient leurs collègues de Montréal en 1971. Cette demande est une concession, note M. Paquet, puisque la revendication initiale fixait à l'année en cours l'obtention de cette parité.

La parité exigée équivaut à une hausse salariale de 18.4% en deux ans, alors que la Ville n'offre que 13% (6.5% par année). Dans un ultime effort, le syndicat avait encore réduit sa demande à 14.5%, sans succès, de sorte qu'il revient maintenant à son premier objectif.

M. Paquet observe à ce sujet que les cols bleus, les policiers et les pompiers de Laval ont déjà la parité avec leurs homologues de Montréal.

Manifestation contre la guerre d'Indochine

Montréal aura demain sa manifestation contre la reprise des bombardements sur les régions populeuses d'Indochine. Du carré Saint-Louis où la marche doit commencer, à 10.30, les manifestants se rendront à la Place Victoria où se trouvent les locaux du consulat des Etats-Unis. La colonne de marcheurs se rendra enfin au siège de la CIL, dans le centre-ville, pour y protester contre la production de napalm, avant le se former en meeting d'information au Carré Dominion. Quelques professeurs et syndicats porteront la parole à ce meeting.

Les organisateurs de cette manifestation, qui a son pendant dans plusieurs autres villes du continent américain, ainsi que dans de nombreux pays européens, forment le Comité québécois contre la guerre en Indochine. Ils ont l'appui d'une dizaine de mouvements telles la Ligue des Jeunes Socialistes et la Ligue socialiste ouvrière et le Comité de solidarité des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

COURS PRIVÉS
ATELIERS LITTÉRAIRES
Session de 3 mois, groupes libres et sans exigence académique, pratiquant l'art d'écrire sous la surveillance de l'écrivain YVES THÉRIAULT.
Cotisation raisonnable.
Tél.: 486-6679

DOMAINE DES HAUT-BOIS
DU MONT-BRUNO
RIVE SUD - ROUTE TRANSCANADIENNE - STE-JULIE
SORTIE-62
MAISONS MODELES
25 PLANS de toutes catégories
PRIX $15,900 et plus
COMPTANT $900.00 et plus
• Une cite de parcs et de loisirs en construction sur le versant du Mont-Bruno (cote route trans-canadienne)
• Dans un decor unique de montagne, foret, lac, verger. A 8 minutes du pont tunnel Lafontaine.
• maisons modeles
ITINÉRAIRE
On peut acheter au domaine un grand terrain pour construction future.
BOISE: 10,000 p.c. et plus
SEULEMENT .40 le p.c.
NON BOISE: 7,500 p.c. et plus
SEULEMENT .30 le p.c.
COMPTANT 10% solde sur 5 ans. Interêt 6% sur solde décroissant.
Pont-tunnel Lafontaine-Route Transcanadienne-sortie 62, Ste-Julie (8 milles)
OUVERT TOUS LES JOURS, DIMANCHE INCLUS

UNE TECHNIQUE MODERNE DE LECTURE :
Cours de lecture rapide
Tél. 681-4545
Centre de lecture rapide

Pauline Julien
Raymond Lévesque
Michel Chartrand
los Quinchamali
Jean-Marc Von der Weid
Chant du Québec pour le Brésil en lutte
VENDREDI 21 AVRIL - 20:30 h
3560 Rue St-Laurent, Mtl. $2.00

Chambre de commerce française au Canada
DÉJEUNER - CAUSERIE
Vendredi 21 avril à 12h30
Salon Ovale de l'Hôtel Ritz Carlton
M. Jean-Loup DHERSE
du Groupe Péchiney Ugine Kuhlmann
ancien Vice-Président de notre Chambre
Thème de l'exposé :
"Que représente le Canada pour une société internationale de base française telle que Péchiney Ugine Kuhlmann ?"
Réservations: 866-2797

L'INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.
annonce son
8e PROGRAMME ANNUEL D'ÉTÉ DE SESSIONS DE SENSIBILISATION AUX RELATIONS HUMAINES
(DYNAMIQUE DES GROUPES)
PROGRAMME D'ÉTÉ 1972
De la mi-mai à fin octobre, l'Institut organise au Centre de Rencontre, Lac Simon (Cté Papineau), 16 sessions de sensibilisation aux relations humaines.
9 SESSIONS DE BASE 4 PROGRAMMES
Relations humaines : I. 21 mai-2 juin 23 juillet-4 août III. 6-18 août IV. 14-21 octobre
Croissance personnelle : I. 30 juin-9 juillet II. 18-28 août III. 14-21 octobre
Animation et travail de groupe : 25 juin-7 juillet
Changement planifié : 4-13 août
4 SESSIONS AVANCÉES 3 PROGRAMMES
Développement individuel et créativité interpersonnelle (expression corporelle) I. 23 juillet-4 août - II. 13-25 août
Psychologie du changement social et individuel : 21 mai-2 juin
Perfectionnement en animation 21 mai-2 juin
3 SESSIONS SPÉCIALISÉES 3 PROGRAMMES
Perfectionnement à la relation d'aide : 16-23 juin
Utilisation du groupe dans la pratique professionnelle 16-23 juin
Pratique de l'animation et du changement planifié : 22-24 septembre
Un dépliant décrivant chacune de ces sessions vous sera envoyé sur demande.
QU'EST-CE QUE L'INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC. ?
Organisme composé de psychologues sociaux professionnels, il offre des services de formation et de consultation dans les champs de la croissance personnelle, du développement des organismes, du développement communautaire et de la recherche.
INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.
3600 Barclay, suite 420, Montréal 251, Qué.
Tél. : 735-5171

éditorial

À l'heure de la loi 19

Ce n'est qu'avec le recul du temps – lorsque pourra être connue la version complète de chacun des acteurs impliqués dans ce drame épuisant – qu'on pourra mesurer le rôle précis de chaque partie dans l'acheminement vers le gâchis, qui a marqué, dans la nuit de mercredi à jeudi, la rupture des négociations entre le gouvernement et le Front commun de la fonction publique.

Quelle que soit la responsabilité de chacun, on sentait venir depuis quelques jours, l'inévitable. Dans de nombreux secteurs de la vie collective, la paralysie créée par la grève générale des services publics devenait si coûteuse et si dangereuse qu'il fallait, par un moyen ou un autre, y mettre un terme.

La négociation – ou du moins ce qu'il y en a eu vraiment, et qui reste à bien des égards extrêmement mince – ne pouvait plus rien donner. Toute capitulation sans condition étant également exclue de part et d'autre, il ne restait plus au gouvernement qu'à légiférer. Tel est l'objet de la loi 19, déposée hier après-midi à l'Assemblée nationale.

●

Le Québec a déjà l'expérience de ces lois extraordinaires. En février 1967, le législateur était intervenu afin d'enjoindre aux enseignants, dont certains faisaient grève depuis des mois, de rentrer au travail. En octobre 1967, par une loi dont Me Robert Burns se souviendra très bien puisqu'il eut la redoutable tâche de l'expliquer aux syndiqués, l'Assemblée nationale mettait fin à la grève des employés de la Commission de transport de Montréal. En octobre 1969, les policiers de Montréal, au terme d'un débrayage de quelques heures à peine, reprenaient le chemin du travail sous l'empire d'une loi assortie de sanctions très sévères incluant la menace d'une révocation de l'accréditation de leur syndicat. La dernière de ces lois d'exception visait les médecins spécialistes: en plein coeur de la crise d'octobre 1970, ceux-ci, s'étant mis en grève pour protester contre l'assurance-maladie, étaient rappelés à leur poste par la loi 42.

Si on le compare à ces lois, le projet 19 n'est pas le plus dur qu'ait connu le Québec. Le bill 25, qui mit fin à la grève des enseignants en 1967, ne comportait pas des sanctions sévères comme celles qu'on trouve dans le bill 19. Il définissait par contre avec une grande précision des questions que le législateur a préféré, cette fois, laisser à la négociation entre les parties au moins pendant six autres semaines.

Il est vrai qu'à défaut d'ententes collectives avant le premier juin 1972, le gouvernement se réserve le droit de fixer par décret les conditions de travail devant prévaloir dans tous les secteurs jusqu'au 30 juin 1974. Il reste cependant, avant l'échéance de juin, une période d'au moins six semaines qui pourrait, moyennant bonne volonté et réalisme, servir à rapprocher sensiblement les parties. L'épée de Damoclès que le gouvernement fait peser sur la tête des syndiqués n'a rien d'intéressant: elle vaut quand même mieux que la suppression immédiate et sans condition de toute négociation.

Quant aux sanctions que le projet de loi prévoit à l'intention des personnes, des institutions et des associations qui enfreindront l'ordre du législateur, elles s'inspirent, du moins pour les amendes, des lois antérieures. On notera toutefois qu'elles ne comportent ni peine d'emprisonnement, ni menace de décertification.

On peut aussi voir, dans la nature modérée des amendes susceptibles d'être encourues par des particuliers (de $50 à $250 par jour de désobéissance à la loi) l'expression indirecte de l'opinion du gouvernement sur certaines peines prononcées avant-hier par le juge Georges Pelletier. On se demande pourquoi, quant à prévoir des sanctions, le gouvernement n'a pas jugé opportun d'en confier l'application aux tribunaux du travail plutôt qu'aux tribunaux ordinaires: les premiers sont beaucoup mieux placés que les seconds pour comprendre les circonstances dans lesquelles se déroulent les conflits du travail.

Au projet 19, il faut adresser une autre critique. Alors qu'il aurait pu, au moins, en matière de clauses normatives, prévoir (comme l'a souvent fait le législateur québécois et fédéral en semblable situation) le recours à l'arbitrage, le gouvernement a préféré se réserver lui-même tout le paquet en juin, sans même prévoir la nécessité d'un recours préalable au Parlement. Cette partie du projet de loi va beaucoup plus loin que d'autres lois antérieures, qui laissaient plusieurs questions au jugement d'un arbitre, ou encore que la loi des policiers de Montréal, qui disait tout simplement que le Code du travail devait continuer à s'appliquer. Etait-il vraiment impérieux d'aller aussi loin?

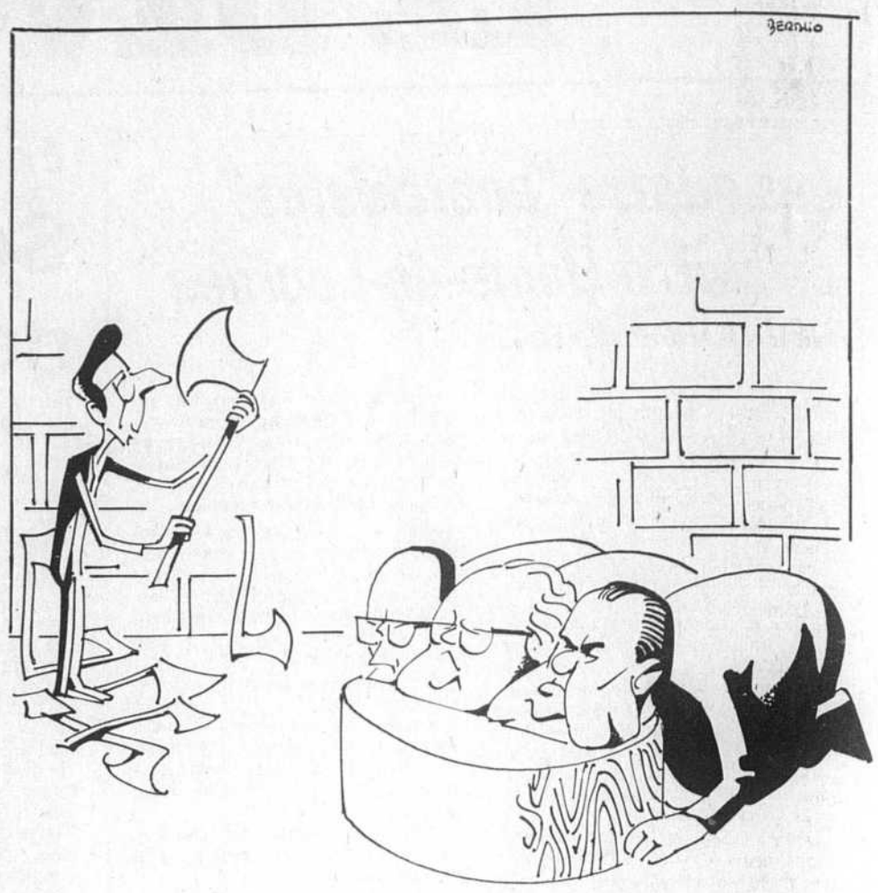
L'adoption du bill 19 par l'Assemblée nationale ne fait pas de doute. Hormis le PQ et le député Marcel Masse, qui se sont prononcés en première lecture contre le projet de loi, tous les députés appuieront, semble-t-il, la mesure gouvernementale. Une question cruciale se pose toutefois: les syndicats visés par l'ordonnance du Parlement, ainsi que leurs membres, accepteront-ils de se conformer à la loi?

Dans les milieux proches du Front commun, on laissait entendre hier qu'on ne se plierait pas nécessairement à une loi qui abolirait les droits essentiels des syndiqués ou qui mettrait au rancart les objectifs fondamentaux du Front commun.

Comment ne pas se rendre compte, par ailleurs, que la volonté du législateur régulièrement élu est l'ultime frontière d'une société démocratique et que, cette frontière tombant, il n'y aurait plus d'autre voie que le glissement vers l'anarchie ou une dictature qui, dans la situation présente du Québec, serait certainement de droite? Avant de rejeter le bill 19, les dirigeants du Front commun voudront sans doute examiner à la loupe les quelques portes que le projet de loi laissent entrouvertes. Ils voudront explorer à fond les voies de négociation qui restent ouvertes: cela devrait à tout le moins apporter au Québec un nouveau répit de quelques semaines. En dehors de cette voie, on ne voit pas ce que les dirigeants ou les membres du Front commun pourraient gagner à engager inconsidérément un affrontement spectaculaire dont ils risqueraient, selon toute vraisemblance, d'être les premières victimes.

L'intérêt commun exige que les travailleurs du secteur public réintègrent dès samedi leurs postes respectifs. Ceux qui veulent voir régner dans le secteur public une paix fondée sur la justice devront cependant s'employer, au cours des prochaines semaines, à mieux comprendre certaines revendications des travailleurs de ce secteur qui ont été entendues trop sommairement jusqu'à maintenant et par la partie patronale et par une opinion publique trop obsédée par des déclarations folichonnes ou par des simplifications grossières. Si l'on veut parler de vraies négociations, il pourrait s'accomplir beaucoup de travail au cours des prochaines semaines. Espérons que tel sera le fruit principal du bill 19.

Claude RYAN



— Ça fait dix jours qu'il se cherche une hache

Les quatorze problèmes d'Air Canada

par Claude LEMELIN

Malgré une légère contraction du trafic-passagers, Air Canada a réussi l'an dernier à porter son bénéfice d'exploitation à $28.3 millions, soit une hausse de 35 pour cent sur celui enregistré en 1970. Déduction faite des charges financières et de l'impôt sur le revenu, la société a réalisé un modeste bénéfice net de $1.7 million, de sorte que le rendement sur le capital investi est resté à peu près stationnaire, à 4.6 pour cent. Rendement insuffisant, commente dans son rapport annuel Yves Pratte, le président du conseil d'administration, "bien en deçà du niveau de 12 pour cent que l'organisme régulateur des Etats-Unis estime normal pour l'établissement des tarifs aériens".

Reste que les résultats affichés en 1971 par Air Canada sont satisfaisants et augurent bien pour l'année en cours. Il faut signaler en effet, que l'ensemble de l'industrie aérienne des Etats-Unis (des géants comme TWA, Pan-Am, Eastern, Delta, American et une dizaine de transporteurs intérieurs dont la taille fait rougir bien des lignes internationales) a réalisé globalement en 1971 un bénéfice après impôt d'à peine $35 millions; chiffre auprès duquel le $1.7 million du principal transporteur canadien est loin d'être insignifiant.

Il convient en outre de rappeler que, l'année précédente, Air Canada avait accusé une perte nette de $1.1 million; de sorte que c'est un redressement global de près de $3 millions que la direction de l'entreprise a réussi à accomplir l'an dernier. Il serait toutefois abusif d'attribuer tout se redressement aux gains d'efficacité obtenus par la direction, puisque le transporteur profite depuis le 6 mars 1971 d'un relèvement du tarif-passagers de deux dollars par trajet et d'un dizième de cent par mille parcouru au Canada.

Néanmoins Air Canada – comme l'ensemble de l'industrie aérienne, d'ailleurs – doit être rangée parmi les entreprises qui contribuent le moins à l'inflation. En neuf ans, l'indice du rendement-passagers a augmenté de moins de dix pour cent, alors que l'indice des prix de détail, lui, grimpait de près de 35 pour cent. C'est dire que le transport aérien, au fil des années, devient de moins en moins cher, comparativement aux autres biens et services de consommation; c'est dire aussi que l'industrie aérienne parvient à transmettre aux consommateurs une forte proportion des gains de productivité que les progrès de la technologie et de la gestion lui permettent d'enregistrer. Rappelons, à cet égard, que Air Canada est un des transporteurs internationaux qui ont réclamé avec le plus d'insistance des réductions importantes du tarif-passagers sur les lignes nord-atlantiques.

Le marketing

Evoquons, en passant, d'autres aspects du fonctionnement d'Air Canada dont on peut difficilement rendre compte dans un rapport annuel. Journaux, périodiques, radio-télévision et panneaux-réclame nous rappellent quotidiennement que le marketing de l'entreprise est devenu plus agressif, plus alléchant, donc plus efficace – il y avait longtemps par exemple, qu'un slogan n'avait bronzé par anticipation autant de voyageurs que les "quatorze soleils"! Le réseau de relations – capitales pour un transporteur aérien – entre Air Canada et les agences de voyage a été étendu et consolidé; avec la collaboration de ces dernières, la société offre désormais une gamme fort étendue de voyages intégrés, depuis le "Ski-fari" dans les Rocheuses jusqu'aux excursions de chasse et de pêche dans l'arrière-pays canadien, sans oublier, bien sûr, les variations presque infinies sur le thème du circuit européen.

Si l'évolution du marketing d'Air Canada paraît plus évidente aux francophones, c'est sans doute parce que la publicité de la société s'adressant à eux n'est désormais plus traduite de l'anglais: il s'agit d'un programme de conception originale, qui s'efforce de tenir compte des particularités de ce marché. On ne s'est pas moins préoccupé de renouveler l'image d'Air Canada en milieu anglophone, image encore marquée par l'efficacité compassée, la discrétion allant souvent jusqu'au puritanisme et le délabrement esthétique de l'antique TCA! Que cela ait coïncidé avec l'entrée de francophones à la haute direction de l'entreprise (en plus de Yves Pratte, Yves Ménard et Yves Jasmin, entre autres, respectivement vice-président au marketing et aux relations publiques) fera un velours à ceux qu'avait indigné, à l'époque, l'introuvabilité de gestionnaires francophones compétents, affirmée par l'ancien président du CN, Donald Gordon.

Mais il reste beaucoup à faire. Air Canada a bonne réputation; elle commence à se vendre sérieusement; mais elle n'a pas encore de style, de personnalité propres. On touche là à la myriade de détails en apparence insignifiants, que le "design intégré" essaie de faire converger vers un milieu physique, un "paysement", une impression générale, des souvenirs plaisants qui attireront la clientèle, la marqueront et l'inciteront à revenir: couleurs, textures, cuisine, service d'accueil, hôtesses, attention et délicatesses de divers ordres.

L'éternelle feuille d'érable

Notons, à cet égard, que Air Canada est handicapée par l'inorganisation, l'éparpillement et la pâleur de la "personnalité canadienne", dont elle doit synthétiser les éléments (en leur donnant du lustre) avant de s'en servir à des fins commerciales. Il faut cependant continuer à mettre au rancart l'affreux turquoise des sièges et uniformes d'antan, les fausses dorures du revêtement à feuille d'érable. Charmantes, souvent fort jolies, les hôtesses d'Air Canada mériteraient d'être mieux habillées, mieux stylées aussi. Et pourquoi la "musaque" qui remplit les minutes creuses précédant le décollage ne serait-elle pas canadienne? Pourquoi ne pas faire une large place, dans la décoration intérieure, à l'art et à l'artisanat du pays? Ne pourrait-on pas trouver le moyen de "canadianiser" la cuisine?

Si Air France peut s'offrir des affiches de Mathieu, Air Canada ne pourrait-elle pas avoir celles de Town, Letendre, Ferron, Parthridge, Pellan, Mousseau? Pourquoi le journal du bord ne contiendrait-il pas des "essais d'évasion" d'auteurs canadiens, plutôt que la prose banalisée des marchands de voyage?

Si la France, encore, ne craint pas de baptiser ses appareils du nom de ses châteaux, pourquoi le Canada ne donnerait-il pas aux siens celui de ses cours d'eau, qui furent, rappelons-le, les premiers moyens de transport du pays? Les grands fleuves – Saint-Laurent, Mackenzie, Fraser – pour les jumbos; les rivières – Saskatchewan, La Paix, Nahanni, Outaouais – pour les DC-8; les affluents – Richelieu, Nipissing, Lièvre – pour les DC-9; et quels noms plus appropriés pour les Concorde que ceux des grandes cascades canadiennes – Niagara, Montmorency, Milles Iles?

Des initiatives de ce genre ne coûtent pas grand chose si on les étale sur plusieurs années. En attendant, Air Canada devra se préoccuper de la rentabilité immédiate de son marketing et de sa publicité; car en 1971, ses avions se sont promenés à moitié vides (le coefficient d'utilisation en passagers est tombé à 55 pour cent). La relance économique contribuera à remplir les appareils; mais sur les lignes internationales tout au moins, la société devra affronter la concurrence de transporteurs tout aussi déterminés qu'elle à accroître leur rentabilité. Signalons, en passant, que Air Canada n'utilise bon an mal an que la moitié de sa capacité de transport de fret. Ne pourrait-on pas faire un effort de promotion plus soutenu de ce côté? Réduire le tarif-fret, au besoin, pour accroître le volume et développer le marché?

Le financement

Revenons enfin au rapport annuel pour signaler une curieuse anomalie. Air Canada, entreprise dont le chiffre d'affaires dépasse désormais le demi milliard, est sérieusement sous-capitalisé: l'avoir des actionnaires n'est que de $39 millions. En revanche (c'est d'ailleurs l'envers de la médaille) la société ploie sous le fardeau d'une dette de quelque $630 millions, qu'elle a dû assumer au fil des années pour financer ses investissements. Il serait étonnant que la direction se sente tout à fait à l'aise avec un tel passif sur le dos: "le rapport dette/avoir des actionnaires, lit-on d'ailleurs dans le rapport annuel, restait de 94/6 à la fin de 1970. Le rapport moyen était d'environ 63/37 pour les principaux transporteurs des Etats-Unis."

Le ministre fédéral des transports annonçait récemment que Air Canada obtiendrait bientôt un statut autonome d'entreprise d'Etat (elle demeure, en droit, une filiale du CN). A l'occasion de cette réforme, le trésor fédéral devrait songer à accroître – disons à $200 millions – la capitalisation de l'entreprise. Cela lui imposerait, certes, une norme de rentabilité plus élevée; mais cela lui permettrait aussi d'afficher plus facilement un profit comptable, en réduisant ses charges financières.

■ propos d'actualité

"Si l'on ne saurait méconnaître tout le poids des superpuissances, il reste tout aussi incontestable que d'autres champs magnétiques naissent en même temps. Sert-il vraiment à grand-chose d'établir des calculs d'avenir: à telle date, il existera tant et tant de grandes puissances? Notre monde est placé sous le signe de la multiplicité et de la transformation. Les petits peuples ont aussi leur importance dans le grand jeu; eux aussi peuvent constituer un élément de puissance à leur manière; ils peuvent aider – eux-mêmes et d'autres; ils peuvent aussi constituer un péril – pour eux et les autres".

Willy Brandt, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, conférence faite à l'université d'Oslo, le 11 décembre 1971.

"Nous laisserons-nous intimider et violenter par une minorité qui, sans égard pour les valeurs indiscutables du système et de nos institutions, ne vise exclusivement qu'à laisser miroiter l'artifice de résultats plus ou moins ténébreux, sans tenir compte des difficultés énormes de toute situation sociale à transformer, ou d'autre part, nous laisserons-nous subjuguer par la pseudo-sécurité d'un programme de "law and order" qui, pris au pied de la lettre et dans son sens le plus conservateur et absolu, représente un moyen illusoire de freiner l'évolution sociale et est dans ce sens, l'antithèse de la justice véritable. La loi et l'ordre ne sont pas des objectifs en eux-mêmes. Ils ne doivent servir que comme moyen de permettre au plus grand nombre, sinon à la totalité des membres d'une société, d'accéder à l'aisance matérielle, à la liberté et à la justice."

Extrait d'un discours prononcé par le ministre de la justice Jérôme Choquette, devant la Chambre de commerce de Montréal, le 15 décembre 1970.

■ lettres au DEVOIR

Un député heureux du leadership de M. Trudeau

Monsieur le directeur

Dans un article paru dans l'édition de La Gazette du samedi, 15 avril 1972, intitulé: "Pauline Jewett défection reflects unrest over Trudeau among Liberals", M. Arthur Blakely mentionne que "Others who are worrying about their position in the Liberal Party as it is now constituted... Georges Lachance (L-Lafontaine) is reported to be one of them...".

Comme M. Blakely et moi n'avons, à ma connaissance, jamais eu une seule entrevue pour discuter de ce problème, il me semble important de faire savoir que je n'ai aucun conflit majeur d'opinions, ni de personnalité avec monsieur Trudeau, le premier ministre, ou toute autre personnalité importante du parti, ou quant à la politique générale du Parti libéral.

Si M. Blakely prend comme base de ses remarques mes prises de position lors du dépôt en Chambre du rapport du comité mixte de la Constitution du Canada, je crois qu'il se trompe sur le rôle que doit jouer un député à la Chambre des communes, ou au sein de son parti.

D'autant plus que M. Blakely s'est le premier, et avec raison à soulever l'impassibilité des députés s'ils partageaient toujours tous les points de vue du chef de son parti ou les politiques de son parti, et décidaient de se taire.

Je termine en disant, qu'à mon avis, il n'y a que le Parti libéral dirigé par son chef actuel qui est en mesure d'assumer la direction du pays dans cette période difficile où nous vivons actuellement.

Georges C. LACHANCE, c.r.
député fédéral du comté de Lafontaine

Ottawa, le 17 avril 1972.

Quand on ne peut pas faire la grève du zèle

De la grève quasi-générale des fonctionnaires du Québec, je tire plusieurs leçons qui valent peut-être la peine d'être imprimées. D'abord, on croirait avec raison qu'avec une telle grève, le Québec devrait voir ses activités considérablement réduites, sinon complètement paralysées. Pourtant, mis à part quelques individus directement concernés, il ne semble pas qu'on ressente fortement l'absence des fonctionnaires.

Par ailleurs, il semble également que les fonctionnaires soient d'accord pour s'apercevoir que le ralentissement de cette grosse et lourde machine de l'Etat devrait affecter directement un plus grand nombre de citoyens. Devant la non-évidence des faits, certains fonctionnaires ont décidé de vraiment ralentir les Québécois.

C'est alors que des groupes d'automobilistes sont apparus à certaines intersections achalandées. Ces groupes bloquaient volontairement la circulation. La malhonnêteté intellectuelle de certaines "têtes chaudes" allait jusqu'à bloquer la route à des ambulances avec des malades.

Parmi, ces maniaques, on pouvait reconnaître des citoyens qui ont comme métier d'enseigner à nos enfants la manière de se comporter en société. Certaines automobiles étaient identifiées au "Front Commun" et d'autres au Parti québécois. Par contre, certains fonctionnaires étaient plus hypocrites. Aucune identification et ils vous bloquaient littéralement la route pour vous empêcher de circuler.

La rage pouvait se manifester à certaines occasions. Par contre, à certains moments, il faut s'arrêter et réfléchir. Après avoir sacré quelque peu, je me suis bien rendu compte qu'il ne restait aux fonctionnaires qu'une seule solution pour ralentir le Québec. C'était de demeurer eux-mêmes.

Pensons-y bien! Les fonctionnaires devaient tomber en grève. Ils ne pouvaient quand même pas faire une "grève du zèle". Un tel genre de grève implique que les fonctionnaires auraient tenté de travailler moins rapidement, qu'ils auraient dû ralentir leur travail. S'apercevant que ce n'était pas possible, ils ont trouvé d'autres moyens pour ralentir le Québec et plus particulièrement le progrès de leurs concitoyens. Je ne crois pas que c'est de cette façon qu'ils attireront la sympathie de la population. Tout au contraire. Ce n'est pas en "écoeurant" le peuple qu'ils obtiendront ce qu'ils désirent.

Devant une telle situation, il existe une mauvaise volonté chez quelques milliers de fonctionnaires qui veulent nuire au progrès du Québec, soit pour des raisons politiques, pour des raisons sociales ou autres. Il va falloir que l'Etat en arrive à maîtriser ses serviteurs. Si le gouvernement actuel n'y réussit pas, les chefs syndicaux auront beau jeu pour faire "chanter" le pouvoir politique, le pouvoir législatif, le pouvoir juridique et le pouvoir exécutif.

La coopération dans les affaires ouvrières-patronales, c'est bien beau et même nécessaire. Par contre, avec des gens malhonnêtes, la coopération devient rapidement un jeu d'échecs et de non-réussites pour toutes les parties en cause.

Au Québec, il y a un pays à bâtir. Et ça prend des hommes et des femmes qui ont du coeur au ventre. Autrement dit, ça prend des gens qui ne sont pas seulement assoiffés de pouvoir au détriment de la population.

Claude MOQUIN

Lévis, le 18 avril 1972.

Un avis donné sans consultation préalable

M. Léopold Garant,
président du conseil supérieur de l'éducation,
Québec, P.Q.

Après avoir pris connaissance de "L'Avis" du Conseil supérieur de l'éducation concernant l'enseignement des arts au Québec, nous nous étonnons qu'une telle étude ait été faite sans consultation des organismes directement touchés par ses recommandations.

Le Syndicat des Professeurs de l'Etat du Québec proteste énergiquement contre une attitude aussi anti-démocratique, au nom des préoccupations professionnelles des professeurs des Conservatoires, membres de ce syndicat.

Peut-on concevoir que le Conseil supérieur de l'éducation en arrive à préconiser l'intégration des Conservatoires sans avoir consulté les Associations d'élèves de ces institutions? Ce sont pourtant ces élèves qui en subiront les premiers les conséquences.

L'Association des professeurs du Conservatoire du Québec pas plus que le Syndicat des Professeurs de l'Etat du Québec n'ont été appelés à donner leur point de vue.

Tout n'est pas mauvais dans ce rapport, mais les conclusions pourraient être différentes si le problème était considéré sous tous ses angles.

L'intégration, de nombreuses écoles gouvernementales aux commissions scolaires au CEGEP et aux universités, a été effectuée dans les dernières années, prouve que ces intégrations ont souvent été faites au détriment des élèves et de la qualité de l'enseignement. Dans certains cas, des désastres complets ont entraîné la presque disparition de types d'enseignements pourtant nécessaire à la collectivité.

Nous ne voulons pas que de semblables expériences se renouvellent dans le domaine de l'enseignement des arts, aussi nous considérons prématuré la prise de position du Conseil supérieur de l'éducation au sujet de l'intégration des Conservatoires.

René-Luc BLAQUIERE,
président
Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec

Montréal, le 17 avril 1972.

Invitation opportune à une solidarité élargie

Quelle belle coïncidence que le même numéro du DEVOIR nous dise que l'assemblée des évêques du Canada insiste sur la nécessité de "l'exemple de la pauvreté", alors qu'une lettre de M. Dominique Boisvert soulève le besoin d'élargir les préocupations et les réclamations des syndicats et de notre société en général.

Comment, en effet, concilier la pauvreté affreuse de 20% de notre population avec certaines demandes salariales, alors que nous savons aussi que 2/3 de la population du globe essaye de dormir chaque jour sans avoir mangé à sa faim?

M. Boisvert a bien raison d'insister que le sort des "moins favorisés", ici et ailleurs, devrait nous hanter. Mais où commencer? est-ce la responsabilité des syndicats? des chambres de commerce, des Eglises? des clubs Richelieu, Kiwanis ou Rotary? ou même de la Ligue des droits de l'Homme? Je serais heureux de lire les suggestions de vos lecteurs ou lectrices que cet aspect de la JUSTICE, de la SOLIDARITE HUMAINE préocupe aussi.

Claude de MESTRAL

Montréal, le 19 avril 1972.

À l'époque des vampires

On se bat pour une question de langue. On se pousse pour prendre du territoire. On s'entraide en se donnant des armes. On s'enrichit aux dépens de ceux qui ont du mal à survivre. On domine par la force des armes et de l'argent. On apostrophe ceux qui demandent une réforme. On recrute des masses et on s'impose. On calcule selon la force et le nombre, selon la richesse et la grandeur, selon la rentabilité et le profit.

L'efficacité communautaire est secondaire, le bien-être individuel prime. Les chefs s'imposent de plus en plus et les minorités s'assujettissent par la force des choses.

Alors que les Indiens perdent leur terre et les Vietnamiens leur vie, les grandes nations font la pluie et le beau temps et s'amusent encore à parler de paix quand le monde est en guerre.

Si l'époque des empires est chose du passé, celle des vampires est encore présente.

Farid KODSI

Hull, le 13 avril 1972.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. A l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Au collège Notre-Dame

Une injonction respectée mais dénoncée

Nous présentons ci-contre le texte intégral de l'injonction interlocutoire provisoire émise le 14 avril 1972 par le juge Fernand Legault de la Cour Supérieure à la demande du collège Notre-Dame du Sacré-Coeur et dirigée contre le Syndicat professionnel des Enseignants, section Collège Notre-Dame, ainsi que 12 professeurs membres de la dite section.

"En conséquence, d'ici le 24 avril 1972, à 5 heures p.m., NOUS ORDONNONS ET ENJOIGNONS aux intimés, à leurs officiers, leurs agents, représentants, membres et employés, ainsi qu'à leurs affiliés et à toute autre personne agissant sous leurs instructions, leurs directives ou leur contrôle, ou participant à leurs activités, de cesser et de ne pas faire:

a) quelque piquetage que ce soit à l'endroit de votre requérante et plus particulièrement dans le voisinage de son établissement; par plus de huit (8) piqueteurs distribués entre les différentes entrées du collège, à l'exclusion de tout chien policier ou autre animal susceptible d'effrayer les employés et les élèves de la requérante;

b) tout acte ou tout geste ayant pour but ou pour effet d'intimider, menacer et/ou molester les employés de votre requérante ainsi que les élèves et leurs parents;

c) toutes mesures de nature à empêcher totalement ou partiellement le libre accès à l'établissement de votre requérante;

d) toutes interventions ou toutes interférences dans les relations de votre requérante avec ses employés, les étudiants et leurs parents;

e) tout ayant pour but ou pour effet de cerner, d'épier, et de surveiller l'établissement de votre requérante et/ou les allées et venues des employés de votre requérante et de ses élèves;

f) tout acte ou toute directive ayant pour but d'intervenir ou autrement nuire aux relations contractuelles de votre requérante avec les étudiants et leurs parents et plus particulièrement de cesser toute communication, propagande verbale ou écrite, ou toute intervention directe ou indirecte avec les étudiants ou les parents visant à convaincre ces étudiants de s'absenter de leurs cours et/ou à participer directement ou indirectement à la grève;

Le tout pour demeurer en vigueur jusqu'au 24 avril 1972, jusqu'à 5 heures de l'après-midi".

1. Faussetés.

Voici quelques allégués importants de l'injonction qui s'avèrent totalement faux:

a) Aux paragraphes 9 et 10 (entre autres) de l'injonction provisoire et de la requête pour injonction intérimaire et permanente, il est affirmé que la grève de la section Notre-Dame du S.P.E. est illégale parce que la section locale s'est prononcée contre une grève lors d'un vote secret tenu le 9 mars 1972. Or, il est signifié dans la constitution du S.P.E. provincial que tout vote de grève est compilé provincialement: 60% des votants sont en faveur de la grève. De plus, lors d'une réunion tenue le 21 mars 1972, la section Notre-Dame s'est prononcée majoritairement en faveur du Front commun et de ses directives de grève.

b) Au paragraphe 20 du même document, il est prétendu que certains parents furent molestés. Or, il s'avère que tous les piqueteurs peuvent témoigner du contraire.

c) Le paragraphe 37 du dit document mentionne le nom d'un présumé agitateur qui de fait, était un modérateur qui a permis entre autres à deux personnes de traverser les lignes de piquetage.

d) Le paragraphe 35 fait mention de violence de la part des intimés, c'est-à-dire tous les membres de la section locale, ce qui est tout à fait faux et improuvable.

2. Contradictions.

On remarque que certaines ordonnances sont contradictoires. En effet comment peut-on permettre un piquetage restreint à huit personnes si l'argument majeur apporté par la requérante à l'appui de sa demande d'injonction en est un de grève illégale? Pourquoi ne pas avoir formulé alors une injonction de retour au travail? L'illogisme est ici flagrant. D'autre part comment peut-elle respecter l'ordonnance qui oblige à ne pas cerner, ni épier, ni surveiller le collège si la section veut utiliser ce droit restrictif de piquetage? L'illogisme est encore une fois flagrant.

3. Abus de langage et exagérations.

Nous considérons comme des abus de langage de présumer de l'intention des professeurs en affirmant "l'intention réelle des intimés qui est de porter atteinte à l'intégrité morale des élèves..." (no. 11)

L'expression "certains professeurs... participent à cette grève illégale" nous force à préciser qu'il s'agit de 25 professeurs sur 35 professeurs syndiqués. De plus, sur les dix dissidents il est à noter que 9 professeurs sont dits des professeurs d'éducation physique.

Contrairement à ce qui est allégué au paragraphe numéro 19 à savoir que plusieurs "élèves et enfants furent bousculés et frappés par des piqueteurs" nous déclarons que c'est une exagération inimaginable des faits.

Le tract écrit et distribué aux élèves où il était question de démocratie, de solidarité, de ligne de piquetage et de "scab" peut-il être jugé comme une "propagande insidieuse et malpropre..."? (c.f. 32)

Il y a un abus de langage incroyable lorsque le texte au numéro 33 mentionne que les "enfants" sont "utilisés comme otages au profit du syndicat intimé".

Nous jugeons encore comme une exagération inexplicable le fait qu'on déclare "urgence extrême" au Collège Notre-Dame du Sacré-Coeur à la suite du dit piquetage.

A cause de ces faussetés, ces contradictions, ces exagérations, la section S.P.E. du collège Notre-Dame considère:

1. l'injonction comme une provocation grossière à son égard, provocation à l'image de celle exercée par certaines autorités du collège qui n'hésitaient pas à lancer des invectives à la ligne de piquetage.

2. que cette injonction oblige à "cesser toute communication avec les étudiants et les parents" et par conséquent élimine notre droit le plus fondamental à l'information.

3. que cette injonction témoigne d'une attitude férocement anti-syndicale qui cherche à tout prix à casser le syndicat et la grève.

4. Position locale

A la suite de cette injonction, lors d'une assemblée spéciale tenue samedi le 15 avril 1972, l'exécutif de la section Notre-Dame présenta une proposition à ses membres demandant le respect intégral de cette injonction. Elle fut adoptée à l'unanimité par vote enregistré.

Cependant l'exécutif de la locale et son comité d'action politique croient que cette injonction doit être rendue publique et dénoncée comme une tentative éhontée d'intimidation.

André LEMAY, président,
Michel PICARD, v.-prés.,
Jean NANTEL, secrétaire,
Donald GRAVEL, trésorier
Denis GRONDIN, directeur
pour le Syndicat professionnel des enseignants,
section du collège
Notre-Dame

La position de la direction

Voici le texte intégral de la lettre du recteur du collège Notre-Dame expliquant aux parents des élèves de l'institution la position de la direction.

Chers parents,
Madame,
Monsieur,

Lors d'un vote au scrutin secret, tenu au début de mars, nos professeurs ont voté contre la grève à vingt (20) contre douze (12). Cependant, vous n'êtes pas sans savoir que certains de nos professeurs sont actuellement en grève; cette situation est le résultat de la décision prise par le Syndicat d'imposer la grève même à notre institution, vu l'action du Front commun intersyndical.

Plusieurs d'entre vous avez reçu avis de certains professeurs, par appels téléphoniques, que les cours étaient suspendus. Nous tenons à vous aviser que seule la Direction du Collège a autorité pour décider de la suspension ou de la continuation des cours, et seule la Direction est autorisée à vous aviser en conséquence.

Comme certains membres du Syndicat, professeurs en grève, se sont aussi permis d'intervenir auprès des élèves pour tenter de les convaincre de faire la grève avec eux et pour eux, nous avons cru qu'il était de notre devoir d'instituer immédiatement des procédures... Nous avons, dans les circonstances, obtenu une injonction de la Cour Supérieure qui limite tout piquetage à un maximum de huit (8) personnes, qui défend toute intervention ayant pour but ou pour effet d'empêcher l'accès aux terrains du Collège et qui interdit toute communication, toute propagande verbale ou écrite, toute intervention directe ou indirecte auprès des étudiants ou des parents, intervention qui viserait à convaincre les étudiants de s'absenter de leurs cours ou de participer directement ou indirectement à la grève.

La Direction du Collège, après mûre réflexion, s'est rendu compte qu'elle avait et aura le personnel nécessaire pour continuer un enseignement adéquat et assurer le bien-être des élèves et leur sécurité. IL EST DONC DEFINITIF QUE LES COURS CONTINUERONT POUR TOUS LES ELEVES SANS EXCEPTION ET SANS INTERRUPTION.

Dans toute cette histoire, le Collège ne recherche que l'intérêt de votre fils: le tenir à l'écart d'un conflit entre adultes et assurer que son année scolaire ne sera pas compromise.

Recevez l'assurance de notre plus entier dévouement.

Paul C. L'ARCHEVEQUE,
c.s.c., recteur.
Montréal, le 15 avril 1972

Lettre à Angela Davis

Angela,
Demain tu seras jugée
Par ceux qui savent ce que sont la Justice et la Vérité
Parce qu'ils ont le Pouvoir et la Force.
Demain tu seras jugée
Par ceux qui ont mis Dieu à leur main
Et pour qui Dieu est bon et blanc
mâle et bien-pensant
riche et pratiquant
fidèle au Serment des Pèlerins.

Il ne faudrait pas te faire d'espoirs
Ni même d'illusions
Car il faut être riche pour se payer l'espoir
Et pauvre pour se gaver d'illusions.

Tu ne peux compter t'en tirer
Sur un vice de procédure
Car tu n'es ni puissante
Ni membre de la Mafia.

Tu ne peux penser t'en sortir
Avec la clémence de la Cour
Et les circonstances atténuantes
Car les techniciens de la matière grise
Te déclareront saine et responsable.

Tu ne peux demander à être traitée
En prisonnier politique
Car ils te répondront
Qu'on peut penser, dire et faire ce qu'on veut
En cette Terre de Liberté
Hors ce qui est interdit.

Tu ne peux t'attendre à être considérée
Comme un prisonnier de guerre
Car l'Amérique ne reconnaît de guerre
Que celle du Vietnam.

Tes actes et tes paroles seront donc pesés
En toute équité
Dans la Balance
Où une Blanche vaut tellement plus que deux Noires
Trois Jaunes et quatre Peaux-Rouges.

Cette fois on te dit coupable
D'avoir fourni des armes
Pour tuer d'autres humains
Que des Vietnamiens, des Laotiens ou des Cambodgiens

Le Canada aussi a fourni des armes
Mais contrairement à toi
C'était pour la bonne cause.
Tu le savais pourtant:
Il y a des meurtres qui n'en sont pas
Et d'autres qui en sont.

De toute façon les griefs ne manqueront jamais
Pour te faire taire.

Mais au fond il importe peu qu'à mes yeux
Tu sois coupable ou non-coupable
Au sens de la Loi de la Jungle californienne.
Pour moi tu es déjà jugée.
Comme l'ont déjà fait tes Juges
De l'Amérique bien-pensante
Comme le feront sans doute tes juges
De San José
Ainsi je m'autoriserai
A rendre jugement et à prononcer la sentence
Sans avoir entendu la cause.

Tu est coupable
d'être Noire
d'être femme
d'avoir renié ton double statut d'esclave
d'être lucide
d'avoir combattu pour la dignité des tiens
d'avoir interprété les mots justice et liberté
autrement que selon la règle établie.

Tu es coupable
d'être doupable
d'avoir fait trembler l'Amérique
d'avoir suscité l'espoir
chez ceux qui allaient désespérer
d'avoir suscité l'admiration
de ceux qui allaient tourner au cynisme
d'avoir ressuscité la foi des naïfs
qui continueront de croire
en l'avènement d'un ordre social nouveau.

Tu est coupable
de n'être pas du groupe de ceux qui ont le droit
de déclarer les autres coupables.

Tu es coupable
d'avoir douté des promesses des Libéraux
d'avoir défié les menaces des Réactionnaires
d'avoir douté que le changement
puisse et doive se faire qu'au compte-goutte
d'avoir troublé le sommeil profond et juste
de la Majorité silencieuse.

Pour tous ces crimes
Et pour tant d'autres encore
qui naîtront de l'accouplement sordide
Des nantis et des endormis
Je te condame
à être courageuse
et à te battre pour tes convictions
jusqu'à ce que mort s'ensuive!
Ma sentence est sans appel
Car le temps presse.

Je te condamne aussi
à accepter mon admiration sans réserve.

Que le Dieu des Birch, des McCarthy
Des Goldwater, du Ku-Klux-Klan
Des Wallace et des Reagan
Aie pitié de ton âme

Antoine BABY

Sainte-Foy, le 21 mars 1972

CANADA

CANADIAN RADIO-TELEVISION COMMISSION
CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

Ottawa, le 28 mars 1972

AVIS PUBLIC

Le Conseil de la radio-télévision canadienne annonce la décision suivante qui prendra effet à la date de la présente.

Décision CRTC 72-84

ST-JÉRÔME (QUÉ.) 7108111

Demande de la part de **Radio Laurentides Inc.** en vue d'obtenir le renouvellement de licence de CKJL.

Décision: **APPROUVÉE**

Le Conseil renouvelle la licence du 1er avril 1972 au 13 mars 1974 aux conditions à être spécifiées dans la licence.

Étant donné la nature des rapports de ce poste de radio avec la communauté desservie, le Conseil ne renouvelle la licence que pour une période de deux ans. Entretemps, le Conseil continuera à suivre de près les moyens pris par le titulaire en vue d'améliorer le service dans cette région.

Le titulaire devra réaliser et maintenir un nombre accru d'heures de programmes d'affaires publiques, de reportages et de nouvelles locales et régionales.

Le Secrétaire,
Monique Coupal.

Le Domaine des Haut-Bois... un nouvel art de vivre

On devrait visiter le Domaine des Haut-Bois et ses maisons modèles avant de porter son choix ailleurs. En effet, il s'agit d'un développement urbain vraiment prestigieux de 25 millions de pieds carrés, sis dans un décor unique de montagne, forêt, lacs, verger à seulement 10 minutes de Montréal sur la Rive Sud.

La montagne est le Mont Bruno et le Domaine des Haut-Bois couvre le versant faisant partie de la municipalité de Sainte-Julie. On y accède par la sortie 62 de l'autoroute transcanadienne.

Que trouve-t-on de vraiment exceptionnel au Domaine des Haut-Bois en outre du milieu enchanteur?

A) Des terrains de grande dimension, boisés et non boisés.

B) L'absence de construction de série. À ce propos, la grande diversité des modèles étonne, plaît et rassure.

C) On peut y faire construire d'après son propre plan ou commander un modèle modifié à son goût.

D) On peut y acheter maintenant son terrain (payable en mensualités à 6% d'intérêt) pour s'y faire construire plus tard le modèle de son choix par l'entrepreneur de son choix.

E) Pour éviter la spéculation et la plaie des terrains vacants, l'obligation pour tous de construire sur son terrain dans les 15 mois suivant l'installation des services municipaux. La pénalité étant, pour avoir contrevenu à cette obligation, la rétrocession du terrain sur remboursement de son argent. Il s'ensuit qu'on y achète un terrain dans un secteur où la date d'installation des services ne précédera pas de plus de 15 mois la construction de sa maison ou la revente de son terrain en marché libre.

F) Dix pour cent du prix de vente des terrains est investi annuellement par les promoteurs dans l'aménagement d'un centre récréatif (de sport et de culture) de un million trois cent mille pieds carrés.

G) L'achat de toute maison comprend un lampadaire avec oeil magique. C'est ainsi que les rues sont éclairées au Domaine des Haut-Bois afin d'éviter les poteaux-luminaires disgracieux. L'étonnant au Domaine des Haut-Bois reste que les prix des terrains comme des maisons se comparent quand même avantageusement avec ce qu'on trouve ailleurs.

Pour se rendre au Haut-Bois du pont Jacques-Cartier ou du pont-tunnel Lafontaine, on parcourt la route 20 (transcanadienne) durant 9 minutes jusqu'à la sortie 62 de Sainte-Julie.

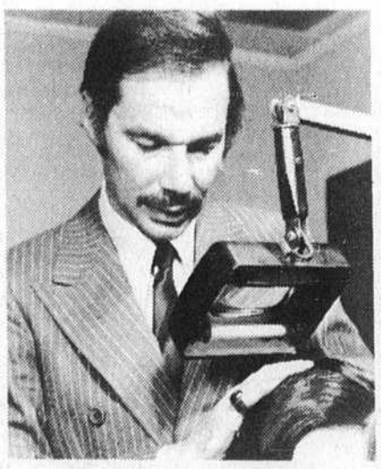
Cet espace a été réservé par le Domaine des Haut-Bois (Mont-Bruno) Inc.

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE
AGIT EN VOTRE NOM

ÉCOLE DE CONDUITE?
De préférence
LAUZON

VOLS CANADA-EUROPE CANADA
Vers l'EUROPE
aller-retour à partir de $188
DESTINATIONS Paris
Bruxelles-Zurich
Madrid-Genève
S.E.T.A. Vacances
1176 rue Drummond
Montréal 107
Tél.: 861-0200

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE CAPILLAIRE ET QUE DEVEZ-VOUS EN CONNAÎTRE?



Le Centre capillaire PIERRE se spécialise depuis plus de quinze ans dans les problèmes du cuir chevelu dont certains restent encore inexpliqués. Nous savons mieux que quiconque que les produits magiques ou les formules mises au point après des soi-disant années de recherche, ne font pas pousser les cheveux perdus, pas plus qu'une dent extraite ne peut repousser.

Faire repousser des cheveux sur un crâne déjà dégarni, lorsque la capille pillaire est atrophiée, ne laissant qu'un duvet, n'est pas réalisable et y croire serait faire preuve d'une incroyable crédulité.

Le Centre capillaire PIERRE, aidé par des chimistes québécois, développe d'année en année des formules plus efficaces, déposées ensuite uniquement au nom du Centre et à son usage esclusif.

Toute représentation faite en province par des délégués utilisant le nom du Centre capillaire PIERRE s'avère frauduleuse. Nous savons que des gens non avertis et parfois trop confiants se sont faits exploiter par ce genre de personnes n'ayant pas de conscience et ne faisant pas la distinction entre leur nom et celui d'un bureau établi depuis plus d'une décade et demie et ne "pronant pas la repousse des cheveux".

Il est important que le sujet passant un examen capillaire soit averti sur plusieurs points que nous croyons importants:

1) Depuis combien de temps le spécialiste exerce-t-il sa fonction et où a-t-il acquis son expérience?

2) Comment se présente-t-il? Nom et prénom devrait être déclinés.

3) Si le spécialiste se réfère à des formules, demandez le nom du laboratoire qui les manufacture. En cas de doute, renseignez-vous par divers organismes sur l'existence du laboratoire et si ce dernier fabrique réellement ces produits pour le bureau capillaire auquel vous vous êtes adressé.

4) Evitez tout genre de traitements capillaires proposés par des représentants se déplaçant dans les hôtels ou motels.

5) Un spécialiste sérieux ne court pas plusieurs métiers à la fois, soit dans les salons de coiffure ou des magasins de postiches et perruques.

6) Avant de débourser quoi que ce soit, ne signez rien sous aucun prétexte, qui vous engage financièrement.

7) Aucun service professionnel ne peut vous garantir une repousse de cheveux, sauf dans certains cas de pelade.

8) Si le spécialiste consulté se réclame d'un tel ou tel bureau connu, assurez-vous de la validité de ses dires, preuves à l'appui. En cas de doute, veuillez téléphoner ou écrire au bureau auquel le spécialiste se déclare attaché.

9) Il est reconnu inexact que des traitements de choc puissent assurer une stabilité de votre chevelure en 30, 60 ou 90 jours.

10) Il vous incombe, à vous client, de rester réaliste dans ce qui peut être fait ou non.

11) Une étude capilaire dure de 45 à 60 minutes.

12) Après avoir été mis au courant de votre cas, ne perdez pas de vue les récidives possibles, et qu'après avoir suivi des traitements une hygiène adéquate s'avère toujours indispensable mais non onéreuse.

Avant de penser à une substitut de votre chevelure, ne serait-il pas plus sage de chercher à sauver les cheveux qui vous restent.

C'est à vous d'en décider. L'artifice ne vaut jamais le naturel; à la longue il peut être la cause de sensations désagréables autant physiques que psychologiques.

Il serait avantageux pour vous qui vous rendez compte journellement d'une diminution de vos cheveux, de passer un examen au Centre capillaire PIERRE. Nous vous dirons après étude ce qui peut être fait ou pas.

Où que vous demeuriez, nous croyons qu'une visite d'une heure sur rendez-vous à nos bureaux vous sera profitable en ce qui concerne ce problème qui vous ronge intérieurement et vous vexe dans votre apparence.

Merci de votre bienveillante attention.

P.S. Nous avisons notre clientèle de la Province que l'étude capillaire initiale se fait exclusivement à notre unique bureau de Montréal. Le Centre Capillaire Pierre n'a pas de délégué parcourant la Province en son nom. Toute représentation utilisant le nom du Centre Capillaire Pierre s'avère frauduleuse.

par Raymond Pierre
TRICHOLOGUE

LD33A

Centre Capillaire Pierre
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

suites de la première page

LE GOUVERNEMENT

ter une loi d'urgence. Selon M. Burns, en effet, s'est le gouvernement qui a interrompu les pourparlers, et c'est lui qui a ensuite "l'audace d'utiliser une procédure exceptionnelle pour régler un problème".

M. Burns rappelle la demande unanime de l'opposition, au début de la semaine, pour que la commission parlementaire siège et entende les versions des parties au litige. Si cela avait été fait, les députés seraient mieux placés pour prendre position et juger de l'urgence de la situation, en plus d'agir indirectement comme médiateurs.

Selon le PQ, non seulement le gouvernement n'a pas démontré l'urgence, mais il n'a pas utilisé tous les moyens avant de recourir à la solution extrême. Au surplus, le gouvernement, qui est partie et juge, limite lui-même les débats et fixe les règles de jeu en précipitant les étapes législatives.

De son côté, M. Marcel Masse a qualifié le geste du gouvernement comme étant "un acte de réaction et non un acte d'action". Il se demande quand le gouvernement dit vrai: quand il clamait qu'il n'y avait pas urgence ou quand il sonne l'alarme et demande au Parlement de suspendre les lois que ce même Parlement avait votées.

Le chef de l'Opposition officielle, M. Gabriel Loubier, constate l'urgence, mais il estime que le gouvernement n'a pas pris tous les moyens – dont la convocation d'une commission parlementaire – et qu'il agit de façon tardive et bien malhabile. Il s'en est pris aux chefs syndicaux et a demandé au gouvernement de cesser d'être "traumatisé par certains ténors au Québec".

M. Loubier estime que des mécanismes auraient pu faciliter le travail ingrat du ministre de la fonction publique et prévenir l'usage de la "matraque" législative à contretemps.

Tout en accordant son consentement à l'étude de la loi d'urgence, le chef uquiste a souligné que "le gouvernement aura, lui seul, à supporter l'odieux de son inconséquence, de son inaction, de son inertie, de son imprevoyance... des actes qu'il pose à l'article de la mort et d'une façon désespérée".

Quant au chef intérimaire du Ralliement créditiste, il a également déploré que les députés ne soient pas au courant de tous les faits. M. Armand Boies dit qu'il est temps que le gouvernement constate l'urgence causée par la grève générale et y remédie, mais il ne croit pas qu'une "loi-baillon" sera la meilleure solution.

Finalement, M. Camil Samson, député de Rouyn-Noranda, déplore le retard du gouvernement à mettre fin à la grève, mais il renvoie les deux parties dos à dos quant au partage des responsabilités.

Bref, tous les représentants de l'Opposition ont reproché au gouvernement de les avoir tenus dans le noir, de ne pas leur avoir permis d'interroger les parties et de les inviter maintenant à adopter une loi d'urgence presque à l'aveuglette.

RETOUR AU TRAVAIL

soit ajourné de quelques heures pour permettre une démarche ultime du premier ministre, du ministre de la fonction publique et des trois chefs de l'Opposition auprès des présidents des trois centrales.

Tous les membres de l'Opposition ont appuyé cette suggestion et M. Marcel Pepin, président de la CSN, a fait savoir qu'il était disposé à rencontrer les représentants des partis.

Au moment de mettre sous presse, le gouvernement s'apprêtait à repousser cette proposition, alléguant que tout a été mis en oeuvre pour en arriver à une solution négociée et qu'il appartient maintenant au Parlement de prendre ses responsabilités.

Les motions d'urgence et de première lecture ont été adoptées par des votes de 80 à 8, les sept députés péquistes et l'indépendant Marcel Masse s'y opposant dans les deux cas.

Le débat de deuxième lecture a débuté en soirée avec l'intervention du premier ministre.

M. Bourassa a expliqué que le gouvernement aurait préféré ordonner le retour au travail aux dernières conditions offertes à la table centrale. Mais la chose était techniquement impossible en raison des nombreuses conventions collectives et des milliers de clauses en cause. Toutefois, le décret gouvernemental tiendra compte de ces offres et M. Bourassa a donné l'assurance que les syndiqués du secteur public ne perdront rien, les avantages consentis alors étant rétroactifs à l'expiration des dernières conventions.

Le premier ministre a expliqué que le gouvernement doit voir à concilier les intérêts légitimes des divers groupes de la société, mais qu'il arrive un moment où il doit trancher entre l'intérêt d'un groupe, si important soit-il, et l'intérêt collectif. Et ce moment est arrivé pour ce qui concerne le secteur public, dit-il.

Le gouvernement, a noté M. Bourassa, croit toujours que le syndicalisme constitue un outil irremplaçable pour le progrès social, mais l'Etat doit intervenir lorsqu'il y a des "abus". Il a fait alors état de la situation dans les secteurs touchés par la grève, du non respect des ententes sur les services essentiels ou des injonctions, du piquetage illégal, et le reste.

Rappelant le nombre de lois d'exception que le gouvernement a dû faire adopter depuis cinq ans pour faire face à des cas d'urgence, M. Bourassa a dit que quelque chose ne tourne pas rond dans les mécanismes des relations de travail et qu'il y a lieu de les réviser, mais à tête reposée, lorsque le présent conflit sera terminé. M. Bourassa n'a pas donné de détails à ce propos, indiquant seulement qu'il y aura lieu de réglementer davantage les dispositions concernant le droit de grève et le maintien des services essentiels, pour qu'elles soient plus cohérentes et collent mieux à la réalité.

Au cours de l'après-midi, cinq ministres sont intervenus pour expliquer l'urgence et la gravité de la situation, de même que la nécessité pour le Parlement d'adopter une loi de toute urgence.

Le leader parlementaire a dit que la situation est devenue "intenable et inacceptable", et que "les syndiqués eux-mêmes, en grand nombre, réclament le retour au travail".

Le ministre des affaires sociales a fait état du "harcèlement" dont sont victimes les institutions de santé depuis trois semaines, de la grande difficulté de maintenir des services essentiels et de l'état d'épuisement de ceux qui auront la responsabilité. Selon M. Castonguay, "le Front commun dans ses réponses aux dernières offres, remet en cause ou exige de discuter des politiques qui ne peuvent que faire l'objet de décisions gouvernementales ou de cette Chambre".

Le ministre ajoute qu'il est impossible d'en arriver à une solution négociée et que le gouvernement ne peut permettre que la situation se détériore davantage dans le secteur des affaires sociales, la grève limitant le droit des citoyens aux services de santé et aux services sociaux.

Le ministre de l'éducation a fait de même pour son secteur, soulignant "la nécessité d'une action aussi directe que rapide", la situation ne faisant qu'empirer également dans l'enseignement. Dans certains cas, l'année scolaire risque d'être compromise, et au niveau collégial, il faudra probablement envisager une prolongation du calendrier scolaire. "Il est clair, selon le Dr François Cloutier, qu'une société ne peut permettre que l'exercice d'un droit qui a été consenti rentre en conflit avec l'exercice des droits les plus fondamentaux... Dans l'éducation les limites du tolérables sont atteintes".

Le ministre de la fonction publique opine également qu'il y a urgence à garantir le respect des droits fondamentaux de la société.

M. Jean-Paul L'Allier constate l'échec de la négociation pour en arriver à une solution du conflit, la grève, quoique légale, crée des pressions sur les membres les plus faibles de la société, les malades en particulier. Il faut arrêter la détérioration des services publics et les rétablir rapidement.

"Un gouvernement et une Assemblée nationale qui n'agiraient pas ainsi, qui seraient dans l'incertitude ou qui s'abstiendraient feraient preuve, à mon avis, d'inconscience et d'irresponsabilité face à la population", conclut M. L'Allier.

Ce que le ministre n'a pas dit, toutefois, c'est que le projet de loi qui a été présenté est beaucoup moins sévère que l'avant-projet qu'une majorité des ministériels, semble-t-il, étaient disposés à adopter.

M. L'Allier, appuyé par le premier ministre, a voulu jouer le jeu jusqu'au bout. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de peines de prison prévues, pour cette raison également que la commission parlementaire tentera une médiation extraordinaire et ultime pour rapprocher les parties. Le ministre conserve un petit espoir encore que les belligérants mettent bas les armes, mais il est pleinement d'accord avec le projet de loi, ayant constaté l'échec de l'intervention personnelle des quatre membres du comité ministériel aurprès du Front commun.

Selon les informations recueillies hier, les trois présidents syndicaux n'ont pas bougé d'un pouce lors de l'épuisante séance nocturne du Château Frontenac, ce qui a conduit M. L'Allier à perdre ses dernières illusions de pouvoir faire l'économie d'une loi d'urgence.

Quant au ministre des finances, il estime que le gouvernement a agi à la fois avec prudence et fermeté, et qu'il a joué le jeu des négociations jusqu'au bout, avec persévérance et patience. M. Raymond Garneau note que les grévistes ont perdu jusqu'ici dix jours de salaires. La masse salariale du gouvernement est de $1.8 milliard et pour se rendre aux demandes syndicales, il faudrait encore y ajouter $427 millions. Le gouvernement ne le peut pas. "Par-delà l'orgueil des leaders syndicaux, qui ne veulent pas perdre la face, nous avons l'obligation de protéger les syndiqués eux-mêmes et de leur donner ce droit qu'ils ont de recevoir leur traitement." Les chèques de paie gagnée avant la grève n'ont pu être distribués à cause de l'entêtement des "grands seigneurs" syndicaux, selon le ministre.

Le débat qui s'est engagé hier soir peut durer environ 25 heures au total et se terminer pour la première fois, en vertu des nouveaux règlements à l'essai, par un règlement de clôture.

QUATRE AUTRES

pables d'outrage au tribunal pour avoir enfreint l'ordonnance qui enjoignait aux syndiqués de reprendre leur travail dans les hôpitaux visés par les injonctions.

Les condamnations prononcées hier touchent des cadres syndicaux de l'Hôpital Notre-Dame-de-Lourdes de Montréal. La section syndicale de cet établissement est en outre condamnée à payer une amende de $14,000.

Mais le juge Pelletier a décidé, cette fois, de différer l'application des sentences jusqu'à 17 heures aujourd'hui afin de permettre aux inculpés d'aller en appel et de solliciter leur remise en liberté provisoire devant le juge Rivard.

Ont été condamnés hier: Louise Leblanc et Thérèse Laurin, dirigeantes du syndicat des employés d'hôpitaux à Notre-Dame-de-Lourdes; ainsi que Mlle Alice Cloutier, de l'Alliance des infirmières de cette même institution. Denise Brochu, de l'Alliance également, a été acquittée parce qu'elle avait démissionné du Syndicat peu avant l'injonction.

Mme Florence Paiement, dirigeante également du syndicat des employés d'hôpitaux de cette institution, a invoqué devant le juge son état de santé précaire et l'urgence de ses charges familiales. Elle a échappé à la prison mais devra payer une amende de $5,000.

Mercredi, on s'en souvient, le juge Pelletier avati imposé des peines d'emprisonnement de trois à six mois et des amendes jusqu'à $5,000 à 18 chefs syndicaux de trois hôpitaux: Charles-Lemoyne à Longueuil, Maimonides (et non pas Maisonneuve comme on l'a par inadvertance écrit dans Le Devoir d'hier) à Montréal et La Pieta à Hull. Un 19e cadre syndical a été condamné à une amende de $100 mercredi. Sauf ce dernier, ils ont passé la nuit et la matinée en prison, les femmes à la prison de la rue Saint-Cyrille, les hommes à Orsainville.

Tandis que le juge Pelletier rendait hier son jugement quelque 300 syndiqués du Front commun manifestaient bruyamment leur appui à leurs camarades inculpés devant le Palais de Justice de Québec.

En deux jours, 23 personnes ont été reconnues coupables d'outrage au tribunal, 21 condamnées à des peines d'emprisonnement et à des amendes, deux à des amendes seulement.

D'autres comparutions sont prévues pour aujourd'hui.

Pour donner suite à l'engagement qu'ils ont contracté devant le juge Rivard, les 18 cadres libérés devront, en réalité, tenter de franchir les piquets de grève qui se dressaient encore hier soir devant les hôpitaux visés par les injonctions.

RÉACTIONS

Conseil général, assemblée souveraine de la centrale entre les congrès, qu'ils seront convoqués incessamment. Le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, a indiqué qu'aucune mesure n'était écartée, y compris la grève générale qu'un congrès spécial pourrait décider.

En attendant, la FTQ presse tous ses responsables de sonder l'opinion des membres sur les moyens de pression qu'elle doit exercer dans les circonstances.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, maintient pour sa part sa directive aux grévistes: ne pas respecter les injonctions. "Restez fermes mais calmes", a-t-il dit à leur intention au cours d'une émission télévisée.

Le Conseil central de Montréal des syndicats CSN, dont le président est M. Michel Chartrand, compte rassembler dimanche après-midi (c'est cependant sujet à confirmation) les comités exécutifs de tous ses syndicats affiliés, des secteurs public et privé, pour examiner l'action à entreprendre et, notamment, la possibilité d'une grève générale.

Entre-temps, les directeurs de greve des syndicats montréalais de la CSN impliqués dans le conflit étaient réunis à huis clos hier soir afin d'étudier les dispositions de la loi spéciale et décider s'il faut ou non s'y conformer.

Le Conseil central a déjà procédé l'automne dernier à une large consultation auprès de ses membres qui s'étaient déclarés majoritairement favorables à une grève générale d'appui aux syndiqués de La Presse, alors en conflit. Le projet avait tourné court devant l'évolution heureuse des pourparlers à La Presse.

Par ailleurs, des syndicats et des fronts communs syndicaux régionaux dénoncent la sévérité des condamnations pour outrage au tribunal et réaffirment leur appui inconditionnel aux syndiqués du secteur public. Les syndicats des employés de l'université de Montréal (FTQ) et du cegep Vieux-Montréal (CSN) réclament même ouvertement, dans des communiqués, le déclenchement d'une grève générale.

Le premier demande aux chefs syndicaux de proposer aux syndicats des mesures radicales "pour contrer la répression gouvernementale et ce, dans les plus brefs délais": s'engage à convoquer rapidement une assemblée générale de ses membres pour se joindre aux autres syndicats dans cette lutte; et rappelle à la FTQ qu'elle a adopté à son congrès de décembre dernier le principe du recours à la grève générale "dans les situations graves".

Le second soutient qu'une "grève générale d'une durée à déterminer serait la seule riposte valable au précédent ignoble provoqué par le gouvernement" et conclut sur cette phrase sybilline: "Les roses refleurissent au printemps."

La résolution votée au dernier congres de la FTQ dit précisément: "Que la FTQ, avec le concours si possible des autres centrales, ait recours à la grève générale limitée, après consultation, lorsque des problèmes d'envergure surviennent et que leur solution requiert une pression de masse."

La résolution précise ensuite que "ces mots d'ordre seront nuancés chaque fois en tenant compte des conditions particulières à chaque groupe, pour éviter de faire payer à des groupes vulnérables le poids d'une action collective".

Prié de dire si les syndiqués du secteur privé participeraient volontiers à un mouvement d'envergure, M. Daoust a répondu que les enjeux de la négociation en cours (mininun hebdomadaire de $100 et sécurité d'emploi) les touchent tellement qu'il est possible de les convaincre.

Le front commun intersyndical du Nord-Ouest publie de son côté une charge contre le gouvernement ("Il a plus de respect pour le capital que pour le travailleur") et lance cette interrogation significative: "Est-ce que les syndiqués vont plier l'échine encore une fois et rentrer au travail après avoir perdu 10 à 15 jours de salaire?"

Le Syndicat des employés de la General Motors (FTQ) s'étonne du silence du ministre du travail, M. Jean Cournoyer; compare le salaire horaire du balayeur de l'usine ($4.12) à celui qu'offre le gouvernement à ses journaliers ($2.53); et annonce qu'il offre gratuitement une salle aux grévistes du front commun régional de Sainte-Thérèse.

Le conseil régional des travailleurs des Laurentides et de Delanaudière (FTQ) a adressé au premier ministre, M. Robert Bourassa, un télégramme qui dénonce la "collusion du pouvoir judiciaire avec le pouvoir politique" lors des condamnations qu'a prononcées le juge Pelletier.

La CEQ, pour sa part, parle de "folie furieuse" en commentant une injonction que le juge Frédéric Dorion lui a décernée mercredi en visant les enseignants de l'externat classique Saint-Jean-Eudes, alors que ces derniers ne lui sont même pas affiliés.

Dans une déclaration publiée à l'issue de sa réunion, l'exécutif de la FTQ parle enfin de "matraquage judiciaire et législatif" contre les syndiqués du secteur public et observe: "Tous les travailleurs doivent se sentir visés, qu'ils soient ou non de ce secteur."

Devant la situation "qui risque de devenir préjudiciable à l'ensemble de la population du Québec et de compromettre son avenir économique", le Club Kiwanis Laval de Montréal, quant à lui, invite les parties "à faire preuve de conscience sociale et à se donner dans l'immédiat les instruments nécessaires à la solution du conflit".

LE PRIX MACLAREN

cière, le Brandford Examiner pour la page des sports, le Lethbridge Herald pour la page féminine.

Les gagnants ont été choisis sur la base de la typographie et de la mise en page des éditions du 14 décembre dernier.

Les prix John A. Maclaren ont été institués en 1962; ils portent le nom du fondateur de MacLaren Advertising Co. Ltd.

L'annonce des gagnants des trophees C. Parkin, de Toronto, président du jury du concours.

Le "syndicat" à la conquête du marché des drogues légères?

par Jean-Pierre Charbonneau

Le "Syndicat du crime" de Montréal aurait depuis quelque temps commencé à s'emparer sérieusement du marché des drogues légères (marijuana et haschisch) et déjà de nombreuses transactions en ce sens auraient été conclues.

Selon les renseignements déjà recueillis, quelques-uns des plus importants financiers de la pègre locale auraient déjà investi des sommes considérables dans l'importation du haschisch. Leurs décision auraient été motivées, croient des policiers, par la caractère désormais permanent des phénomènes de la consommation des drogues légères.

La permanence du phénomène permet en effet d'envisager pour des financiers l'organisation à long terme du marché et des revenus additionnels importants.

A titre d'exemple, pour appuyer cette nouvelle thèse de la brigade des stupéfiants de la GRC, on cite l'affaire d'importation de 3,395 livres de haschisch dans des boîtes de conserves, trafic qui a été mis à jour au début du mois et pour lequel sept individus ont déjà été arrêtés.

Les deux dernières personnes arrêtées ont comparu hier matin devant un magistrat, à l'édifice de la Sûreté du Québec, rue Parthenais, à Montréal. Il s'agit de Albert Numi, alias Albert DiCarlo, 39 ans, du 6895, 2ième avenue, app.10, à Rosemont, et Michel "Mike" Capobianco, 32 ans, du 4535 rue Delorimier, à Montréal. Tous deux ont été arrêtés mardi matin par les policiers de la Brigade des stupéfiants de la GRC. Les deux hommes, des récidivistes, ont vu leur enquête préliminaire fixée au 26 avril. Entre-temps, ils devront rester en cellules.

Un huitième individu est également recherché par la Brigade des stupéfiants en rapport avec cette affaire d'importation de haschisch dont la valeur, sur le marché noir montréalais, est de $15 millions. L'homme recherché est Camille Porchis, du 6539 rue Papineau, app. 1, à Montréal. Selon la police, l'homme se cacherait dans la région de Montréal.

Cette affaire tentaculaire de trafic international de stupéfiants a débuté par une longue enquête qui avait amené le 20 mars dernier à l'arrestation de trois premiers suspects, Primo Salci 39 ans, et son fils Louis, 20 ans, tous deux du 6820, 2ième avenue Rosemont. Le troisième était Frank Zaurinni, un individu reconnu comme un "gambler" professionnel qui avait déjà été arrêté, le 5 juin 1970, au restaurant Ronaldo de la rue Saint-Hubert, en compagnie notamment de MM. Frank Cotroni, Jos DiMaulo, Claude Faber, Paul Desormier, beau-père de Cotroni, et Robert Théorêt.

A cette occasion, une trentaine de policiers dirigés par le sergent-détective Alphonse Gélineau, du Bureau de recherche sur le crime organisé, avaient arrêté une trentaine de personnes. Les policiers avaient cependant affirmé qu'au moins une centaine de personnes, dont un très grand nombre de la pègre de Montréal, avaient participé à cette soirée.

Par la suite, la GRC a effectué deux autres arrestations. Les deux personnes arrêtées étaient les dirigeants de la compagnie Vincent Packing Inc, sous le couvert de laquelle le trafic aurait présumément été organisé. Il s'agissait de MM. Guy Lombardi, du 1020 rue de la Picardière, à Duvernay, et Albert Hamel, du 571 rue Hugues, à Montréal.

Toutes ces personnes subiront leur procès dans les prochaines semaines.

Cette affaire de trafic de haschich dans des boîtes de conserve est considérée comme l'une des plus importantes du genre jamais mise à jour dans la métropole canadienne. Montréal considérée généralement comme une plaque tournante du trafic international.

En 1971, la Gendarmerie royale du Canada avait saisi pour $500,000 de haschisch et pour $35,000 de marijuana. L'affaire des boîtes de conserves aurait rapporté à elle seule $15 millions.

faits divers

Le Saint-Laurent pour se suicider

Une femme de 67 ans s'est suicidée hier au début de l'après midi en se jetant dans le fleuve Saint-Laurent et son corps a été retrouvé vers 16h15 par des débardeurs du port de Montréal.

La victime, Mme Annia Stranger, du 9218 rue Globert, à Montréal, a été identifiée rapidement grâce aux papiers personnels qu'elle avait en sa possession.

Le corps a été retrouvé flottant à l'arrière d'un bateau amarré au quai 23, face à la compagnie Fisher Frather.

On ignore pour l'instant les raisons qui auraient poussé la vieille dame à se donner la mort.

La section des investigations de la police du port fait enquête.

Promotion de 87 sergents

Le directeur général de la Sûreté de Québec, M. Maurice Saint-Pierre, a annoncé hier la promotion de 87 policiers au grade de sergent.

Le directeur Saint-Pierre a précisé que ces promotions seront effectives à partir du 1er juin 1972.

Les bénéficiaires de ces promotions sont:

A Montréal: MM. C. Aubé, R. Chartrand, M. Comtois, R. Gagnon, C. Gaucher, M. Labissonnière, D. Lajoie, Y. Lefebvre, G. Lemire, M. Lizotte, B. Martin, G. Monast, B. Psenak, R. Saint-Onge, C. Talbot, B. Talon, S. Tendi, R. Tessier, et R. Trudel.

A Québec: MM. M. Bédard, J.C. Cantin, J. Dallaire, J. Laberge, D. Mathieu et C. Nadeau.

A l'institut de police de Nicolet: MM. V. Beaulieu, A. Breault, A. Houle, A Magny et A. Savard.

En Province: MM. G. Gamache, Sherbrooke, G. Bouchard, Richmond. N. Roy, Coaticook, N. Bessette, Cowansville, J. Sirois et A. Georges, Drummondville, A. Frigon, Saint-Hyacinthe, J. Ratté, S. Ryan, C. Sylvain, Marieville, Y. Terreault et R. Meloche de Hul, A. Robert, Campbell's Bay, G. Cadieux, Maniwaki, J. Allard, Laprairie, A. Leduc, L'Assomption, J. Marquis et A. Nantel de la Rive Sud, A. Pilon, Rawdon, J.M. Lanoue, S. Gabriel de Brandon, J.R. Paradis et P.E. Lord de Joliette, C. Aron, Valleyfield, L. Prevost, Vaudreuil, A. Gendron et R. Bédard de Trois-Rivières, P. Lavoie, Victoriaville, G. Rochon, St-Martine, M. Limoges et A. Dussault de St-Jérome, Y. Lalancette, Lac Megantic, M. Boutin, Berthierville, R. Laporte et C. Lafontaine de Ville-Marie, E. Poupore, Temiscaming, R. Lavigne, Rouyn, D. Houle, Lasarre, C. Legros, Laurier Station, G. Gagnon, St-Malachie, R. Blinco, St-Georges de Beauce, R. Bouchard, J.P. Fournier, J.T. Gagnon et P. Demers de Rimouski, D. Lavoie et G. Gauthier d'Amqui, L.M. Pilotte, Montmagny, J. Cloutier, Trois-Pistoles, M. Tremblay, St-Pascal, M. Girard, Rivière Bleue, G. Poulin, Matane, J.P. Perron, Chandler, J.M. Bouchard, Gaspé, Y. Mercier, Capaux-Meules, M. Lessard, Percé, P. Allaire, Dolbeau, G. Gagné, Roberval.

La FTQ de Montréal se dit prête à une grève générale

par Gisèle Tremblay

En réaffirmant hier soir en assemblée régulière son appui inconditionnel au front commun du secteur public, le Conseil du travail de Montréal des syndicats FTQ (CTM, 98,000 membres) s'est engagé à recommander à tous ses affiliés d'aller jusqu'à la grève générale limitée s'il y a lieu, conformément à la position de principe en ce sens adoptée au dernier congrès de la FTQ.

Dans une résolution en quatre points inspirée par la loi spéciale débattue hier à l'Assemblée nationale, le CTM demande notamment au front commun de proposer aux syndicats des trois centrales des mesures radicales pour "contrer la répression gouvernementale".

Le CTM tient ce week-end un congrès d'orientation sur le thème de la liberté et le président de l'organisme, M. Marcel Perreault, n'a pas eu de peine, dans son discours inaugural, à relier le sens de ce congrès à la situation faite aux travailleurs du secteur public et a invité les délégués à tranformer leur action syndicale en lutte politique pour la construction d'une société "axée sur les besoins des travailleurs".

Le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, présent à l'assemblée, n'a pas voulu préjuger des décisions que prendra le front commun quant à la loi spéciale: les comités directeurs du front commun se réuniront dès que la loi sera adoptée en troisième lecture et aviseront alors des mesures à prendre.

Ces mesures, a-t-il précisé, peuvent être de plusieurs ordres: désobéissance civile certes, mais aussi manifestations et assemblées, renforcement des lignes de piquetage par les syndiqués du secteur privé, arrêts de travail partiels ou limités dans le temps, etc. "Rien n'est exclu, mais rien n'est encore décidé", a-t-il souligné.

M. Daoust est néanmoins intervenu d'un ton grave: "C'est l'alarme générale dans le mouvement syndical. Le congrès du CTM s'ouvre au moment où tout le mouvement syndical québécois vit des heures angoissantes. M. Daoust a déclaré qu'on assiste présentement à "une incroyable collision des pouvoirs politique, économique et judiciaire".

Précisant là-dessus sa pensée, il a soutenu que le front commun négocie par personnes interposées "avec la rue Saint-Jacques" qui craint l'effet d'en traînement sur le secteur privé des demandes syndicales dans le secteur public, et que le gouvernement se sert de "deux poids, deux mesures", l'une pour les médecins spécialistes et les policiers récompensés par des hauts salaires de leurs grèves illégales et dangereuses, l'autre pour les simples syndiqués frappés alors qu'ils respectent la loi.

M. Perreault s'est élevé pour sa part contre les injonctions qui enlèvent aux travailleurs d'une main ce que le code du travail leur accorde de l'autre; a prédit que si les conventions collectives n'assure plus la sécurité d'emploi, le mouvement syndical sera touché dans ses effectifs et dans sa force; a lancé un appel à l'union des travailleur de toute allégeance dans une action politique concertée pour changer le régime; et a fustigé tous les establishments y compris celui des cadres syndicaux qui hésitent à aller jusqu'au bout avec les travailleurs.

APOLLO 16

moins intense, jusqu'à ce que Mattingly, sortant de derrière la face cachée de la lune à l'issue de la quinzième révolution, confirme que le moteur principal de Casper a bien fonctionné et qu'il est sur une orbite circulaire conforme à ce qui avait été prévu. Young et Duke, entre-temps, ont préparé Orion à la grande aventure. Celle-ci commence vraiment pour eux lors de l'allumage réussi à 2h12 GMT, hier du moteur de descente de leur module. En douze minutes celui-ci dévore 9,000 tonnes de carburant, freinant Orion jusqu'à l'amener à l'endroit prévu du site Descartes à 2h24 GMT.

Young et Duke, dans l'ordre, poseront le pied sur la lune après y avoir passé leur première nuit. "Oh", un gigantesque "oh" poussé par les deux hommes salue leur alunissage. "Nous n'aurons pas à chercher loin pour trouver des cailloux", s'exclament-ils puis ils ont préparé leur module pour un décollage d'urgence s'il le fallait.

Mais que s'est-il passé en banlieue de la lune, alors que rien ne laissait présager une défaillance? C'est là la 28ème heure depuis le lancement de Cap Kennedy et alors que le module lunaire Orion s'était séparé du vaisseau-mère Casper, peu avant que ne commence la treizième révolution autour de la lune qu'apparaissant de derrière la lune, Mattingly annonçait au centre de contrôle de Houston qu'il n'avait pas mis à feu le moteur de Caster pour remonter sur une orbite plus élevée. Un des systèmes de contrôle – il y en a deux – du fonctionnement de la tuyère du moteur principal de la cabine de commandement ne marchait pas. Dans ces conditions, il n'était plus question de faire alunir Orion tant que le probleme n'était pas élucidé et réglé. Commencée et poursuivie dans l'indifférence presque générale, la mission Apollo 16, risquait éventuellement de tourner au drame.

C'est M. Christopher Kraft, directeur du vol à Houston, qui a annoncé à 18 heures 45, hier soir, sa décision de maintenir l'alunissage d'Orion. L'équipage d'Apollo 16 ne l'a apprise que dix minutes plus tard, Casper et Orion se trouvant à ce moment de l'autre côté de la lune.

S'il avait fallu ramener à terre sans délai Apollo 16, l'opération aurait impliqué un rendez-vous et un arrimage entre 'Orion' et Casper', comme cela se fait normalement à l'issue de chaque séjour sur la lune. La réinsertion du train spatial sur sa trajectoire vers la terre se serait fait toutefois à l'aide du moteur de descente d'Orion après que ce même moteur eut servi à arracher le train spatial à son ordre basse autour de la lune.

LE SAUMON

pêcheurs de saumon de la côte atlantique.

Selon le ministre, le Danemark pourrait être forcé de prendre des mesures similaires. Les Danois pêchent le saumon dans ses lieux de croissance au large du Groenland. Ils sont souvent accusés d'être les principaux responsables de la disparition de l'espèce.

Il faudra au moins dix ans, selon le ministre, pour que la remonte du saumon vers les fleuves et les estuaires se fasse normalement. Après ce laps de temps, la pêche commerciale serait limitée à la capture du saumon en remonte.

Le lieu de croissance du saumon a été découvert au début des années 60 au large du Groenland par le sous-marin nucléaire américain Nautilus. Jusqu'alors, on pêchait le saumon de l'Atlantique dans les fleuves et les estuaires canadiens exclusivement.

Les Canadiens avaient pêché 6.3 millions de livres de saumon en 1967 et 4 millions de livres l'un dernier. Entretemps, les Danois pêchaient annuellement plus de 4 millions de livres.

A Ottawa, les experts soutiennent que le fait de pêcher de plus en plus une espèce en danger, sans compter que le saumon pêché au large du Groenland ne peut revenir frayer dans les rivières canadiennes, suffit pour menacer la survie du saumon de l'Atlantique.

Les Etats-Unis et le Danemark ont récemment conclu un accord en vertu duquel le Danemark cesserait de pêcher le saumon en 1975. Pour le ministre Davis, c'est trop tard.

Il entend faire des pieds et des mains pour que la pêche du saumon cesse immédiatement. C'est le point de vue qu'il défendra le mois-prochain à Washington à l'assemblée de la Commission internationale de la pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique.

informations internationales

Mme Meir à Bucarest en mai

La Roumanie donne une nouvelle preuve de son indépendance vis-à-vis Moscou

Le premier ministre israélien, Mme Golda Meir, se rendra en Roumanie en visite officielle au cours de la première moitié du mois de mai prochain, a annoncé hier à Jérusalem un communiqué officiel.

Mme Meir, précise le communiqué, a été invitée par le premier ministre roumain, M. Ion Gheorghe Maurer.

La thèse, développée par certains observateurs israéliens, selon laquelle cette invitation aurait été adressée au premier ministre d'Israël à la demande – ou avec le consentement – de l'URSS est accueillie avec scepticisme par de nombreux observateurs.

Il semble à ces derniers, que l'initiative roumaine, loin de correspondre à une mission exploratoire menée pour le compte de l'URSS, soit plutôt une nouvelle confirmation – et non la moins spectaculaire – de la ligne politique indépendante de Bucarest. M. Nicolae Ceausesco montrerait d'une part l'intérêt que la Roumanie, du fait de sa situation, attache aux problèmes du Proche-Orient et de la Méditerranée orientale. Mais surtout il apporterait une nouvelle illustration du principe qu'il n'a jamais cessé de proclamer, selon lequel il appartient aux pays intéressés – Israël et l'Egypte – de régler leurs litiges entre eux, en dehors des superpuissances.

Il semble d'ailleurs que l'Union soviétique ait accueilli avec une certaine humeur cette initiative roumaine, dans un secteur où elle entend bien rester le maître d'oeuvre et où elle ne veut pas se laisser "court-circuiter". L'audience accordée mercredi par M. Ceausesco à l'ambassadeur d'Union soviétique à Bucarest sur la demande de ce dernier n'aurait pas eu d'autre objet. Le terme de "camaraderie", employé dans le communiqué pour caractériser le climat de la rencontre, confirme les positions divergentes qu'a laissé apparaître l'échange de vues.

Allant plus loin encore, certains observateurs, n'hésitent pas à établir une relation entre l'annonce de la visite de Mme Golda Meir et celle de la décision concernant M. Paul Niculesco – Mizil, annoncée mercredi. M. Ceausesco, disent-ils, aurait pu, pour désarmer et prévenir la réaction défavorable du Kremlin, mettre en avant l'éclipse – toute tactique – du leader qui était, dans les discussions avec les autres partis, le défenseur acharné des positions roumaines d'indépendance et dont l'activité portait ombrage à Moscou.

L'annonce de la visite de Mme Meir à Bucarest suit d'une semaine la tournée de M. Nicolas Ceausesco dans plusieurs capitales arabes, dont le Caire, et le voyage en Israel de M. Macovesco, premier vice-ministre des affaires étrangères, actuellement à Paris.

Du côté roumain, on se défend de vouloir jouer un rôle de "médiateur" dans le conflit israélo-arabe. Mais on souligne que la situation dans le Proche-Orient preoccupe le gouvernement roumain, d'abord parce que la Roumanie estime que seule la négociation peut amener un règlement du conflit, et d'autre part, parce que toute aggravation dans cette partie du monde risque d'avoir des répercussions dans les Balkans.

En effet, depuis des années, la Roumanie s'applique à développer la coopération entre pays balkaniques, y compris la Grèce et la Turquie et souhaite voir devenir cette région, enjeu de vieilles querelles, une "zone de paix".

Si par conséquent, les Roumains ne se posent pas en "honnêtes courtiers" – comme d'ailleurs ils ont toujours refusé le qualificatif de "médiateurs" lors du rapprochement entre Washington et Pékin – ils semblent toujours disposés à mettre discrètement leur diplomatie au service des parties au conflit.

Pour l'instant, on s'abstient de tout commentaire du côté roumain sur les problèmes qui seront évoqués à Bucarest entre les dirigeants roumains et Mme Golda Meir dont ce sera la première visite dans un pays socialiste de l'Est.

Le club de Paris

Accord sur le refinancement de la dette extérieure du Chili

PARIS (AFP) – Les 12 pays créanciers du Chili (République fédérale d'Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse) et les quatre organismes internationaux également créanciers (FMI, BIRD, OCDE et Banque interaméricaine de développement qui constituent le club de Paris ont annoncé hier qu'ils etaient tombés d'accord sur le texte d'un procès-verbal agréé avec le gouvernement du Chili concernant le refinancement de sa dette extérieure.

Les parties sont tombées d'accord pour un refinancement étalé sur une période de huit ans, avec deux ans de délai de grâce, de 70% du service de la dette chilienne (principal et intérêts) venant à échéance au cours de la période novembre-décembre 1971 et au cours de l'année 1972, précise le communiqué de la présidence du club de Paris.

Les représentants du Chili ont également confirmé leur politique de reconnaissance et de remboursement de toute dette étrangère et leur acceptation des principes de versement d'une juste compensation pour toutes nationalisations conformément à la loi chilienne et à la loi internationale.

Après approbation par chaque gouvernement concerné du procès-verbal agréé, chacun d'eux devra ouvrir des négociations bilatérales avec le Chili afin de permettre l'entrée en vigueur de cet accord multilatéral.

Les pays créanciers ont déclaré qu'ils examineraient avec bienveillance la demande chilienne de refinancement du service de la dette chilienne de 1973, à la fin de cette année, à la lumière de la situation économique du Chili.

Cet accord suppose la consolidation de quelque 600 millions de dollars, a déclaré M. Alfredo Inostroza, président de la Banque centrale du Chili, qui s'est déclaré très satisfait de l'issue des négociations menées avec le club de Paris. M. Inostroza a souligné à cette occasion que la dette extérieure de son pays avait été contractée par des administrations antérieures à celle du gouvernement actuel. "Depuis que le président Allende est au pouvoir, a-t-il remarqué, non seulement le Chili n'a pas contracté de dettes mais il a repris à son compte celles des gouvernements précédents."

Les modalités de refinancement sont jugées particulièrement satisfaisantes par le président de la Banque centrale du Chili, car elles englobent à la fois le capital et les intérêts de la dette. Les conditions et les échéances sont également favorables, a-t-il déclaré, car le Chili disposera pratiquement de neuf ans pour payer ses dettes, puisque l'accord prévoit deux ans de grâce et des remboursements étalés sur six ans qui, pour des raisons techniques, seront prolongées d'un an.

M. Inostroza s'est félicité d'autre part que la solution d'un crédit standby accordé par le Fonds monétaire international au Chili pour lui permettre de payer sa dette n'ait pas été retenue. En revanche, a-t-il dit, notre pays informera périodiquement ses créanciers de la situation économique intérieure. Cet accord nous permettra d'autre part de reprendre nos échanges de biens d'équipement avec ces pays.

La Chine à la CNUCED

Les supergrands, responsables du sous-développement du tiers monde

SANTIAGO, Chili (AFP) – Le délégué chinois à la troisième réunion de la CNUCED à Santiago du Chili, M. Chou Hua-min, a fait hier, un long réquisitoire contre les "superpuissances" dont il a dénoncé la responsabilité dans le sous-développement économique du tiers monde.

Après avoir encouragé les pays en voie de développement à se libérer economiquement et politiquement, il les a assurés du soutien de la Chine populaire: "sans indépendance politique, a-t-il dit notamment, il n'est pas question d'indépendance économique. Sans indépendance économique, l'indépendance d'un pays est incomplète. La plupart des pays d'Afrique et d'Amérique latine ont souffert à différents degrés de l'oppression et du pillage de l'impérialisme et du colonialisme".

M. Chou Hua-min a dénoncé la politique d'expansion des super-puissances et, sans citer l'Union soviétique, s'est cependant référé à celle qui, "ces dernières années, a commis des intrusions en territoire d'autres pays, est intervenue dans leurs affaires intérieures, a exercé un contrôle sur leur économie et pille leurs richesses".

Le délégué chinois, qui est également vice-ministre du commerce extérieur, a ensuite regretté la présence, à la conférence des "cliques fantoches" de la Corée du sud, du Sud-Vietnam et du Cambodge. "Seuls peuvent représenter leurs peuples respectifs le gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, celui de la République démocratique du Vietnam et le gouvernement royal d'Union nationale du Cambodge" a-t-il précisé avant de constater avec regret l'absence de la République démocratique d'Allemagne.

Le Zaire décide de se retirer de l'OCAM

KINSHASA (AFP) – Le bureau politique du Mouvement populaire de la révolution, parti unique zairois, réuni sous la présidence du général Mobutu Sese Sesko, a décidé mercredi le retrait du Zaire de l'organisation de la Communauté africaine et malgache (OCAM). Cette désision, prise "à la suite de certaines immixtions étrangères tolérées en terme africaine", selon le communiqué, était attendue depuis les attaques lancées contre le Zaire le mois dernier par des évêques de pays membres de l'OCAM.

M. Madrandelle a enfin souligné que le Zaire "continuera à entretenir et à consolider ses relations bilatérales, avec chacun des pays membres de l'OCAM".

Grande-Bretagne

Les cheminots reculent devant l'épreuve de force

LONDRES (AFP) – Les trois syndicats des chemins de fer britanniques ont décidé hier soir de suspendre immédiatement leur ordre de grève généralisée, et de se conformer à l'avis du tribunal des relations industrielles qui avait décrété mercredi une "période de réflexion" de quatorze jours pour résoudre le conflit.

Les trois syndicats, représentant environ 230,000 adhérents, ont accepté de se plier devant la nouvelle loi – qui était appliquée pour la première fois – après plus de trois heures de discussions.

La décision des syndicats ne signifie nullement qu'ils renoncent à leur revendication d'augmentation de salaires de 16 pour cent, et qu'ils sont prêts à accepter les 12 pour cent offerts par la direction des chemins de fer. Mais, en choisissant de suspendre un mouvement, qui, depuis lundi dernier, paralysait une grande partie du trafic ferroviaire britannique, ils ont rouvert la porte à des négociations qui, selon toutes probabilités devraient aboutir.

Le réseau devrait retrouver sa physionomie normale dès lundi prochain, si du moins la base accepte totalement d'entériner les décisions de ses représentants.

Pour le gouvernement de M. Edward Heath, il s'agit incontestablement d'un succès. L'ensemble du mouvement syndical, qui mercredi semblait brandir l'étendard de la révolte en boycottant le tribunal des relations industrielles, a finalement reculé devant l'épreuve de force que les conservateurs ont, tout au long du conflit, paru prêts à affronter.

Second sujet de satisfaction pour le gouvernement: la loi sur les relations industrielles qu'il a fait édicter non sans peine et que l'"intersyndicale s'était promis de ne jamais respecter, vient, dès sa première application, d'apporter une solution, au moins provisoire, à une grève perlée extrêmement impopulaire dans le public. Il ne fait aucun doute que les syndicats des chemins de fer ont craint de se lancer dans l'aventure en passant outre aux recommandations du tribunal.

Toutefois, au fond, rien n'est encore résolu. Le gouvernement ne pourra crier victoire que si, dans un délai de deux semaines, les cheminots reprennent le travail, à des conditions financières ne mettant pas en danger l'ensemble de sa politique anti-inflationniste.

Les "lettres d'amour" d'Angela seront versées au dossier

SAN JOSE Californie (AFP) – L'accusation a marqué un point sérieux hier, au tribunal de San José devant lequel se poursuit le procès de la militante noire Angela Davis. Le juge Arnason a en effet décrété que les "lettres d'amour" d'Angela à George Jackson, l'un des "trois frères Soledad" seront versées au dossier comme pièces à conviction.

En rendant sa décision, le juge a déclaré que la perquisition effectuée le 19 août 1970 par cinq agents du FBI dans l'appartement d'Angela Davis à Los Angeles était parfaitement légale. C'est au cours de cette perquisition-opérée sans mandat selon la défense – que deux lettres d'Angela à George Jackson, alors emprisonne à Soledad, avaient été saisies. Une 3ème lettre, découverte celle-là par un gardien dans la cellule de Jackson, servira également de pièce à conviction, le juge ayant estimé qu'un détenu n'avait pas de vie privée et que sa correspondance pouvait être saisie par les autorités pénitentiaires.

L'accusation s'efforce de réunir les preuves montrant qu'Angela Davis a tramé la tentative d'enlèvement du tribunal de San Rafael – qui avait fait le 7 août 1970 quatre morts – afin d'obtenir la libération de Jackson dont elle était amoureuse.

Dans ces lettres, Angela Davis qualifie George Jackson de "beau guerrier noir" et lui écrit qu'elle en est venue à "l'aimer profondément". Dans la lettre saisie dans la cellule de George Jackson à la prison de Soledad, la jeune militante déclare: "Tous mes efforts n'on qu'un but: libérer George Jackson et tous les frères de Soledad... Je vous aime, j'aime mon peuple. Il n'y a que cela qui compte, la libération par tous les moyens nécessaires... Si je tens sérieusement à mon amour pour le peuple noir, je dois être prête à aller jusqu'au bout... Je vous aime. Hasta la victoria Angela".

George Jackson a été tué à la prison de San Quentin en août 1971 et les autres "frères de Soledad" accusés du meurtre d'un garde blanc ont été acquittés récemment.

Le Higbee, touché par un Mig, rallie la base de Danang

DANANG (AFP) – Le destroyer américain Higbee, endommagé mercredi dans le golfe du Tonkin par un chasseur-bombardier nord vietnamien "Mig 21" est arrivé hier matin dans le port de Danang, situé à quelque 125 milles au sud de la zone démilitarisée.

L'avant du bâtiment n'a pas souffert mais toute la poupe présente un aspect désolé et la tourelle qui abritait deux canons de cinq pouces s'est ouverte littéralement "comme une fleur".

"C'est sans doute la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale qu'un navire de guerre américain est ainsi endommagé par l'ennemi" a déclaré aux journalistes montés à bord, l'un des officiers.

Lorsque l'attaque aérienne s'est produite, le Higbee se trouvait à environ 22 milles au nord du dix-septième parallèle et à quelque 17 milles des côtes nord-vietnamiennes où ses canons pilonnaient des objectifs.

Une des pièces de la tourelle arrière était bloquée par un obus et ses servants arrosaient d'eau froide le tube pour le dégager lorsqu'un marin a crié "un Mig. Un Mig", a raconté aux journalistes un officier. A sa première attaque, l'avion a raté sa cible mais à la seconde il a fait mouche à l'arrière de la tourelle au milieu des crépitements des mitrailleuses anti-aériennes.

Les marins qui avaient cherché à s'abriter à l'intérieur de la tourelle ont réussi à en sortir avant que celle-ci, bourrée de munitions, n'explose. Quatre marins ont cependant été grièvement blessés.

Remaniement en Roumanie

VIENNE (AFP) – Un remaniement ministériel est intervenu hier en Roumanie à la suite des changements qui ont lieu mercredi au niveau des organes du parti.

Ce remaniement concerne les postes des ministres de l'intérieur, de l'agriculture, de la santé ainsi que celui du vice-président du conseil des ministres. Il a été décidé sur recommandation du plénum du comité central du parti communiste roumain par la grande assemblée nationale, réuni à Bucarest.

La nomination de M. Paul Niculescu-Mizil, démis de ses fonctions de secrétaire du parti, comme premier ministre adjoint en remplacement de M. Leonte Rautu avait déjà été annoncée mercredi.

ManuVie...qu'est-ce que c'est?

ManuVie, c'est le nouveau sigle que s'est donné La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. De par son actif qui se chiffre à $2.184 milliards, la ManuVie, compagnie canadienne fondée en 1887, se classe parmi les 20 premières sur plus de 1750 compagnies d'assurance-vie à réserve légale en Amérique du Nord. Pour tous vos problèmes d'assurance, consultez notre représentant. C'est un ami...qui s'y connaît.

ManuVie
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers



ANDRÉ MAILLOUX
Édifice C.I.L.
Suite 1658
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101
875-5540



Votre maison sera encore plus belle avec des
CONIFÈRES
Voyez le grand choix chez W. H. Perron dès maintenant.



SPÉCIMENS DE CHOIX
- Épinettes bleues du Colorado et Koster
- Pins mugho • If japonais
- Cèdres globe et pyramidal
- Genèvrier pyramidal
- Genèvrier rampant
- Pins autrichiens, etc.

Ouvert les lundi mardi, mercredi de 8 h à 5 h 30, les joudi et vendredi jusqu'à 8 h 45 et le samedi jusqu'à 4 h 30.

w.h.perron
515, boul. Labelle, Chomedey
(½ mille au nord du pont Cartierville)
Tél.: 332-3610
Montréal et la banlieue
Vaste terrain de stationnement gratuit
CHARGEX

LA LIBRAIRIE QUÉBÉCOISE 1567A, ST-DENIS, 842-3604
LA BOUQUINERIE 1629, ST-DENIS, 842-1507

ENVIRON 15,000 LIVRES USAGÉS (Très propres) réduits de 40 à 60%

OUVERT À PARTIR DE MIDI

3,000 LIVRES DE POCHE:
S: 0.50
D: 0.85
T: 1.00

NOUS ACHETONS LIVRES FRANÇAIS ET QUÉBÉCOIS

COLLÈGE FRANÇAIS

185, FAIRMOUNT
(métro : Laurier-St-Joseph)

- Reconnu d'INTÉRÊT PUBLIC – Membre de l'A.C.Q.
- Collège mixte ouvert aux élèves canadiens-français, français et néo-canadiens.
- PENSIONNAT au niveau du secondaire et du primaire.

EXAMEN D'ENTRÉE EN SECONDAIRE I
(Pour les élèves de 6e année)
LE SAMEDI, 22 AVRIL

Autres inscriptions :
- PRIMAIRE : toutes les classes (transport des jeunes écoliers par autobus scolaires).
- SECONDAIRE : – Secondaire II, III, IV (programmes du Ministère)
  – Secondaire V (options littéraires et scientifiques)
- COLLÉGIAL :
  COLLÉGIAL I et II (Préparation au DEC : Diplôme d'Études Collégiales)
  CONCENTRATIONS en :
  Sciences de la Santé
  Sciences pures et appliquées
  Sciences de l'administration
  Sciences humaines
  Lettres
  Arts
  Initiation à l'INFORMATIQUE: (cours crédité)

N.B.: Trajet des autobus scolaires pour le transport des élèves du **Secondaire** (sept. 1972).
- St-Hilaire, Beloeil, St-Basile-le-Grand, St-Bruno, St-Hubert, Longueuil, Montréal
- Candiac, La Prairie, Brossard, La Flèche, St-Lambert, Montréal.
- Boucherville, Ville d'Anjou, Tétréaultville, St-Léonard, - Montréal.
- Ville Laval (Chomedey, Duvernay, St-Vincent-de-Paul . . .) - Montréal.

Vous déménagez? Indiquez-nous votre nouvelle adresse dès que vous la connaissez!

Ainsi, vous serez assuré d'un meilleur service!

Une étude de Statistique Canada

Une semaine de travail plus courte ne diminuera pas le taux de chômage

OTTAWA (CP) – Ecourter la semaine de travail ou hausser le salaire payé pour le temps supplémentaire n'aurait que peu d'effet dans la réduction du chômage.

C'est la conclusion d'une étude spéciale sur les effectifs ouvriers dont les résultats ont été rendus publics hier par Statistique Canada.

L'étude était fondée sur un relevé des effectifs ouvriers effectué en juin 1967 et portait particulièrement sur les implications d'une semaine de plus de 40 heures.

Les lois fédérales du travail établissent à 40 heures la durée d'une semaine normale de travail. Dans certaines provinces, la semaine de 44 heures est considérée comme normale. Le relevé effectué en juin 1967 montrait que 30% des effectifs ouvriers travaillaient alors 45 heures ou plus par semaine et que 13.4% avaient des semaines de travail de 55 heures ou plus.

Parmi ces personnes qui ont de longues heures de travail, on retrouve ceux qui ont un emploi à temps partiel en plus de leur travail régulier et ceux qui travaillent habituellement des heures supplétaires à leur emploi régulier.

On a souvent prétendu qu'en n'encourageant pas les ouvriers à cumuler des emplois, en réduisant les heures de travail ou rendant le temps supplémentaire plus difficile, on pourrait créer de nouveaux emplois pour les chômeurs.

Statistique Canada n'en arrive pas à des conclusions définitives sur le sujet, mais tente d'apporter des réponses à ces arguments.

Le cumul d'emploi n'a pas d'effets importants sur le chômage, puisque de nombreuses personnes occupent deux emplois, mais à temps partiel, alors que la plupart des chômeurs sont à la recherche de travail à plein temps.

D'autre part, ce cumul d'emploi résulte souvent du fait que de nombreuses personnes travaillent à leur propre compte à temps partiel.

Selon Statistique Canada, il est plus difficile d'évaluer les conséquences sur le marché du travail du temps supplémentaire et des longues semaines de travail.

Théoriquement, dit l'étude de Statistique Canada, l'imposition d'un nombre maximum d'heures hebdomadaires de travail devrait créer des nouveaux emplois; comme le feraient aussi des conditions qui rendraient moins accessibles les heures supplémentaires.

Il est par contre très difficile d'évaluer quels effets ces mesures pourraient avoir puisqu'un très grand nombre de personnes qui ont de longues heures de travail hebdomadaires travaillent à leur compte ou sont des professionnels ou des cadres non régis par la loi du travail.

De plus, certains employeurs trouvent avantageux d'utiliser plus longuement leurs effectifs plutôt que d'engager de nouveaux employés. Il n'est donc pas sûr qu'une réglementation plus stricte du temps supplémentaire crée de nouveaux emplois, et il n'est pas impossible que des lois de travail plus sévères fassent grimper le coût du travail.



L'inondation de la route 24, à Galt en Ontario, n'a pas empêché ce jeune homme de pratiquer son sport préféré, la bicyclette. (Téléphoto CP)

Cinq députés seraient espionnés mais ne peuvent pas le prouver

OTTAWA (PC) – Cinq députés soupçonnent que leur courrier personnel et leurs téléphones ont été espionnés, mais aucun n'a pu produire de preuve formelle à cette égard, a déclaré hier le président de la commission parlementaire des privilèges.

Le nom des cinq députés n'a pas été divulgué.

M. Ovide Laflamme (L. Montmorency), président du comité a fait cette déclaration alors que le groupe parlementaire entreprenait son enquête sur les accusations portées par M. Erik Neilson (PC – Ykon). Celui-ci affirmait que les privilèges des députés avaient été violés par une écoute téléphonique et la surveillance de leur courrier.

En prévision de l'audience, M. Laflamme a demandé à tous les députés de présenter leurs preuves au secrétaire du comité. Le président a également envoyé des lettres spéciales à M. Neilson et à deux députés qui avaient appuyé cette accusation MM. Alfred D. Hales (PC Wellington)et Stanley Koroinski (PC Mackenzie).

Le président a reçu 16 réponses de députés. Onze affirmaient qu'il n'avaient aucun soupçon et cinq faisaient état de soupçons, mais sans présenter de preuves.

M. Neilson a d'ailleurs écrit à M. Laflamme une lettre qui devait être lue en comité. La lettre n'a toutefois pas été lue. M. Neilson n'ayant pas assisté à l'enquête. Son bureau a expliqué que le député se trouvait en dehors de la ville.

Avant d'ajourner l'audience pendant qu'un sous-comité décidait de la marche à suivre, le comité a entendu les témoignages de MM. E. A. Côté, adjoint au solliciteur général, et W. L. Higgitt, commissaire de la Gendarmerie royale, qui ont rejeté toute accusation d'espionnage du courrier et des téléphones.

"A ma connaissance, a déclaré M. Côté, il n'y a pas eu d'écoute téléphonique ou de surveillance du courrier des députés". Le ministère de solliciteur général, a-t-il précisé, n'a aucun autre moyen d'enquêter sur ces accusations que de recourir à la GRC.

Pour sa part, M. Higgitt a affirmé que la GRC ne s'était pas mêlée des lettres et appels téléphoniques des députés. Si quelqu'un a des preuves d'espionnage, a-t-il ajouté, il n'a qu'à les présenter au président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, qui peut demander à la GRC de faire enquête.

Après avoir discuté et entendu des témoignages pendant près d'une heure, des députés libéraux et néo-démocrates ont souligné qu'à moins de recevoir des preuves précises, le comité devrait clore son enquête.

Le comité n'a pas à se lancer dans une chasse aux sorcières, a déclaré M. Michael Forrestall (PC-Dartmouth - Halifax Est). Pour sa part, M. Douglas Hogarth (L - New Westminster) a estimé qu'il fallait d'abord entendre le témoignage de M. Nielsen

Un Américain lance des tracts sur les députés des Communes

OTTAWA (CP) – Un immigrant américain sur le point d'être déporté aux Etats-Unis a lancé hier en direction des députés assis aux Communes une pile de pamphlets accusant le gouvernement de le chasser du Canada pour des raisons politiques. Il a accompagné son geste du cri "à bas l'impérialisme américain".

Un garde l'a rapidement expulsé de la galerie des visiteurs. L'intrus, Fred Ferdman, âgé de 25 ans, a relaté, après l'interrogatoire que lui ont fait subir les agents de sécurité du Parlement, qu'il habitait Vancouver depuis son arrivée au Canada, en 1968 et qu'il était déporté pour son anti-impérialisme américain et parce qu'il était membre du parti communiste du Canada.

De nombreux immigrants qui affichent des convictions maoistes sont sur le coup de la déportation.

La commission d'appel de l'immigration devait entendre hier la cause de M. Ferdman à 14h, mais l'audience avait été remise à 15h30 à sa demande. L'incident est survenu aux Communes vers 14h45.

A l'heure dite, la commission d'appel a entendu les arguments de M. Ferdman et a réservé sa décision à une date ultérieure. D'autre part, les commissaires doivent tenir compte d'un document qui leur a été présenté portant les signatures de l'ex-ministre de l'immigration, M. Otto Lang, et du solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, soulignant que la présence de M. Ferdman au Canada irait à l'encontre de l'intérêt national.

La commission d'appel ne peut annuler l'ordre de déportation que si M. Ferdman peut prouver que les raisons invoquées ne sont pas fondées.

Immédiatement après qu'il eut jeté ses pamplets en direction des députés, M. Ferdman a été arrêté par un garde qui l'a conduit dans un ascenseur tandis que les journalistes se pressaient vers lui pour l'interroger.

Voulant éviter que son prisonnier ne parle aux journalistes, le garde lui a bourré la bouche de papier. Après un court interrogatoire, M. Ferdman a été libéré sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui.

Selon la commission d'appel, l'ordre de déportation contre M. Ferdman est fondé sur la section cinq de la loi sur l'immigration qui touche les personnes au sujet desquelles ont peut raisonnablement croire qu'elles prêcheront la subversion par la force.

Dans le pamphlet qu'il a lancé aux députés, M. Ferdman explique qu'il occupait un poste de professeur-adjoint à l'université de la Colombie-Britannique le 19 janvier 1970, date à laquelle il a été arrêté par un agent de la Gendarmerie fédérale pour viol de propriété alors qu'il distribuait un journal intitulé "Student Front". Plus tard, explique-t-il dans son pamphlet, "j'ai été trouvé coupable d'un acte criminel que je n'avais pas commis."

"Il est évident ajoute-t-il, que ma déportation est une affaire politique comme l'on été plusieurs autres déportations de personnes à tendances marxistes, léninistes ou maoistes."

Côté revient sur la livraison du samedi

OTTAWA (PC) – Le ministre des postes, M. Jean-Pierre Côté, a évoqué à nouveau, aux Communes cette fois, la possibilité de rétablir le service postal le samedi pour rétablir l'efficacité dans les postes canadiennes.

M. Côté avait déclaré la même chose, la semaine dernière, à Vancouver.

Aux Communes, il a soutenu hier que son ministère devra trouver une solution aux problèmes occasionnés par le dépôt du courrier durant les fins de semaine.

Le ministre a spécifié que si le rétablissement du service postal le samedi s'avérait "la" solution, il n'hésiterait pas à le rétablir.

En réponse à une question de M. Walter Dinsdale (PC – Brandon-Souris), M. Côté a toutefois précisé que ce rétablissement ne faisait pas partie des présentes négociations.

Quant aux réactions suscitées par sa première déclaration, M. Côté a déclaré que certaines avaient été favorables, mais que les journaux en avaient rapporté une défavorable, jeudi.

Cette sortie était celle de M. Roger Décarie, président de l'Union des facteurs, qui avait accusé M. Côté de faire un début de campagne électorale sur le dos des facteurs.

M. Décarie avait déclaré également que le malaise actuel n'était pas attribuable à l'absence de livraison du courrier le samedi, mais à la mauvaise administration des bureaux de postes qui ne respectaient pas le mode de travail établi en vertu de la présente convention collective.

La sécurité d'emploi absolue est la priorité des fonctionnaires fédéraux

OTTAWA (PC) – Les fonctionnaires fédéraux doivent se préparer à lutter et à négocier pour la sécurité d'emploi absolue, une semaine de travail plus courte et un meilleur traitement pour les travailleuses, a affirme hier jeudi un vice-président de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

"Notre objectif est très claire: il ne devra pas y avoir de mises à pied dans la fonction publique," a dit J.E. Wylie aux délégués à un congrès d'une section de l'Alliance.

M. Wylie a dit que sur la voie de la sécurité d'emploi absolue, les membres de l'Alliance devraient demander une plus longue période d'avis avant qu'un poste ne soit déclaré superflu et des assurances que les travailleurs délogés seront recyclés pour de nouveaux postes.

M. Wylie a dit également que l'Alliance devrait chercher à obtenir des conditions et normes radicalement nouvelles pour ses 43.500 membres féminins.

L'Alliance espère obtenir au coeurs de la prochaine année une réduction de 37 1/2 heures à 35 heures de la semaine de travail dans la fonction publique. L'autre objectif pourrait être une semaine de travail de quatre jours et demi et de 32 heures.

Tout le temps nécessaire pour critiquer le budget

OTTAWA (PC) – Le ministre des Finances, M. John Turner, a donné l'assurance hier aux Communes que les partis de l'opposition auront le temps de critiquer le budget si le gouvernement Trudeau décide d'en présenter un avant la prochaine élection générale.

M. Turner répondait alors à une question de M. Gerald Baldwin (PC – Rivière de la Paix).

M. Turner a promis que le gouvernement annoncerait "en temps et lieu" les mesures nécessaires à la création de nouveaux emplois et à la relance économique.

Le ministre a fait cette promesse après que le chef du parti conservateur, M. Stanfield, lui eut signalé que le taux de chômage se situait toujours au niveau de six pour cent et que de récents rapports indiquaient que la croissance économique du pays pourrait bien avoir ralenti au cours du premier trimestre de 1972.

Enfin, le ministre a répondu à M. Ed Broadbent (NPD – Oshawa-Whitby) que le gouvernement fédéral revisait actuellement avec les provinces ses différents programmes d'embauche.

Au terme de cette révision, le gouvernement pourrait annoncer de nouvelles décisions dans ce domaine.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Fibrose cystique

TORONTO (PC) – M. Frederick Blissard, de Saint-Jean, N.-B., a été élu président de la Fondation canadienne de la fibrose systique.

Il a succédé au juge Sydney B Legg, d'Edmonton.

Au terme du congrès annuel de la Fondation, M. Harry Brown, d'Ottawa a également été élu premier vice-président, et M. John Powell, de Toronto, deuxième vice-président.

Exploration

OTTAWA (CP) – L'année dernière, les compagnies pétrolières ont consacré $153 millions à des travaux d'exploration dans l'Arctique. Des 900 personnes employés à ces travaux, on comptait 190 Indiens, Esquimaux ou Métis.

Comme les bêtes

OTTAWA (CP) – Mme Grace McInnis, député néo-démocrate de Vancouver-Kingsway, a demandé hier aux Communes si le gouvernement ne pourrait pas considérer les humains comme des animaux pour leur permettre d'acheter des aliments vendus selon leur valeur nutritive. Seuls les aliments pour chiens et chats sont vendus selon leur valeur nutritive, a souligné Mme MacInnis, et les humains devraient pouvoir savoir eux aussi la qualité nutritive des aliments qu'ils achètent.



DESIGNER D'INTÉRIEURS

LAURENT LAMY
Designer d'intérieurs
788, Wilder
Montréal 154
737-1955

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass.
Consultants en décoration
Designers en aménagement intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10-P.Q.
TÉL.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRE MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART BOURKE
MONTRÉAL - 842-1401
Ottawa St-Jean. T.-N.

Bell Canada

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE DES ABONNÉS DU DEVOIR

Afin d'éviter toute interruption dans la livraison de leur journal nous prions les abonnés du DEVOIR qui déménagent de bien vouloir nous faire part de leur changement d'adresse au moins 10 jours à l'avance.

NOM : . . . . . .
ADRESSE ACTUELLE : . . . . . .
. . . . . .
NOUVELLE ADRESSE : . . . . . .
. . . . . .
À PARTIR DU . . . . . .

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
3333 Chemin de la Reine-Marie,
Tél. : 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

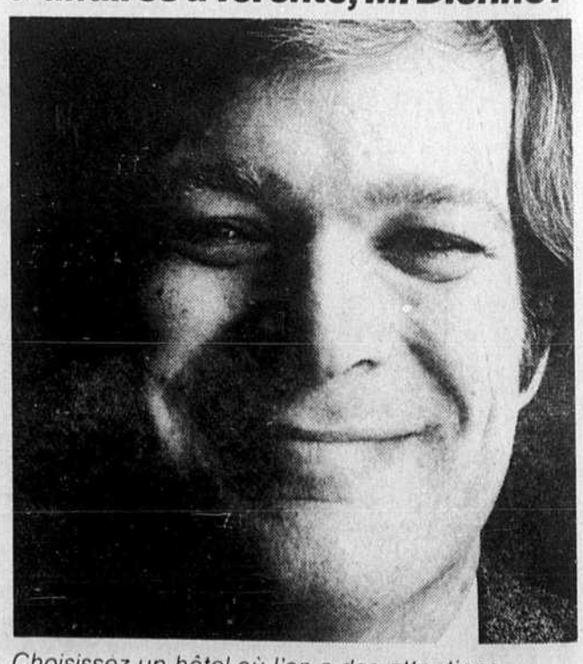
SESSION PRINTEMPS-ÉTÉ
COURS DU SOIR débutant le 23 mai
- ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIQUE
- ÉTUDE NORMATIVE DU FRANÇAIS PARLÉ ET ÉCRIT
- RELATIONS HUMAINES
- SOCIOLOGIE DE LA COMMUNICATION
(prérequis : Éléments de sociologie)

Ces cours font partie des certificats de publicité, relations publiques ou relations industrielles.

Date limite d'inscription : 17 mai.

Brochures sur demande.

Vous avez aimé votre voyage d'affaires à Toronto, M. Dionne?



Choisissez un hôtel où l'on a des attentions pour vous. Votre prochain voyage n'en sera que meilleur. A Toronto, c'est le Royal York.

Pour des réservations dans les 14 hôtels du Canadien Pacifique, ou leurs affiliés partout au Canada, appelez 866-3048.

CP Hôtels

ASSURANCE MOTO
467-9311
861-5395
L.M. DÉSILETS INC.

L'épiscopat canadien vers un consensus sur la pauvreté et la justice sociale

de notre envoyé spécial, Gilles Provost

OTTAWA – Même si aucune décision n'a encore été prise, trois consensus semblent se dégager des échanges des évêques canadiens concernant la pauvreté et la justice sociale au pays:

● Le Canada, estiment-ils, doit accorder priorité à une meilleure répartition des richesses et non pas à l'augmentation de la productivité nationale.

● La situation sociale actuelle, pensent-ils aussi, est fondamentalement inacceptable parce qu'elle condamne les démunis à être des citoyens de seconde zone, pauvres spirituellement aussi bien que matériellement.

● Dans ces conditions, ils semblent enclins à proclamer le droit de chaque citoyen à un revenu suffisant pour échapper à la pauvreté.

Un accord semble certe devoir se faire facilement sur de tels principes moraux et idéologiques, mais l'épiscopat est pourtant fort divise sur les moyens à prendre concrètement pour les appliquer.

Par exemple, plusieurs ont souligné hier qu'une déclaration de leur part sur le revenu annuel garanti n'aurait que fort peu d'influence sur la société actuelle si toute la communauté chrétienne n'est pas d'abord attentive au problème et solidaire de ses pasteurs. En ce sens, on a proposé que les évêques suscitent plutôt une réflexion sérieuse parmi leurs fidèles avant de s'engager devant toute la population du pays.

D'autres ont insisté sur le fait qu'un appui au salaire minimum garanti ne règlerait nullement le problème de l'injustice au Canada et que la richesse n'est pas synonyme de justice. Comme une revendication du revenu annuel garanti est néanmoins un progrès par rapport à la situation actuelle, on a proposé que l'Eglise catholique fasse front commun avec les autres Eglises et avec les organismes civils et politiques qui font déjà campagne en ce sens.

Hélène Consensus partie 2 p.9

Plusieurs évêques ont mis l'accent sur l'ambiguité des termes "revenu annuel garanti" en rappelant qu'il y a un grand nombre de moyens concrets qui permettent d'atteindre cet objectif avec une efficacité variable. A cet effet, ils avaient entre les mains un excellent document de travail résumant les avantages et les inconvénients des diverses formules proposées jusqu'à maintenant par les gouvernements, par la commission Castonguay, par le rapport Croll sur la pauvreté au Canada, etc.

Extrêmement technique, ce dossier a fait un peu peur à certains pasteurs qui ne se sentaient absolument pas compétents pour entrer dans de tels détails et qui craignaient donc de devoir faire une déclaration trop "éthérée."

Enfin, plusieurs ont souligné le danger d'inciter la population à l'inactivité avec un régime de RAG et ont préconisé plutôt de proclamer le "droit au travail". Ils se sont fait répondre par des collègues que cette formule est incomplète, laissant de côté tous ceux qui ne peuvent travailler. De plus, on a dit que bien des pauvres ont un travail abrutissant qui leur permet à peine de survivre. Il faudrait donc proclamer le "droit à un travail épanouissant," a-t-on fait remarquer.

Quoi qu'il en soit, on doit revenir sur la question aujourd'hui et toutes ces questions et interrogations déboucheront peut-être sur quelque chose de plus précis.

L'ordre du jour modifié en vue du débat sur l'autodétermination

OTTAWA (Gilles Provost) – Les évêques du Canada, réunis depuis lundi à Ottawa, ont décidé hier de modifier leur ordre du jour pour étudier plus en profondeur la question controversée du droit des peuples à l'autodétermination lorsqu'on l'applique à la situation canadienne et québécoise.

Au départ, il ne devait y avoir qu'un échange d'une heure sur le sujet sans aucune prise de décision. Hier, on a prolongé le débat pendant plus de deux heures. Bien que cela ait eu lieu à huis clos, il est certain que la discussion a été très animée.

En fin de journée, un comité formé du cardinal Roy, de Mrg Hubert, de Mgr Carier et de Mgr Flahiff devait rédiger un projet de résolution qui sera discuté en assemblée plénière ce matin. Les observateurs estiment que ce texte sera très général étant donné l'opposition des évêques anglophones qui identifient pratiquement "autodétermination" et "indépendance".

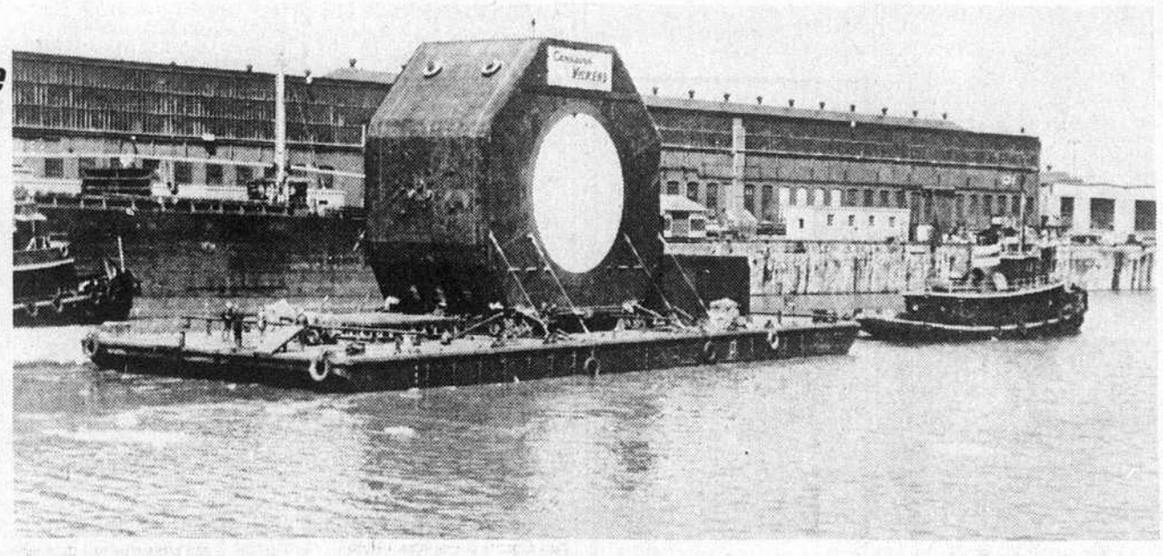
Les principaux avocats en faveur d'une déclaration claire de l'épiscopat semblent avoir été les évêques de la région de Montréal et Mgr Ouellet, de Gaspé. Leur principal porte-parole aurait été Mgr Hubert, de Saint-Jérôme. Les membres du comité chargé de rédiger un projet de résolution représentent donc les diverses tendances de l'assemblée, depuis les partisans d'une déclaration claire jusqu'aux adversaires de toute déclaration, en passant par ceux qui sont en faveur d'une déclaration suffisamment générale pour ne pas être compromettante.

Dief défend le commissionnaire

OTTAWA (CP) – M. John Diefenbaker s'est fait le porte-parole hier aux Communes des commissionnaires en fonction dans les édifices fédéraux d'Ottawa qui, selon l'ex-premier ministre, craignent d'être remplacés par des gardiens à l'emploi d'agences privées.

Le ministre des travaux publics et le solliciteur général du Canada ont dit tout ignorer de cette affaire.

Les commissionnaires sont d'anciens combattants qui se sont groupés pour remplir diverses fonctions de surveillance.



Réacteur de 1,000 tonnes baptisé au cidre québécois

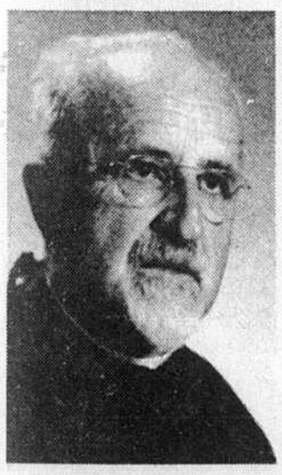
Un réacteur nucléaire d'un poids de près de mille tonnes, fabriqué aux usines de la Canadian Vickers à Montréal, a entrepris hier un voyage de près de 900 milles marins qui le conduira à la centrale nucléaire de l'Hydro Ontario à Bruce via la voie maritime du Saint-Laurent, le canal Welland, le lac Erié et le lac Huron. L'énorme fardeau, qui repose sur une barge construite spécialement pour ce transport, est à la traîne du remorqueur Helen McAllister. Le ministre québécois de l'industrie et du commerce, M. Guy Saint-Pierre, au cours d'une brève cérémonie, a "baptisé" le réacteur, comme s'il s'agissait d'un navire, en fracassant dessus la traditionnelle bouteille, qui contenait du cidre québécois. (Photo Le Devoir, par Bernard Lauzé).

Plus de temps pour les Initiatives ?

OTTAWA (CP) – Le ministre de la main-d'oeuvre, M. Bryce Mackasey, a annoncé hier que son ministère allait passer en revue certains programmes d'initiatives locales pour déterminer s'il pouvait y avoir lieu de prolonger la période de réalisation de ces programmes. Théoriquement, les projets d'initiatives locales doivent être terminés le 31 mai.

Le ministère de la main-d'oeuvre portera une attention particulière aux subventions accordées à la réalisation de programmes pourraient ne pas être terminés à la fin mai.

NECROLOGIE



Le Père Odilon Chevrier, o.m.i.

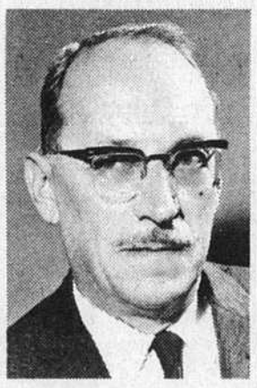
Le Père Odilon Chevrier, o.m.i. est décédé le 18 avril à l'âge de 79 ans, à la résidence des Pères Oblats de M.I., à Sainte-Agathe-des-Monts. Il est né à l'Orignal, Ont. le 24 mai 1893, de Amédée Chevrier et Octavie Bertrand. Après ses études classiques, au collège de Rigaud, il entre chez les Oblats en 1916 et il est ordonné prêtre le 17 décembre 1921. Au mois de septembre 1923 il est le premier Oblat canadien à partir, en compagnie du Père Gérard Martin, o.m.i., pour les missions du Basutoland (aujourd'hui Lesotho) en Afrique du Sud. Durant 40 ans il y exerça un rôle de premier plan. Il fonda un Petit et un Grand Séminaire pour le clergé indigène qui compte maintenant une cinquantaine de prêtres Basutos. Durant plusieurs années il fut représentant de l'Eglise catholique pour la question scolaire auprès du gouvernement. Grâce à ses nombreux bienfaiteurs canadiens il réussit à construire plusieurs centaines d'écoles dans tous les coins du pays. Enfin son zèle comme pasteur d'âmes l'amena à établir solidement au moins huit belles missions avec église, presbytère, dispensaire, école etc.

La première d'entre elles était destinée aux lépreux, dont il s'occupa durant quelques années, et la dernière, dédiée à Ste-Thérèse, est bien connue sous le nom de "Little Flower". Obligé de cesser son activité apostolique à cause de la paralysie Parkinson, le Père Chevrier s'était retiré à Ste-Agathe depuis 1963.

Il laisse dans le deuil quatre soeurs et quatre frères: Soeur Odile Chevrier, s.c.o., Donat, Hector, Gérard, Jean-Baptiste, Mme Raymond Papineau (Marie-Anne) Mme Alphonse Doth (Robella) et Mlle Alida Chevrier: ses beaux-frères et belles-soeurs, une tante, Mme Victorine Cadieux, ainsi que de nombreux neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire Urgel Bourgie Ltée, 4955 rue Adam, Angle Viau), Montréal. Les funérailles auront lieu en l'église de Saint-Pierre-Apôtre, rue de la Visitation, a 10:00 heures. L'inhumation se fera au cimetière des Oblats à Richelieu.

REMERCIEMENTS



M. Jules Leclerc

Mme Jules Leclerc (Jeanne Charette) M. et Mme Jean Leclerc, M. et Mme Raymond Coderre (Colette), M. et Mme. Armand Théral (Nicole), M. Bernard Leclerc, M. et Mme Edouard Leclerc, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie lors du décès de M. Jules Leclerc, survenu le 29 février 1972, soit par offrandes de messes, de fleurs, bouquets spirituels, télégrammes, cartes, visites ou assistances aux funérailles. Toutes les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

DÉCÈS

BEAUBIEN Rodier Angélina, le 19 avril 1972 est décédée, Angélina Rodier Beaubien épouse en première noce de feu René T. Leclerc et en deuxième noce de feu De Gaspé Beaubien. Funérailles de 462 Chemin Ste-Catherine à l'église St-Viateur d'Outremont. Service samedi 9:00 A.M. Les dons à l'Hôpital Ste-Justine seraient appréciés.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
Tél. : 277-2135

microfilm n° 866_dossier M^r AE

avez vous des problèmes avec la conservation de vos documents —

APPELEZ nous: notre service de gestion documentaire est spécialisé dans les systèmes:
_documentaire intégré;
_de codification;
_de classification;
_de conservation;
_de microfilm.

COGENA
866-8325

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(COURS COLLÉGIAL)

● Collège reconnu d'intérêt public
● Collège mixte - résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME :
● Le cours collégial (diplôme d'études collégiales).

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE
CONDUISANT AUX :
1.- Sciences de la santé
2.- Sciences pures et appliquées
3.- Sciences humaines
4.- Sciences de l'administration
5.- Arts
6.- Lettres

DATE LIMITE DE L'ADMISSION - 1er MAI 1972

Veuillez vous adresser pour tout renseignement au :

BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal 250 (Québec)
Tél. : 342-1320 poste 255
de 8 h. 30 à 12 h.
et
de 13h. 30 à 16h. 30
du lundi au vendredi

DU BOUT DU DOIGT,

VOUS CLASSEZ, CHERCHEZ, TROUVEZ, COPIEZ, RECLASSEZ.



Le nouveau système de microfilmage Kodak Instamatic à cassette met toutes vos archives "au bout de votre doigt". Grâce aux appareils périphériques qui l'adaptent à vos besoins, il peut être le coeur d'un système de classement et de repérage automatiques qui vous permettra de retrouver en quelques secondes tout document archivé.

Collecte automatique des informations connexes. Copies à sec sur papier. Classement des informations nouvelles sur film au moyen du microfilmeur Kodak ultra-rapide à chargement par cassette.

Développement sans chambre noire par la nouvelle machine à traitement Recordak Instamatic: vous insérez la cassette, vous poussez un bouton...le film développé sort en cassette, prêt pour l'opération de repérage à grande vitesse.

Renseignez-vous sur notre méthode ultrarapide de classement et de repérage des documents. Remplissez le coupon ci-dessous.

INSTAMATIC est une marque déposée appartenant à Kodak Canada, Ltd.

Veuillez m'envoyer votre documentation sur:
☐ Le système de microfilmage Instamatic.
☐ Les colloques sur les systèmes de microfilmage Kodak.
☐ La brochure Kodak "Management of Information".

Nom _____ Titre _____
Compagnie _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____

Kodak Canada Ltd.,
Division Systèmes Micro-Information,
2, place du Commerce, Ile des Soeurs,
Montréal 201, P.Q. Tél.: (514) 761-3481

Kodak

Systèmes de microfilmage Kodak

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $1.30, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ACHATS

DESIRONS acheter livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: **844-1816.** 1-5-72

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et frabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliotheques). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: **276-9067.** 1-5-72

Mobilier de chambre à coucher, commode et bureaux recouverts de vitre. En excellente condition. Presque neuf. Cause déménagement fin avril. Tél: **735-0375.** 22-4-72

Cause départ: ensemble complet de bureau, salle à diner, fauteuils, armoires, draperies, lampes, etc. Aucune offre raisonnable refusée. Tél.: **931-5509.** 26-4-72

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251**, soir: **667-0774** J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

Meubles anciens, décapés, salle à manger, chambre, buffets, fauteuils, tables, cabinet à boisson, lustre, lampes. Aussi fourrures, etc. Particulier. Tél.: **322-4740**, soir: 322-6780. 24-4-72

APPARTEMENTS A LOUER

N.D.G. 4238 Decarie. 2-5 pièces, chauffés, poêle-frigidaire, eau chaude, redecorés. $100., $95. Tél. **271-1517.** 26-4-72

MONTREAL-NORD: 5320 est, boul. Henri-Bourassa. 4½ pièces, poêle et réfrigérateur, eau chaude à l'année, taxe d'eau payée, buanderie, service de concierge. $115. par mois près parc, centres d'achats et écoles. Pour visiter: Concierge, M. Leclair **323-3203** ou Dame Filion. **324-9996.** 22-4-72

APPARTEMENTS A LOUER

domaine d'iberville

Chez soi, plus près, plus vite,

PAR MÉTRO

Taxe d'eau, électricité payées. Chauffage tout électrique. À l'épreuve du feu. Insonorisé. Piscine à l'année. Saunas. Tennis. Buanderies. Antenne TV toutes chaines.

3, 3½, 4½ pièces prix très étudiés

Heures de visites : semaine : 10 a.m. à 9 p.m. fin de semaine : 10 a.m. à 6 p.m.

300 rue JOLIETTE LONGUEUIL
TÉL. : 679-1330

22-4-72

OUTREMONT: bas, 2e, 3e étage. 7 pièces séparées, chauffées, eau chaude, fenêtres aluminium, cuisine moderne, près Stanislas, Université. 1558 - 1560 - 1562 Van Horne. $180. Tél.: **731-5126.** 22-4-72

CHATEAU OUTREMONT: reste un grand 4½, bas, isolé, privé. Edifice sélect, résidentiel, central. Vaste salon. 2 chambres spacieuses. Nombreux placards. Salle de bains-tuiles. Cuisine avec dinette. Poêle - réfrigérateur. Balcon. Service de concierge. $175. taxes payées, chauffé. Tél.: **273-2323** après-midi. 22-4-72

OUTREMONT: haut-duplex, sept grandes et hautes pièces. Clair 4 côtés. Wiseman sud Bernard, Résidentiel. Central. Balcon. Terrasse. Vue sur jardins. Votre chez-vous privé, calme, original. Place pour auto. $250. chauffé. Tél. après-midi **273-2323.** 22-4-72

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT

50 WILLOWDALE

Nouvel Immeuble

- Immeuble en béton, insonorisé
- 2 ascenseurs - balcons
- Taxes payées - sun-deck

1½ - $120. 2½ - $135.
3½ - $170. 4½ - $220.
(2 salles de bains)

738-8693
273-4451

1-5-72

Gregor house

1550, AVENUE McGREGOR
Côte des Neiges au-dessus Sherbrooke

PENTHOUSE
5 CHAMBRES À $535
3½ CHAMBRES À PARTIR de $230.00
4½ CHAMBRES À PARTIR de $295.00

Occupation immédiate

Édifice luxueux • Fenêtres jusqu'au plafond • Air climatisé • Machines à laver la vaisselle • Piscine intérieure • Bains sauna • Portiers • Stationnement souterrain.

S'ADRESSER AU BUREAU DE LOCATION 935-1973

WESTMOUNT REALTIES

Administrateurs d'édifice - Courtier agréé

24-4-72

Un concept nouveau dans l'habitation



- Mail de boutiques à l'intérieur
- Piscine ouverte à l'année
- Salles de sauna
- Patinoire
- Portier affable
- Nombre d'autres caractéristiques de luxe

LOYERS RAISONNABLES

Studios et bachelors, appartements de 3½ et 4½ pièces.
Maisonnettes penthouses à deux étages de 4½ et 5½ pièces.

Visite de 11 a.m. à 9 p.m. chaque jour. Fin de semaine, 11 a.m. à 6 p.m.

ROCKHILL

4858 Côte des Neiges 731-6444

22-4-72

APPARTEMENTS A LOUER

DUPUIS 4255, 3½, grand meublé ou non meublé, décoré, équipé, chauffé, taxes payées, balcon, près transport, laveuse-sécheuse, garage disponible. S'adresser concierge Tél: **481-8171.** 25-4-72

RUE GATINEAU: 3½ à sous-louer, mai à septembre, libre en septembre. Prix à discuter. Tél.: **738-2233** ou **738-4360** après 8 p.m. 22-4-72

LONGUEUIL, 1339 Curé Poirier, bachelor ou bureau à louer. S'adresser: Paulo Sport, 1341 Curé Poirier, Longueuil **670-0813.** 1-5-72

TOUT PRÊT POUR VOUS...

ALTITUDE 500

4760 CÔTE DES NEIGES
PRÈS RIDGEWOOD

Arrêt d'autobus à la porte.

SPACIEUX LOGEMENTS DE 1 ou 2 CHAMBRES À COUCHER. QUELQUES STUDIOS.

Loyers modiques.

- Vaste salle de réception; les parois de verre, coulissantes, donnent sur la piscine extérieure
- Jardin-terrasse sur le toit
- Excellent sauna
- Cablevision
- Avec 2 chambres à coucher: 2 salles de bain et lave-vaisselle
- Stationnement extérieur et intérieur
- Buanderie moderne.

VISITEZ POUR APPRÉCIER

GÉRANT-*RÉSIDENT*

TEL.: 739-5533 22-4-72

LONGUEUIL: Plus de 450 appartements, 1½ à partir de $90. 2½-$100.00, 3½-$115, 4½-$125., 5½-$135. Ces logements neufs sont commodément situés dans les **Jardins Emérillon**, comprenant: système d'intercom et d'alarme contre le feu, concierge, stationnement avec prises électriques, chutes à ordures, grand casier salle de lessiveuse, chauffé, eau chaude fournie, toutes taxes payées, service d'autobus à votre porte jusqu'au métro, près d'un grand centre commercial, écoles, églises, aréna, piscine, terrain de jeu, facilités de garderie d'enfant. On peut visiter tous les jours de 10 heures à 9 heures. 2700 Chemin Chambly. Longueuil. Pour renseignements: **527-4141.** 1-5-72

AVENUE LAVAL: Coin Carré St-Louis, proximité métro, 2½ pièces, non meublées, chauffées, poêle et réfrigerateur fournis, taxe d'eau payée. $82.00. Tél: **738-8872** 24-4-72

COTE STE-CATHERINE 5025, coin Westbury, 4½, équipé, chauffé, taxes payées, balcon, concierge, près transport, hôpital et écoles. Tél: **733-0340.** 24-4-72

CHEMIN COTE STE-CATHERINE Outremont, 7½, chauffé, garages. Grand luxe. Duplex-pierre, tapis mur à mur, plafonnier cristal. Miroir, cheminée marbre, jardins immenses, ménage fait. $380. Tél. **733-6149.** 24-4-72

EDOUARD-MONTPETIT: près Côte-des-Neiges, 6 pièces, ensoleillées, chauffées, cuisinière-réfrigérateur, garage, concierge. $190. Tél.: **737-2800.** 24-4-72

DRUMMOND
Sherbrooke - McGregor

Appartement unique, salon - salle à diner 40 pieds. 2 chambres isolées. Occupation mai ou juin.

Tél. : 842-4921

24-4-72

APPARTEMENTS A SOUS-LOUER

VILLE LASALLE: 4½, chauffé, eau chaude, poêle-frigidaire. Prix avantageux. Tél: après 5 p.m. **365-8288.** 24-4-72

ILE DES SOEURS: luxueux 1½ pièce avec vue sur fleuve, semi-meublé style très moderne. Bail d'un an, 1er mai. $152. tout compris. Tél.: semaine **382-1537**, weekend **767-9038.** 24-4-72

COTE-DES-NEIGES: Place Decelles, 3½, propre, chauffé, poêle-frigidaire, $115. Tél: **735-1055** 22-4-72

BUREAUX A LOUER

INGÉNIEURS

Une firme d'architectes est intéressée à partager

Locaux et services

avec firme d'ingénieurs dans un édifice à bureaux, en construction à Montréal-Nord.

Tél. : 321-4000

24-4-72

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRES ET DACTYLOS BILINGUES
FRANÇAIS/ANGLAIS

SECRÉTAIRES UNILINGUES
ANGLAIS

Des postes sont offerts par une Organisation Internationale à Washington, D.C.

Sténographie - minimum 80 m/m. Dactylographie - 50 m/m. Occasions de carrière. Excellentes conditions de travail et bénéfices marginaux incluant voyage à l'étranger pour les secrétaires.
Les candidates qualifiées seront interviewées et passeront un examen à Montréal et à Québec.

Faire parvenir demande par écrit, donnant détails complets, scolarité et expérience à :

CASE 279, LE DEVOIR

24-4-72

ARTICLES A VENDRE

MACHINE-COMPTABLE ÉLECTRONIQUE

Burroughs E4260. 200 mémoires, programmation complète. Prix à discuter.

Caisse Populaire Notre-Dame des Victoires: 259-4603 26-4-72

POUR COMMUNAUTE, HOTELLERIE, ETC. Repasseuse (Connor), sous-cabinet, comme neuve. $75. Tél.: **661-7867** 22-4-72

TAPIS ORIENTAUX dans trois grandeurs. Aussi tapis de passage. Aspirateurs électriques. Prix d'aubaine. Comme neufs. Tél: **739-0162** 23-5-72

Magnifique mobilier chambre style Louis XV, environ 50 ans - $550. Miroir de salon ancien. Candélabre en cristal. Peintures anciennes. Verre taillé. Tél: **729-8298.** 24-4-72

ARTISANAT

MAITRE-EBENISTE français vous fera bibliothèque de luxe démontable ou très moderne. Ainsi que décapage de beaux mobiliers. Travail très soigné. Tél.: **467-2223.** 1-5-72

OUTREMONT, près Université de Montréal, grand 4½ pièces, meublées dans nouvel immeuble. Libre à partir du 20 mai au 30 août. Tél.: **733-0466.** 24-4-72

AUTOS A VENDRE

VOLVOS prix à partir de $3,625. FIAT-$2,250 et plus. Livraison immédiate. Meilleur prix d'allocation pour votre échange. FORT CHAMBLY AUTOMOBILE INC. 2575 Bourgogne, Chambly. Tél: **658-6623.** 23-5-72

DATSUN 240Z. Sport. 1971. 10,000 milles. verte. Ziebart. 2 pneus d'hiver supplémentaires. $3,400. Tél: **671-6606** 24-4-72

TOYOTA, Crown, 1972, sedan, limousine, Super de Luxe, 6 cylindres, 145 forces, 6,000 milles. Doit vendre. $3,000. Tél: **254-9503.** 25-4-72

CHALETS A VENDRE

LAC ARCHAMBAULT-ST-DONAT: site fabuleux sur le lac, dessinés exclusivement pour votre site et vos besoins. Prix variant $14,000 à ?. Construction immédiate, plan de financement. M. Chartrand **284-3060.** 1-5-72

CHALETS A LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois 5½, chauffé, cheminée pierre, meubles Thibault, TV. Semaines. Prix réduit avril, mai. Location été, piscine chauffée, école d'équitation. Tél.: **256-6825** ou **254-6728** 22-4-72

COMMERCES A LOUER

SALON DE COIFFURE, style Espagnol, 5 séchoirs, $20. par semaine pour équipement. Loyer $80. par mois, chauffé. Tél.: **722-3902.** 22-4-72

COMMERCES A VENDRE

PHARMACIE ET MAISON. Occasion pour jeune pharmacien dans le Nord de Montréal. Etablie depuis 40 ans. Succession. Prix raisonnable. Comptant $20,000. Ecrire Case 278, Le Devoir 24-4-72

DEMENAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local. Longue distance, emballage, entreposage. **725-2421** 24-4-72

DIVERS

L'Association des Enseignants Diplômés en Belgique au Québec Inc., vous invite à devenir membre. Communiquez avec le trésorier: 382 Gevers, à Blainville. Tél.: **435-2233.** 1-5-72

DEMENAGEMENTS

Vous déménagez? Indiquez-nous votre nouvelle adresse dès que vous la connaissez!

Ainsi, vous serez assuré d'un meilleur service!



Bell Canada

22-4-72

DIVERS

PROPRIÉTAIRES

de

- Maisons-appartements
- logements
- bureaux
- camps d'été
- terrains de camping, etc.

Le Service de Dépannage aux Locataires Enrg.

Nous pouvons vous aider pour la location. Consultez-nous de 8 a.m. à 10 p.m.

Tél. 336-9880 ou

écrire à: **C.P. 540,**

Succursale St-Laurent, Montréal 379.

24-4-72

APPARTEMENTS, LOGEMENTS, BUREAUX, camps d'été, terrains, terrains de camping, etc. Le Service de Dépannage aux Locataires Enrg. Nous pouvons vous aider pour location. Consultez-nous 8 a.m. à 10 p.m. **336-9880** ou écrire à C.P. 540, Succursale St-Laurent, Montréal 379. 24-4-72

DUPLEX A LOUER

COTE-DES-NEIGES: 5 pièces, chauffé, poêle-frigidaire inclus. $150. par mois. Tél.: **276-6016.** 26-4-72

LONGUEUIL luxueux haut et bas de duplex, semi-détachés, neufs, 5½, 6½ très grandes pièces chauffées, eau chaude, option de salle de jeux, foyer, garage, très moderne, inclus toutes taxes payées. Prix à partir de $155.00. Téléphonez immédiatement à **527-4141.** 1-5-72

OUTREMONT: haut-duplex, 7½, luxueux, boiserie chêne, foyer naturel, 2 chambres bains, chauffage et garage inclus. $230. Tél: jour **283-4649,** soir **274-1872.** 22-4-72

COTE-DES-NEIGES – Lacombe, complètement détaché, entrée séparée, équipé, chauffé, eau chaude fournie. BAS: 6½, sous-sol fini, $260. HAUT: 6½, $225. Occupation 1er mai. Dwelling Location Service **844-3941.** 24-4-72

VILLE MONT-ROYAL: haut-duplex, 4½ pièces, grande cuisine équipée, rue tranquille, idéal pour couple. $140. chauffé. Tél: **844-3941** ou **738-7126** 24-4-72

SOISSONS: bas, 7 pièces, chauffé, garage, jardin, proximité de l'Université de Montréal, centre d'achats, communications faciles, écoles. Ménage refait. Loyer: $210. Tél: **731-8639** 24-4-72

OUTREMONT: duplex de luxe, rez-de-chaussée, chauffé, chemin Ste-Catherine près Laurier, 6 pièces séparées, 1½ chambre bains, garage. $275. Tél: **277-5936** ou **271-6793.** 24-4-72

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieure. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf-garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: **388-2137, 669-2547,** 6-7-72

GARDERIES

LONGUEUIL

Garderie d'enfants

Fonctionnant nuit et jour, fin de semaine et vacances.
Avec : - pré-maternelle et maternelle
- primaire en para-scolaire.

CENTRE LABONTÉ ENRG.
Tél. : 674-1518

24-4-72

ENTREPRENEURS

Brique, foyer, pierre; ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcons, galeries, escaliers, réparons fondation, creusons cave, enrayons eau des murs. Assurance incluse. Estimé gratuit. Tél.: **642-4077** 8-5-72

FEMMES DEMANDEES

PROFESSEURS DE MATERNELLE de français, diplômées, sont demandées pour école élémentaire privée. Tél.: **744-5614**, de 1 à 4 p.m. 22-4-72

SECRÉTAIRE LÉGALE

- Expérience nécessaire.
- Salaire intéressant.
- Bureau centre-ville.

Tél. : 849-5311

22-4-72

INFIRMIÈRES LICENCIÉES DEMANDÉES

Pour travail de soir de 15:30 heures à 23:30 heures.
Et de nuit de 23:30 heures à 7:30 a.m.

Hôpital Bourget
645-1673 22-4-72

SECRÉTAIRE LÉGALE

Urgent

- Expérience 2 ans.
- Plus sténo, dactylo français.
- Peut prendre la charge bureau d'avocats.
- Salaire excellent.

Location :
Ville St-Laurent.

Jodoin, Smart, Hébert & Ass. 1010 Ste-Catherine ouest, Suite 339. Tél. : 871-1208

22-4-72

La Compagnie Histart Inc.
recherche pour la publication d'une revue de décoration:

UNE CORRECTRICE

qui devra:

- Reviser et corriger les textes soumis
- Pouvoir à l'occasion rédiger quelques articles
- Faire du travail de secrétariat.

Une connaissance approfondie du français écrit et parlé est primordiale.

Envoyer par écrit curriculum vitae à:

Monsieur Cardinal
163 est, St-Paul,
Vieux-Montréal, Québec.

22-4-72

HOMMES DEMANDES

L'ÉCOLE FRANÇAISE DE SASKATOON SASKATCHEWAN

L'École Française de Saskatoon enseigne de la maternelle à la 7e année inclusivement. C'est une désignée (expérimentale) par le Ministère de l'Instruction Publique de la Saskatchewan et elle tombe sous la régie de la Commission Scolaire des Écoles séparées de Saskatoon.
Les standards académiques sont maintenus aux niveaux appropriés de l'âge et de l'année de l'élève. La langue d'instruction de cette école élémentaire est le français.
Nous sollicitons des applications pour tous les niveaux mentionnés ci-haut pour l'année scolaire 1972-73. Les candidats doivent avoir les qualifications nécessaires. La préférence sera donnée à ceux qui auront de l'expérience dans l'enseignement.
Le salaire selon les normes de la Commission Scolaire des Écoles Séparées de Saskatoon.
Les candidats doivent faire parvenir un curriculum vitae détaillé et un dossier professionnel complet avant le 1er mai 1972 à :

L'École Française de Saskatoon C.P. 9, Sub. P.O. 6, SASKATOON, Saskatchewan.

24-4-72

LOGEMENTS DEMANDES

Cherche pour 1er juillet ou 1er septembre, 6 ou 7 pièces dans Outremont. Loyer raisonnable. Tél: soir **738-1649** 22-4-72

LOGEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: un six pièces, chauffé, garage. Service de concierge, rue très privée et très calme. $200.00 par mois. 5581 Campden Place. **733-2342,** près Côte Ste-Catherine. 25-4-72

CHAMBLY: face Bassin, magnifique 6, résidentiel, paysagé, 220, thermostat, près écoles, autobus. $140. Tél.: **279-2217, 658-1324.** 26-4-72

RUE COOL, Verdun ou RUE FRONTENAC, Montréal, 4½ pièces, non chauffés, non meublées, $35 et $40. 2e et 3e étage. Tél: **669-9646.** 1-5-72

BOYER-BELLECHASSE: 8½ bas, 4½ – 2e, neufs, propres, jardin. Libres 1er mai. Près Plaza St-Hubert. Idéal pour professionnels. tél: **1-246-3145,** ou **525-3321.** (Entre 5-7p.m.). 26-4-72

OUTREMONT: bas de duplex, 5 grandes pièces chauffées, sous-sol fini, cuisine moderne, appareils électriques, garage, $250. Tél.: **272-2483** 24-4-72

LOGEMENTS A LOUER

9215 BERRI: près métro, beau 4½, moderne. S'adresser app. 1, avant 4 p.m. ou 9195 Berri, app. 6, après 7 p.m. 24-4-72

ATTENTION: FIANCES ET NOUVEAUX MARIES DU PRINTEMPS. Filez le vrai bonheur et la joie de vivre aux appartements des Jardins Emérillon. Il faut voir pour croire: 2½-3½-4½, meublés ou non, à partir de $100., comprenant système d'intercom et d'alarme contre le feu, concierge, stationnement avec prise électrique, chute à ordures, grand casier, salle de lessiveuse, chauffés, eau chaude fournie, toutes taxes payées. Service d'autobus à votre porte jusqu'au métro. Près d'un porte jusqu'au métro, près d'un grand centre commercial, piscine terrains de jeux, etc. 2700 chemin Chambly LONGUEUIL. Pour renseignements: **527-4141.** 1-5-72

FUTURS MARIES: Nous avons un logement décoré à neuf, 4½ pièces, comprenant: salon, cuisine avec dinette, 2 chambres avec grande garde-robe, salle de bains avec salle de lavage, planchers marqueterie finis varathane remis à neufs, eau chaude fournie, stationnement, porte-patio. Tous nos logements ont 2 balcons, près centre d'achats Forest. Nous donnons un mois gratuit. MONTREAL-NORD. Demi sous-sol – $100. 1er – $120. 4120 Larin. 500' est de Pie IX. Tél.: **331-4864.** 22-4-72

LONGUEUIL: 3½, 4½, 5½, à partir de $100.00 comprenant chauffage, toutes taxes payées, eau chaude, stationnement avec prise individuelle, service de concierge, planchers finis varathane, près écoles, eglises, centres commerciaux, terrains de jeux, aréna, piscine. Pour renseignements: 2700 Chemin Chambly, Longueil. **527-4141.** 1-5-72

MAGASINS A LOUER

ST-HUBERT 7363: près Jean-Talon, presque neuf, 12' x 70', cave 8', 2 vitrines. Idéal: variétés, librairie, pâtisserie, lingerie, chaussures, quincaillerie, bijouterie, articles sports, cordonnerie. $220. Tél.: **381-5039.** 25-4-72

81 EST, VILLERAY: près parc Jarry, 17' x 17', chauffé, eau chaude, idéal sports, bureau, jouets laine, papeterie. $70. Tél.: **334-3548, 331-0325.** 24-4-72

MAISONS A LOUER

LONGUEUIL: beaux cottges semi-détachés. Le haut 3 chambres à coucher, salle de bain. Rez-de-chaussée: salon, dinette, cuisine dernier cri, salle de lavage, salle de toilette additionnelle à louer immédiatement. Pour renseignements: **527-4141.** 1-5-72

QUARTIER COTE-DES-NEIGES: cottage, semi-détaché, 7 pièces, meublées. Mai-septembre. $200. par mois. Tél: **737-9298 ou 270-4853** 24-4-72

PERDU

Chien "Iris Setter", de couleur rousse, perdu aux environs de Boucherville. Récompense. Tél: **655-9113 ou 653-3495** 27-4-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux, 1600 Berri, suite 3106. Marthe Gaudette, B.A.B. Ped. B. Ph., L. ès Lettres Tél.: **288-2332.** 3h. à 8h. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont Montréal, Québec. Information: **729-0680.** 22-4-72

PROPRIETES A VENDRE

NOUVEAU-BORDEAUX: joli cottage détaché en brique, face parc, 4 chambres, sous-sol fini, salon, grande cuisine panoramique, jardin 180 pieds de profondeur, occupation facile. $25,000. Tél: **334-2796, 332-1136.** 24-4-72

OUTREMONT, cottage, 8 pièces, 4 chambres à coucher, entièrement renové, garage, fenêtres Rusco. $42,000. Du propriétaire. Tél.: **737-8284.** 1-5-72

ST-CHARLES SUR RICHELIEU: bord rivière, cottage, 6 pièces, foyer, conception suédoise, beau terrain privé avec arbres, 30 minutes centre-ville, $22,000. Propriétaire **584-2047.** 24-4-72

OUTREMONT: duplex détaché, très bien situé, 2-6½ plus grand sous-sol fini, 2 garages, grand jardin, entrée privée, bon revenu. Prix $39,000. Tél: **274-1302** 24-4-72

LONGUEUIL: Magnifique "Town House", (maison de ville), neuve. Très grandes pièces, cuisine, très bien agencée, salle de toilettes additionnelle. Prix pour vendre immédiatement, $11,990, comptant $610. Peut être éligible au rabais provincial. **527-4141** 1-5-72

DES SAPINS 5460 (terrasse Maisonneuve), cottage, près hopitaux, foyer, aquarium, patio, salle de jeux, garage, piscine chauffée. Tél.: **581-2484** ou **259-1348,** 1-5-72

PROPRIETES A VENDRE

STE-THERESE-EN-HAUT: bungalow, 4 chambres, sous-sol fini, 2 salles de bain, foyer naturel. Abri d'auto, Tél: **430-3314.** 24-4-72

BROSSARD: bungalow, 4 chambres à coucher, 2 vivoirs, grande cuisine, 2 dépendances, sous-sol fini, garage, 6½% interêt, 8 minutes centre-ville. Offre considérée. Tél.: **671-7878.** 1-5-72

VIMONT bungalow, sous-sol fini, directement du propriétaire. Hypothèque à 7¼%. Comptant à discuter. Tél.: **663-2685.** J.N.O.

OUTREMONT: 274 de l'Epée, centre d'écoles, cottage 8 pièces, 4 chambres plus chambre-domestique. Sous-sol fini, cuisine planifiée. Tapis. Réduit à $38,900. Propriétaire **731-7005** ou **276-4401.** 27-4-72

L'ACADIE, Comté St-Jean, bungalow, 9 pièces, sous-sol terminé avec foyer, terrain environ 120' x 180' à 9 milles de St-Jean. S'adresser après 5 p.m. (514) **347-6367.** 15-5-72

MAISON FACE À LA RIVE

Vente privée

Vue superbe sur la **Baie de Vaudreuil** et le **lac des Deux-Montagnes.** Plage privée et ancrage en eau profonde.
4 chambres à coucher - 2 salons cheminée surélevée - 1½ salle bain - four en céramique chauffé au gaz dans pavillon séparé. **Intimité complète.** 35 minutes du centre-ville.
Prix exigé: $43,850.

Tél: 453-5982 ou 738-7278 22-4-72

WARD MONT-ROYAL

AVENUE CEDAR CRESCENT: Une élégante maison située sur une avenue tranquille et à la fois centrale, près des écoles Marie de France et les Marcellines. Le foyer d'entrée est décoré de miroirs antiques entourant une petite fontaine. Boudoir avec armoires pour appareils de TV et radio. Un escalier suspendu mene à un grand salon ayant un foyer ouvert. Salle à diner séparée et cuisine moderne complètement équipée avec appareils électriques, salle toilette. Chambre des maitres avec salle de bains, deux autres chambres doubles avec salle de bains. Plusieurs armoires et garde-robes en cedre. Le système d'intercom est installé. Tapis "broadloom" mur à mur. Un et demi garage. Le tout en excellente condition. Une maison charmante construite avec architecture géniale qui demande dans les soixante mille. Appelez Barbara Langan, 731-6815 ou 733-4605.

TOWN OF MOUNT ROYAL REAL ESTATE COMPANY LIMITED. 22-4-72

PROPRIETES DE CAMPAGNE A VENDRE

Charmante – ancienne maison de ferme, meublée Vieux Canadien, près Rivière St-François. Tél: **667-3046** 24-4-72

PROPRIETES A REVENUS A VENDRE

LONGUEUIL. Faut vendre 14 triplex avant le 30 avril quel que soit le comptant. Tous loués, idéal pour petit investisseur. Téléphoner maintenant et payer plus tard. **527-4141** 1-5-72

OUTREMONT: 421 ouest, boul. St-Joseph, près Côte Ste-Catherine, 2 logements de 5½ pièces plus bureau 3½ pièces au sous-sol. Directement du propriétaire. Tél. **271-3519** 1-5-72

CHRISTOPHE-COLOMB 6652: vendrais ou échangerais 54 appartements, meublés, neufs, loués. Visible en tout temps. 19-5-72

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE général, réparations de meubles antiques et polissage, réparations de meubles modernes, set de salon, davenport, sofa-lit, chaises de cuisine. Estimé gratuit. Ouvrage garanti. **521-5484** 1-5-72

REMOQUES-ROULOTTES

ROULOTTE MOTORISÉE 25'

de marque Superieur, très luxueuse, équipée au maximum. Prix $25,500, réduit à $19,500.

Tél. : jour 527-1393 soir 272-8715

27-4-72

VOYAGES

PARTICIPANTS demandés pour expédition en Canoé, 3 semaines. Renseignements: jour **731-8271** local 46, soir: **733-9724.** 24-4-72

HOMMES DEMANDES

OFFRE D'EMPLOI
À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

MÉCANICIEN EN RÉFRIGÉRATION

classe A ou B affecté au Service de l'Entretien

FONCTIONS
Sous la surveillance du responsable des corps de métiers, l'employé doit voir au bon fonctionnement, à l'entretien et à la vérification des appareils de climatisation ou autres appareils de réfrigération.
Il doit pouvoir aussi effectuer tout travail, qu'il soit minime ou majeur et pouvoir s'adapter à une cédule de travail irrégulière, selon les besoins.

EXIGENCES
Détenur un permis de mécanicien classe A ou B émis par le Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre.
Avoir une expérience pertinente à la fonction.

TRAITEMENT
Salaire à déterminer selon les qualifications et l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre candidature avant le 28 avril 1972 au

Directeur du personnel
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste-Catherine
Bureau 6060
Montréal 111, Québec

24-4-72

Gare aux vendeurs itinérants d'aluminium!

par Jean-Pierre Charbonneau

Attention aux vendeurs itinérants d'aluminium! Tel est l'avertissement que lancent à la population les enquêteurs de l'escouade des fraudes de la Sûreté du Québec. Ceux-ci, depuis plusieurs mois, enquêtent sur de nombreuses plaintes portées contre des vendeurs d'aluminium qui parcourent la province et principalement les régions rurales et semi-rurales.

Selon les policiers, qui tiennent à préciser qu'ils ne s'en prennent pas aux industries productrices d'aluminium, de nombreux subterfuges sont utilisés pour soutirer des sommes d'argent, souvent considérables, à des personnes dont les revenus sont tout compte fait, modestes et qui souvent doivent emprunter des banques ou des compagnies de finance pour acheter le revêtement aluminium dont ils ont rêvé pour leur petite maison.

Parmi les nombreux exemples fournis par les policiers, citons d'abord celui d'un homme de Sutton, dans le comté de Brome, qui a été victime l'été dernier d'un groupe d'individus de Montréal qui fonctionne derrière le paravent d'une compagnie de finance et d'une compagnie d'aluminium, dont il est pour l'instant impossible de révéler l'identité. Ce groupe d'individus agit sous l'instigation d'un homme d'affaires connu des policiers puisque son nom était apparu lors de la fameuse enquête Darabaner, il y a quelques années.

On se rappellera que l'affaire Darabaner avait amené la mise à jour d'un vaste réseau de fraudeurs spécialisés dans les incendies criminels et les faillites frauduleuses et qu'une douzaine de meurtres avaient été liés à ces fraudes.

Donc, le 30 juin 1971, M. Victor B... de Sutton signait avec un représentant d'une compagnie distributrice de revêtement d'aluminium de Montréal un contrat de vente sur lequel étaient inscrits la commande à être installée, le prix de vente qui se chiffrait à $3,200 et la mode de paiement.

Suite à ce contrat, trois ouvriers vinrent installer une dizaine de jours plus tard, le revêtement d'aluminium. Deux jours après que le travail d'installation eut été complété, un vendeur de la compagnie d'aluminium se présenta chez M. Victor B... et demanda le paiement total du matériel en promettant une réduction de $200 sur le prix prévu par le contrat de vente. Le client heureux, de cette réduction, émit alors un chèques certifié payable à l'ordre de la Compagnie vendeuse au montant de $3,000.

Quelques jours après le paiement, il reçut par courrier une note de la compagnie d'aluminium signifiant que le montant prévu au contrat était payable à une compagnie de finance conformément à une clause du contrat de vente stipulant en accord avec le chapitre 10 du Code civil, que le contrat peut être transférable.

Cependant, le client ignora cet avis, croyant s'être acquitté de sa dette par le paiement à la compagnie d'aluminium de la somme dûe.

C'est alors que durant la première semaine du mois d'août, il reçut une lettre de la compagnie de finance signé H.Y. – l'instigateur du projet – mentionnant que M. Victor B.... devait la somme de $4,800, soit le $3,200 prévu initialement ainsi que $1,600 d'intérêts prévus pour la durée du contrat, cinq ans.

Ayant de nouveau ignoré ce second avis, M. Victor B. . . reçut une semaine plus tard une lettre des avocats de la compagnie de finance qui réclamait l'argent.

Aux dernières nouvelles, la cause était toujours devant la Cour supérieure mais il semble bien que le pauvre client devra payer une seconde fois son revêtement d'aluminium.

Ce groupe d'habiles fraudeurs a réussi de la même façon à soutirer de l'argent à de nombreuses personnes mais une querelle interne aurait ralenti dernièrement leurs activités dans la vente d'aluminium.

Par ailleurs, un autre groupe de fraudeurs qui patrouillent surtout les Cantons de l'Est, se servent aussi du prétexte de la vente de revêtements d'aluminium. Ils procèdent comme suit:

Deux hommes se présentent chez un client pour lui offrir un revêtement d'aluminium pour sa maison. Après avoir convaincu le client, ils réussissent à lui faire signer un contrat qu'ils ont rédigé devant lui sur une feuille blanche (aucune formule de contrat n'étant présentée à l'acheteur).

Par la suite, les vendeurs sollicitent un dépôt de $100 en prétextant que la somme servira à payer le coût initial de l'installation ainsi que les taxes. Les vendeurs prennent ensuite congé de l'acheteur en emportant l'unique copie du contrat. Ils disparaissent enfin sans laisser de trace. Plusieurs jours s'écoulent avant que le client s'aperçoive de la fraude.

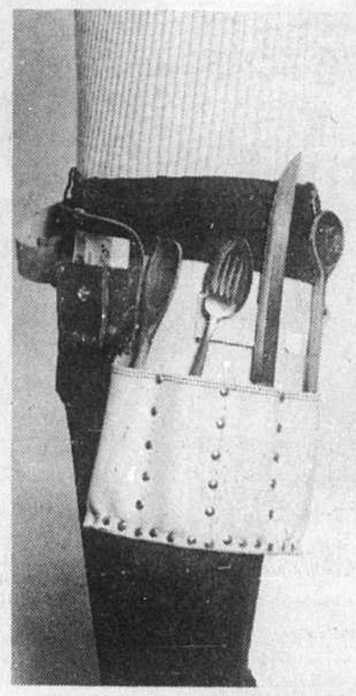
Voici un autre procédé utilisé par les fraudeurs:

Deux vendeurs se présentent chez une personne et lui offrent un revêtement d'aluminium pour sa maison. Afin de conclure la vente, les représentants disent au client que sa maison leur servira de maison modèle pour d'autres ventes et qu'à chaque vente conclue grâce à cette publicité, il recevra une commission qui abaissera son prix d'achat initial.

Devant une telle promesse, le client signe le contrat et l'installation du revêtement est faite comme prévue, à une exception près: jamais la maison du client n'est utilisée comme maison modèle et jamais il ne reçoit de commission d'argent. Il paie donc le plein prix pour un revêtement qui lui a été vendu sous de fausses représentations.

Enfin, les policiers signalent que certains fraudeurs plus rusés réussissent même à faire signer des contrats en blanc qui leur permettent par la suite d'inscrire le montant qu'ils veulent.

Les policiers de l'escouade des fraudes de la Sûreté du Québec tiennent donc à rappeler à la population qu'elle doit se méfier des vendeurs itinérants. Les enquêteurs rappellent que depuis le 1er avril 1972, tous les vendeurs itinérants doivent posséder un permis du ministère des institutions financières pour travailler. Un tel permis est obligatoire. Enfin, les personnes qui se croient victimes de fraudes ou d'extorsion peuvent appeler au poste de la SQ le plus près de chez eux ou l'escouade des fraudes de Montréal à 395-4025.



Un nouveau porte-ustensiles de cuisine, se portant sur la jambe, pour les campeurs qui n'aiment pas le sac à dos? Non, il s'agit de la cuisine de métier, d'un fourreau à outils, retenant à la taille pinces et tournevis. C'est là l'un des quelque 200,000 genres d'articles qu'utilise l'Hydro-Québec, du simple crayon à la plus grosse turbine, en passant par des appareils ou des outils en papier, en bois, en plastique et en métal, d'importance et de coûts très divers. Le ministère de l'industrie et du commerce, pour la 4e année consécutive, a invité une entreprise, l'Hydro-Québec cette année, à présenter aux 6,000 manufacturiers de la province ses besoins en fourniture de toutes sortes lors de l'Expo-profits qui aura lieu à Montréal, à l'hôtel Windsor, du 2 au 4 mai prochain.

Médaille d'or à l'Agence francophone

La première médaille d'or a été décernée à l'Agence de coopération culturelle et technique par un jury international pour sa participation à la Foire internationale de l'artisanat à Munich "Exempla 72". L'Agence y présente une sélection de qualité de l'artisanat de 14 pays africains (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Dahomey, Niger Tchad, Cameroun, République centrafricaine, Gabon, République populaire du Congo, Rwanda, Mali, Madagascar).

Le thème de cette exposition est "l'objet utilitaire artisanal authentique". Trente pays y participent.

Ce prix, consistant en une sculpture du professeur Max Bill, a été remis au représentant de l'Agence par le ministère d'Etat pour l'économie et les transports.

En 1973, l'Agence a été invitée à participer de nouveau à Exempla 73 de Munich, dont le thème sera "l'artisanat créateur des modèles pour l'industrie".

La participation de l'Agence à cette manifestation se situe dans le cadre de son programme de promotion de l'artisanat des pays membres. Ce programme comporte aussi l'ouverture à Paris et à Montréal des centres communs de vente des produits de l'artisanant de ces pays, centres qui vont s'ouvrir incessamment.

L'Agence de coopération culturelle et technique, organisme international, créé à Niamey en mars 1970, regroupe 22 pays membres et un gouvernement participant entièrement ou partiellement de langue française.

Les propriétaires de taxi posent la question: la Régie des transports est-elle impartiale?

Un mémoire de l'AMPT (Association métropolitaine des propriétaires de taxi) met en doute l'impartialité de la Régie des transports et réclame l'abrogation des permis touchant les automobiles de louage qui camoufleraient une industrie concurrente à celle du taxi.

MM. Bourassa, premier ministre, et Pinard, ministre du transport, ont reçu ce mémoire sur le bill 23, mémoire qui mène à de fortes réserves sur le sens des articles 162 et 163 du projet de loi.

Le mémoire de l'AMPT approuve dans ses grandes lignes le rapport Bossé (nom du député de Dorion, auteur d'un rapport sur les conditions prévalant dans l'industrie du taxi) et fournit sept annexes tendant à prouver que la Régie des transports a outrepassé sa juridiction en 1958, en octroyant un premier permis à des automobiles de louage qui n'étaient pas des taxis.

L'énoncé des thèses de l'AMPT fait grand état de la situation privilégiée de la Murray Hill et cite même des propos que M. Bourassa avaient émis en 1968, alors qu'il se trouvait dans l'opposition: "Les conducteurs montréalais sont nettement défavorisés dans leurs conditions de travail; ...il y a lieu pour les autorités responsables d'agir rapidement et concrètement. Je demanderai aux autorités de mettre fin à certains privilèges accordés à la compagnie Murray Hill".

L'AMPT désire qu'il n'y ait qu'une seule sorte de permis de taxi et que l'on cesse de faire jouer en concurrence une ville comme Montréal et la Régie des transports. L'association prétend que la Régie a refusé des permis de taxi, dans certains cas, accordant par la suite à des spéculateurs des permis qui déjouent les règlements acceptés dans les municipalités en cause.

Les employés de l'Hydro-Ontario sont prêts à discuter des services d'urgence pour la grève

TORONTO (PC) – Les représentants syndicaux de 11,700 employés de l'Hydro-Ontario sont disposés à discuter des services d'urgence à assurer si les négociations en cours débouchaient sur la grève, a déclaré hier un porte-parole syndical, M. W.A. Vincer.

Selon M. Voncer, président de l'unité 1000 du Syndicat canadien de la fonction publique, le syndicat a informé l'Hydro qu'il discuterait des services d'urgence "au moment approprié, mais nous espérons que les négociations feront assez de progrès pour rendre ces préparatifs inutiles".

Les pourparlers se poursuivaient hier avec l'aide de M. Kevin Burkett, médiateur du gouvernement provincial. La convention collective a expiré le 31 mars.

Les syndiqués voteront la semaine prochaine pour déterminer s'ils autorisent leurs représentants à déclencher la grève en cas de rupture des négociations. Les résultats du vote seront annoncés le 28 avril.

L'Hydro a demandé au syndicat d'accepter la définition suivante d'une situation d'urgence:

Interruption des services dans les hôpitaux, les usines de traitement des égouts, des feux de circulation et autres interruptions susceptibles de nuire à la sécurité publique;

Toute interruption prolongée susceptible de causer du tort à des personnes malades ou âgées;

Tout bris d'outillage susceptible de causer une panne dans tout le réseau hydroélectrique.

Nouveau bureau?

ABIDJAN (AFP) – Le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), dont le siège est au Canada, envisage d'ouvrir à Abidjan un bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest. C'est ce qu'a annoncé M. Thapa, vice-président de cet organisme, qui est arrivé dans la capitale ivoirienne.

Il a été reçu par M. Jean Lorougnon Guède, ministre ivoirien de la recherche scientifique, et doit rencontrer d'autres responsables ivoiriens.

Les activités du CRDI portent sur l'agriculture, la recherche scientifique, l'enseignement, la santé, la nutrition, les communications notamment.

le consommateur

À la défense du pain

par Renée Rowan

Depuis quelque temps, le pain est décrié. Le pain fait grossir, c'est un aliment dépourvu de valeur nutritive, il est fade et n'ajoute rien à la diète, dit-on.

Le Dr. Jean Mayer, expert en nutrition de renommée mondiale, professeur de nutrition à l'université Harvard de Boston, invité cette semaine à l'assemblée générale annuelle du Conseil canadien de la boulangerie qui avait lieu à Montréal, a nié toutes ces affirmations qu'il juge gratuites, vagues et incorrectes.

"Le pain américain, dit-il, est une bonne source de substances nutritives, quoi qu'en pensent ceux qui s'imaginent qu'il n'a pas plus de valeur nutritive que de saveur. Il y a beaucoup de fantaisie dans la croyance populaire sur ce qui est bon pour la santé ou ne l'est pas. Le pain contient tous les éléments qui sont à la base même d'une bonne santé: protéines, calcium, graisse, sodium, fer, etc."

Bien des gens croient que le pain blanc tranché, dit pain à sandwich, ne contient que des hydrates de carbone. Les manufacturiers ajoutent des vitamines au pain blanc car le procédé de blanchiment détruit les vitamines. Certaines personnes disent que c'est synthétique. En fait, ces vitamines sont tirées de matières animales et elles ne sont pas plus synthétiques que les vitamines vendues dans les pharmacies.

L'offensive déclenchée actuellement contre le pain est d'autant plus regrettable, dit le Dr. Mayer, que le pain est un gros atout quand on cherche à réduire la quantité de matières grasses dans son régime alimentaire.

L'épidémie de maladies cardio-vasculaires qui frappe l'Amérique du nord est due en grande partie au taux élevé de cholestérol dans le sang causé par l'excès de graisses alimentaires. Or, c'est en mangeant davantage de fruits, de légumes et de pain que l'on peut justement diminuer cette forte consommation de matières grasses.

En ce qui concerne la valeur calorifique du pain, on se heurte à nouveau à beaucoup d'idées fausses. Mme Johanna Dwyer, assistante au département de nutrition à Harvard, et le Dr Mayer ont effectué récemment un sondage des idées généralement acceptées sur la nutrition.

"Nous avons constaté, dit le Dr Mayer, que les gens, quels que soient leur âge ou leur position sociale, (depuis l'étudiant du secondaire jusqu'au médecin) ont tendance à beaucoup surestimer la teneur en calories du pain. Or, une tranche de pain ne contient que 60 calories environ. On a également tendance à sous-estimer la teneur en calories de la viande (environ 180 calories dans une tranche de 3 onces de rôti de boeuf; 340 calories dans un hamburger de 3 onces et dans une tranche de 3 onces de jambon). Naturellement, il est facile d'augmenter les calories d'une tranche de pain; il suffit de la tartiner avec un petit carré de beurre comme ceux qu'on sert au restaurant pour tripler les calories."

De la couleur pour l'inoxydable

L'acier inoxydable en couleur pourra bientôt remplacer dans l'architecture et la décoration le sobre gris auquel il était jusqu'à présent condamné, annonce la compagnie International Nickel.

Après plusieurs années de recherches aux laboratoires de la compagnie à Birmingham, en Grande-Bretagne, une nouvelle technique permet de colorer l'inox en rouge, or, vert, bleu, sans altérer ses qualités de longévité et de résistance à la corrosion. On peut également imprimer des motifs et des dessins sur la surface de l'acier au moyen de techniques photographiques.

Spéciaux et aubaines

Revient-on en arrière, à l'époque des spéciaux de la semaine? On serait tenté de le croire en voyant les annonces publiées sur deux grandes pages par la chaîne de supermarchés Dominion, cette semaine, dans le plus grand quotidien français d'Amérique.

Sous une forme déguisée, les spéciaux sont devenus les aubaines du milliard... "Nos acheteurs dit l'annonce, ont reçu instructions de vous trouver des aubaines du milliard pour toutes les semaines à venir..."

C'est par une baisse d'un cent ici ou d'un cent là que l'on tente de nous faire avaler une augmentation de 11 cents sur un pot de marmelade Robertson de 12 onces, par exemple et combien d'autres du même ordre.

Assemblée annuelle de l'ACC

L'assemblée annuelle provinciale de l'Association des consommateurs du Canada (section Québec) aura lieu mercredi prochain, 26 avril, à l'hôtel Le Baron, 3600 boul. Royal, à Trois-Rivières. M. Luc Laurin, directeur de l'Office de protection du consommateur, à Montréal, sera le conférencier à l'issue du déjeuner.

en bref

Production et consommation de caoutchouc

En février dernier, la production de caoutchouc a augmenté pour se chiffrer à 37,-891,000 livres, contre 35,319,-000 un an plus tôt. La production de janvier à février a augmenté pour se chiffrer à 76,623,000 livres contre 73,-385,000 un an plus tôt. La consommation de caoutchouc en février 1972 a été de 47,-711,000 livres contre 43,470,-000 en 1970. La consommation depuis le début de l'année a été de 89,047,000 livres contre 81,382,000 un an plus tôt. (sc)

Vous serez rentier...demain!

C'est quand demain? C'est très bientôt. Il serait peut-être bon de connaître toutes les prestations auxquelles vous et votre famille avez droit en vertu du Régime de rentes du Québec. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami . . . qui s'y connaît!



ROGER TARTRE
Édifice C.I.L.
Suite 1660
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101
875-5540

ManuVie
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers



Panique de dernière heure? Impossible. Car le Reine Elizabeth voit à tout. Nous sommes fiers de vous donner *exactement* ce que vous voulez, *peu importe ce que c'est*. Que vous soyez 4 ou 4,000, nous avons le salon qui vous conviendra. Appelez tout simplement le Service des banquets à 861-3511. Nous nous occuperons de tout selon *vos* désirs. **Le grand hôtel qui satisfait tous vos besoins, qu'ils soient fastueux ou modestes.**

Le Reine Elizabeth

Un hôtel du CN administré par Hilton Canada.

Réduction des 3/4 du tarif ordinaire
pour les appels faits par l'interurbain automatique au Québec et en Ontario, le dimanche, de 8 heures à 18 heures

Quand vous composez vous-même le numéro de votre appel interurbain* le dimanche, entre 8 heures et 18 heures, vous obtenez une réduction des 3/4 du tarif ordinaire. Par exemple, un appel de $1.00 au tarif ordinaire ne vous coûte que $0.25.

Ce nouveau tarif spécial du dimanche s'applique aux appels faits dans le territoire desservi par Bell Canada au Québec, en Ontario, au Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest.

*Si l'interurbain automatique n'est pas encore en service là où vous demeurez ou dans la localité où vous appelez, la téléphoniste acheminera votre appel aux tarifs de l'interurbain automatique.

Bell Canada

Profitez du tarif le plus bas, le "tarif spécial du dimanche."



théâtre du rideau vert
Ce soir, 20 h.
le canard à l'orange
de Marc-Gilbert SAUVAJON
Une comédie où l'esprit fuse et pétille !
en vedette
Andrée Lachapelle
Jean-Marie Lemieux
Louise Turcot
Dominique Briand
Lénie Scoffie
Rés. 844-1793
4664 rue St Denis
Metro Laurier, sortie Gilford

UN NOUVEAU GROUPE EXPLOSIF... GAGNANT DE LA BATAILLE DU RIRE ! LES CHARLOTS — TOUS
Y GASSENT TOUT !
avec JACQUES DUFILHO
couleur
LES BIDASSES EN FOLIE
LE FILM QUI BRISE TOUS LES RECORDS !
ENFANTS habillés de JEANS 50¢
"PARISIEN" CINEMA 480 ouest Ste Catherine Tel 861 2697
11.05, 1.05 3.15, 5.30 7.45, 10.00

PRÉSENTEMENT — POUR TOUS
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
dans
"LE VOYOU"
UN FILM DE COULEUR DE CLAUDE LELOUCH
MONTROSE 722-0302
3180 Bélanger est

STUDIO B — 5e SEMAINE — POUR TOUS
"UNE GRANDE TRAGÉDIENNE POUR UNE SUPERBE TRAGÉDIE" — Le Monde
MARIA CALLAS
UN FILM DE
PIER PAOLO PASOLINI
MEDEA
ITALIEN, S.T. FRANÇAIS
avec LAURENT TERZIEFF
COULEURS

STUDIO A — POUR TOUS
LE DERNIER FERNANDEL
DERNIÈRE SEMAINE
HEUREUX QUI COMME ULYSSE...
COULEURS
de HENRI COLPI
chanson-titre interprétée pa. GEORGES BRASSENS
SEMAINE: 7:30 - 9:40; SAM. et DIM.: 1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40.
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est, St-Paul 861-7863
(Place Jacques-Cartier)
MÉTRO CHAMP DE MARS
FACILITÉ DE STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE

CHARLES TRENET
"Tant qu'il y aura des poètes . . ."
THÉÂTRE ST-DENIS 24 AU 30 AVRIL 8:30 P.M.
Billets : $5, $4, $3, $2.50
En vente : Théâtre St-Denis; CCA 1822, ouest Sherbrooke (guichets sous-sol) ou par commande postale avec chèque, mandat, Chargex;
Étudiants et Âge d'Or ($1.00) à CCA seulement
849-4211 - 932-2171

CE SOIR à 8 h.
"Pour une poignée de riz"
Toshiro Mifune
dans
LES SEPT SAMOURAI
le chef-d'oeuvre de
AKIRA KOURASAWA
un "eastern" extraordinaire !
Sous-titres anglais.
Cinéma verdi
5380 St-Laurent 277-3233

4e SEM. — POUR TOUS
AUSSI REMARQUABLE QUE 'Z'
SACCO & VANZETTI
FLEUR de LYS
650 STE-CATHERINE, EST
CINEMA de PARIS
896 STE-CATHERINE, OUEST

Heintje
4e Sem.
POUR TOUS
L'orphelin à la voix d'or
COULEURS
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
MOINS DE 14 ANS $ 1.00
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

GAGNANT DE 3 PRIX DE L'ACADEMIE
POUR TOUS
"Fiddler on the Roof"
À L'ÉCRAN
AUJOURD'HUI
1 REPRÉSENTATION À 8 PM.
ACHETEZ VOS BILLETS À L'AVANCE
GUICHETS OUVERTS DE 12.30 À 3.30 P.M. TOUS LES JOURS
LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI À 8 P.M.
MER. 2 P.M. - 8 P.M.
SAM. 1.30 P.M. - 5 P.M. - 9 P.M.
DIM. 2 P.M. - 7.30 P.M.
TOUTES LES CARTES DE L'AGE D'OR VALABLES EN MATINÉE LE MER. ET SAMEDI SEULEMENT : $1.50
PLACE DU CANADA
VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-1431

CINÉMAS FRANCE FILM
centre de cinéma st-denis
DEUXIÈME SEMAINE
LE DERNIER FILM DE BOURVIL
Une aventure humoristique et grandiose, où le suspense et l'émotion le disputent aux péripéties étourdissantes de drôlerie!
POUR TOUS
Le Grand BOURVIL
LE MUR DE L'ATLANTIQUE
EN COULEURS Un film de Marcel Camus
SOPHIE DESMARETS · PETER MC ENERY · JEAN POIRET

Cinémas ODEON
4e MOIS
Le chef-d'oeuvre
SERGIO LEONE
14 ANS
Renoir
SEMAINE 6:00 - 9:00
en couleurs
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
SAMEDI - DIMANCHE : 12:00 - 3:00 - 6:00 - 9:00
McLaren LES DIABLES 18 ANS
EN COULEURS
le DAUPHIN
FILM de KEN RUSSELL
SEM. : 7:30 - 9:30
SAM. - DIM. : DES 1:30
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun
CE SOIR VENDREDI, 21 AVRIL
de Sidney J. Furie
7:00 THE LAWYER
Barry Newman, Harold Gould
de Denis Sanders
9:30 SOUL TO SOUL
Ike et Tina Turner, Santana, Roberta Flack, Wilson Pickett, et Les McCann
de Jack Nicholson
MINUIT : DRIVE HE SAID
William Teaper, Karen Black, et Michael Margotta
DEMAIN SAMEDI 22 AVRIL
de Pierre Perrault (en francais)
4:30 LES VOITURES D'EAU
3e partie de la trilogie L'ILE AUX COUDRES
de John G. Avildson
7:00 JOE
Peter Boyle, Dennis Patrick
de Bob Rafelson
9:30 FIVE EASY PIECES
Jack Nicholson, Karen Black
de Jack Nicholson
MINUIT : DRIVE HE SAID
William Tepper, Karen Black, Michael Margotta
OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

CE SOIR
JUSQU'AU 30 AVRIL
À 20:30 hres
Relâche: lundi & mardi
LES BONNES
de Jean Genet
avec
ROGER GARCEAU
JACQUES BROUILLET ET GILLES NORMAND
MISE EN SCÈNE : RAYMOND ROYER
"Il s'agit donc là d'un spectacle raté, à peine digne des troupes d'amateurs dans le pire sens du terme.
Michel Beaulieu (Le Devoir)
"La production "Les Bonnes", progresse d'une façon intéressente . . . Les Bonnes sont jouées avec doigté et force . . . " Un spectacle bien présenté et avec une mise en scène qui se tient au même diapason d'un bout à l'autre
Lawrence Sabbath (Montreal-Star)
Jacques Brouillet et Gilles Normand . . . ne sont jamais tombés dans la vulgarité . . . et l'on arrive à oublier que ce sont deux hommes qui jouent
Carmen Montesuit (Photo-Journal)
Le Patriote
1474 est, rue Ste-Catherine
Res: 521-6666
Les Productions Motard

BIENTÔT
élysée
35 MILTON / 842-6053
ANNIE GIRARDOT
PHILIPPE NOIRET
LA VIEILLE FILLE
un film écrit et réalisé par
JEAN-PIERRE BLANC

1590, ST-DENIS 845-3222
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY
chevalier
POUR TOUS
MON ONCLE ANTOINE
pierrot
UN HOMME ET SON PÉCHÉ
SERAPHIN
HECTOR CHARLAND
Nicole GERMAIN
POUR TOUS
Bijou
9030, PAPINEAU — 527-9131
Métro Berri-boul. Saint-Joseph

élysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS 7.30; 9.30
Sam 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 10.00
Dim 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30
14 ANS
DERNIÈRE SEMAINE
A 16 ans, le temps d'un bel été, Faustine a appris la vie et l'amour.
Un film sensuel, imprégné de couleurs, d'arômes et de sensations, un film de caresses et d'étreintes, un film ensoleillé qui rend heureux.
—PARISCOPE
un film de NINA COMPANEEZ
EASTMANCOLOR
FAUSTINE et le Bel Eté
ISABELLE ADJANI · MURIEL CATALA · MARIANE EGERIKX
MAURICE GARRELL · FRANCIS HUSTER / GEORGES MARCHAL
SALLE EISENSTEIN
18 ANS Adultes
"Machiavelique" — FRANCE-SOIR
"Une machination diabolique" — LE FIGARO
"Le miracle Chabrol" — JOURNAL DU DIMANCHE
LA RUPTURE
EASTMANCOLOR
Stéphane Audran • Jean Pierre Cassel

L'Amour de la Vie poussée jusqu'a la Frenésie!
18 ANS Adultes
Tchaikovsky
UN FILM DE Ken Russell EN COULEURS
"LA SYMPHONIE PATHETIQUE"
version francaise de: "The Music Lovers"
GLENDA JACKSON
RICHARD CHAMBERLAIN
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577
SEMAINE : 7:30 - 9:30
SAMEDI - DIMANCHE 1:00 - 3:00 - 5:15 7:30 - 9:35

Ne manquez pas de voir
TRESOR de L'EGYPTE
Premier Prix International du Film d'Exploration
Film en couleur commenté par l'auteur
SAMIVEL
ATTENTION
Représentation supplémentaire
vendredi le 21 avril à 20h. 30 au
Centre Communautaire de l'Université de Montréal
2332, boul. Ed. Montpetit
Billets uniquement en vente à la porte du Centre à compter de 7h. p.m.
Entrée : $2.00
Étudiants : $0.75
Une présentation de:
LES GRANDS EXPLORATEURS
et la section culturelle du
CLUB HORIZONS DU MONDE

ON SUIT LES ORDRES DES GENS D'EN HAUT...
UN JOUR, ON AURA AUTRE CHOSE A FAIRE...
pour TOUS
SÉLECTIONNÉ POUR LE FESTIVAL DE CANNES Quinzaine des réalisateurs
QUÉBEC
EN COULEUR
LES FILMS MUTUELS PRESENTENT
les smattes
un film de JEAN-CLAUDE LABRECQUE
DONALD PILON • DANIEL PILON
POUR LA PREMIÈRE FOIS À L'ÉCRAN LOUISE LAPARÉ
PIERRE DAGENAIS ● PAUL DESMARTEAUX ● MARCEL MARTEL ● MARCEL SABOURIN
DÈS AUJOURD'HUI ! ALOUETTE & CRÉMAZIE À 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 P.M. GREENFIELD, MERCIER & VERDUN : SUR SEMAINE À 5.30, 7.30 & 9.30 P.M. SAMEDI & DIMANCHE À 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 P.M. (Greenfield Park, le samedi des 5.30 p.m. seulement)
ALOUETTE 318 STE-CATHERINE O. 861-2807
CRÉMAZIE ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210
GREENFIELD PARK-1 GREENFIELD PARK PLAZA 671-6129
MERCIER STE-CATHERINE PIE IX 255-6224
VERDUN 3841 WELLINGTON 768-2092

2e MOIS
QUE C'EST BON DE RIRE...
POUR TOUS
LOUIS DE FUNES
YVES MONTAND
'la folie des grandeurs'
EN COULEURS
CHAMPLAIN
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
12:55 - 3:15
5:35 - 8:00
9:45

arts spectacles

"Les Smattes" de Jean-Claude Labrecque

On ne déracine pas les hommes comme les pierres

par Jean-Pierre Tadros

Les films québécois se suivent et ne se ressemblent pas. Je serais presque tenté de dire: heureusement. Car, après "L'Apparition" qui relève d'un incroyable mépris pour le peuple québécois, après "Un enfant comme les autres", cet assommant "commercial" de près de 90 minutes, on se retrouvait aux jours les plus sombres du cinéma québécois. Les plus pointilleux n'auraient pu trouver dans aucun de ces deux films l'ombre d'une scène de nu, on ne pataugeait pas moins dans la nullité, la médiocrité.



Louise Laparée et Daniel Pilon dans une scène des "Smattes".

Avec "Les Smattes" de Jean-Claude Labrecque, dont la première avait lieu hier soir à l'Alouette, nous revoilà brusquement dans la lignée des "Mon Oncle Antoine". Il y a de quoi pousser un soupir de soulagement; nous revoilà donc en plein cinéma québécois.

Et pourtant, je ne veux pas crier ici au chef-d'oeuvre. "Les Smattes" a ses limites. N'empêche, c'est un film qu'on prend plaisir à regarder, et tout d'abord, à cause de sa simplicité. Car s'il fallait caractériser "Les Smattes" d'un seul mot, et bien je crois que c'est celui de simplicité qui collerait le mieux au film. Simplicité, en tout premier lieu, au niveau de la réalisation technique qui ne craint pas d'utiliser les plans séquences. Simplicité, aussi, au niveau du récit qui nous raconte le drame de ces "paroisses marginales" que, par décision gouvernementale, on décide brusquement de "fermer".

Car "Les Smattes", c'est ça. C'est l'histoire d'un village gaspésien, très exactement Saint-Paulin-Dalibaire, qu'on terme. C'est l'exode de ces villageois qu'on regroupe ailleurs, ou qu'on envoie "à la ville". C'est un univers de résignation, mal contenue peut-être, mais résignation quand même – qui va se trouver brusquement ébranlé par la révolte de deux jeunes gens.

Et c'est à partir de ce moment que la réalité, que j'appellerai "documentaire" – parce que c'est celle-là même qu'on aurait utilisée dans un documentaire – va faire place à la fiction, à l'élément dramatique. Car sur cette toile de fond qui a nom Gaspésie, Jean-Claude Labrecque va tisser une histoire bien simple, bien banale, mais qui, parce que nous sommes au Québec, va déboucher sur le drame, sur la tragédie.

Daniel et Donald Pilon, qui interprètent les jeunes révoltés, refuseront en effet de quitter leur village. Ne sont-ils pas bien là où ils sont? Ils commencent donc une résistance passive. Quel résultat cela aurait-il donné? On ne le sait trop, car un accident mineur les pousse à prendre le maquis. La police s'en mêle; elle gaffe; elle finira par blesser mortellement la soeur de Donald, qui est aussi la fiancée de Daniel. C'est le drame. La révolte des deux jeunes hors-la-loi poussera la police à prendre les grands moyens. Et c'est le grand cirque.

Voilà pour l'histoire. Faut-il préciser qu'elle a un début et une fin? Oui, parce que lorsque l'on parle de cinéma québécois, cette question on finit toujours par vous la poser. Mais j'ajouterai quelque chose, c'est que le scénario est très bon. Rappelons qu'il est signé conjointement par Clément Perron, Jean-Claude et Lise Labrecque.

Mais je parlais, au tout début, des limites du film. Il en est une qui me paraît primordial: c'est que le village de Saint-Paul-Dallibaire va bien vite s'estomper devant l'élément de fiction. En d'autres termes, on s'intéresse un peu trop aux aventures des jeunes gens, et pas assez au village. Au lieu d'un drame social, c'est à un drame individuel qu'on assiste; et il ne vaut que ce que valent les individus. Et dans le cas qui nous occupe, ne nous déboucher sur grand chose... s'il n'y avait pas eu le magnifique sermon (pendant extraordinaire à la chanson d'ouverture de Marcel Martel) de Marcel Sabourin.

Un film inégal, donc, mais plein de promesses, et que l'on prend grand plaisir à regarder (je me répète). Les Pilon arrivent mal cependant à se défaire de leur cabotinage habituel (c'est dommage, car Donald Pilon nous donne une interprétation assez surprenante dans "La Vraie nature de Bernadette", mais là j'anticipe). Louise Laparée fait des débuts fort honnêtes au cinéma. Et Jean-Claude Labrecque est incontestablement quelqu'un "à suivre" dans le domaine de la fiction.

"Les Smattes" seront présentés dans quelques jours à la Quinzaine des réalisateurs à Cannes; en attendant ou pourra le voir aux cinéma Crémazie, Alouette, Mercier, Greenfield Park et Odéon Verdun.

Et nous reviendrons sur "Les Smattes" dans notre chronique de samedi.

Radio-Canada primée

OTTAWA (PC) – Le documentaire de Radio-Canada "The tenth decade" a valu à la société d'Etat son second prix Michener de journalisme.

Don du gouverneur général du Canada et administré par la Fédération des Clubs de la Presse du Canada, le prix avait été partagé l'an dernier entre Radio-Canada et The Financial Post pour une enquête conjointe sur les vols charters.

Le documentaire qui a obtenu le prix cette année concerne les gouvernements canadiens de 1957 à 1968, dirigés successivement par MM. John Diefenbaker et Lester Pearson.

Radio-Canada à Cannes

Radio-Canada participera au 8e Concours international de reportages d'actualités (CIRA) qui aura lieu à Cannes du 8 au 11 mai 1972. La Société a proposé deux émissions. Il s'agit tout d'abord de "Elections primaires en Floride", un reportage réalisé par Pierre Castonguay, avec le concours de l'animateur Guy Lamarche. Ce film du service des émissions d'actualité, que dirige Paul-Marie Lapointe, a été présenté à la télévision canadienne dans la série "Format 60".

Le reportage intitulé "Saint-Jean-Vianney au Québec", présenté au "Téléjournal" en mai 1971, constitue le deuxième choix: il décrit le tragique glissement de terrain qui a englouti un village presque tout entier, dans la vallée du Saguenay, et fait de nombreuses victimes. Rappelons que cette émission tombe sous la juridiction du service des nouvelles et des reportages, dirigé par M. Mario Cardinal.

LA CROIX-ROUGE

TOUJOURS PRÊTE À AIDER

PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités.

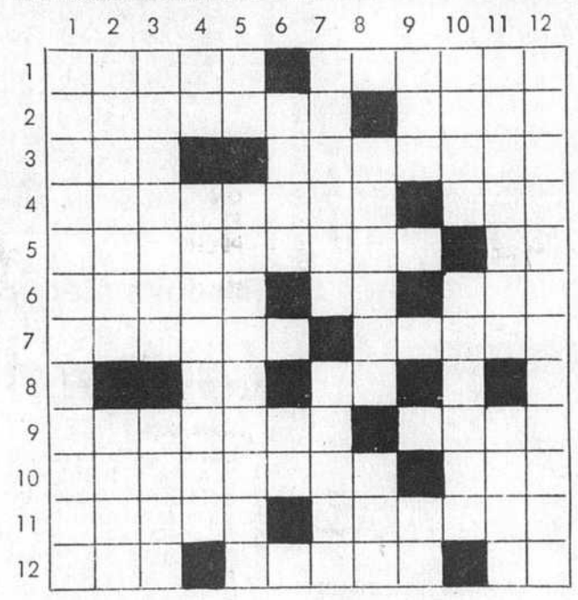
Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du **DEVOIR** le matin.

En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquérir de l'initiative et le sens des affaires.

Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant

844-3361 poste 240

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1 – Partie du corps des animaux considérée comme aliment. – Faire une meurtrissure avec enflure.
2 – Omettre par négligence. – Le premier-né.
3 – Grand fleuve d'Afrique. – Violente tourmente atmosphérique.
4 – Vertu qui porte à pardonner. – Coupé court.
5 – Relatif aux lagunes. – Scandium.
6 – Enerve. – Tellement. – Préfixe égalitaire.
7 – Habillera. – Ancêtre des animaux.
8 – Cinquante cinq. – Ile de l'océan Atlantique.
9 – Relatif au Soleil. – Poisson plat comestible.
10 – Qui présentent trois angles. – Terre entourée d'eau.
11 – Qui a rapport aux peuples de la mer Egée. – Travail pénible et prolongé.
12 – Unité monétaire d'Extrême-Orient. – Tracas. – A lui.

Verticalement

1 – Personne qui s'enferme au conclave avec un cardinal pour le servir (plur.).
2 – Action d'huiler. – Céréale.
3 – Commissaire chargé d'une mission par le pape. – Tout ce qui sert à lier.
4 – Lui. – Substance présente chez de nombreux végétaux.
5 – D'un verbe gai. – Agacions.
6 – Volcan de la Sicile. – Radon.
7 – Exact. – Elu de nouveau.
8 – Ce qui rend une personne digne de récompense. – Sorte de poche.
9 – Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer. – Bismuth.
10 – Temps récemment écoulé. – A la forme d'une botte.
11 – Met en tas. – Qui jouissent de la béatitude éternelle.
12 – Escomptera de nouveau.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	P	Y	R	E	■	P	E	T	R	E	L
2	U	R	T	I	C	A	I	R	E	■	T	I
3	T	O	T	■	R	I	Z	E	R	I	E	■
4	H	U	R	L	I	E	Z	■	M	U	R	■
5	E	V	I	E	R	■	A	G	R	A	F	E
6	N	E	F	■	E	T	■	E	O	N	■	C
7	T	R	E	S	■	O	I	N	T	■	S	U
8	I	■	R	E	C	U	R	R	E	N	T	■
9	F	L	E	C	H	E	R	E	Z	■	R	B
10	L	I	■	R	U	N	E	S	■	M	I	E
11	E	M	I	E	T	T	E	■	T	A	C	T
12	R	E	N	T	E	■	L	I	C	I	T	E

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

télévision

CBFT 2

8.55 Aujourd hui à CBFT
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens c
9.30 Plein Air
9.45 Les Examens
10.00 Le manege enchanté c
10.30 Pepinot
11.00 Le trésor des Hollandais c
11.30 Les coulisses de l'exploit
12.30 BouBou c
1.30 Cinéma: "Entre ciel et terre" (Documentaire-français-1962) c
3.00 Femme d'aujourd hui c
4.00 Bobino c
4.30 Télé-chrome c
5.00 Tarzan c
6.00 Le Gourmet Farfelu c
6.30 Téléjournal c
6.50 Nouvelles du sport c
7.00 Format 30
7.30 Les Pierrafeu c
8.00 Le Grand Chaparral c
9.00 Donald Lautrec "Chaud" c
9.30 Format 60 c
10.30 Téléjournal c
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Ce soir, Jean-Pierre c
11.30 Apollo 16 c
12.00 Cinéma: "La Proie nue" (Aventures-Américain-1964) c
1.30 Téléjournal
1.35 Ciné-nuit: "De l'Amour" (Comédie-Franco-Italien-1965)
3.00 Take 30
3.30 The Edge of Night c
4.00 Family Court c
4.30 Drop-In c
5.00 Abbott and Costello c
1.15 Mes amis les animaux c
1.20 Ciné-Vendredi:
"Les premiers outrages" (Comédie-Francais-1955)
3.00 Banco... Banco c
3.30 Super bolides c
4.00 Le cirque du capitaine c
5.00 Patrouille du cosmos c
5.30 Studio "10" c
6.00 Madame est servie c
7.00 Le 10 vous informe c
7.25 Les commentaires de Me Alban Flamand c
7.30 En première:
"Le souffle de la haine" (Drame-Américain-1960)
10.00 Toute la ville en parle c
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 En pantoufles:
"La ronde du crime" (Policier-Américain-1958)
12.45 En pantoufles:
"Le 84 prend des vacances" (Comédie-Français-1949)
1.15 Le 10 vous informe
1.20 Fin des émissions

CBMT 6

8.23 Standby Six c
8.35 Mr. Dressup
9.00 Quebec School Telecasts
10.30 Friendly Giant c
10.45 Chez Hélène
11.00 Sesame Street c
12.00 I dream of Jeannie c
12.30 Elwood Glover's Luncheon Date c
1.00 One O'Clock Report
1.15 Standby Noon
1.30 The Galloping Gourmet c
2.00 Paul Bernard, psychiatrist c
2.30 Sea Hunt
5.30 Get Smart c
6.00 Tween Set
6.30 Hourglass
7.30 The new Dick Van Dyke Show c
8.00 Laugh-in c
9.00 The Tommy Hunter Show c
10.00 World TV Showcase c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Night Report and Sport Final
11.48 Cine-Six "Gunfight" (1960)
1.00 Final Report and Weather

CFCF 12

7.00 Montreal Bulletin Board
7.35 University of the air c
8.05 The Lucille Rivers Show c
8.10 Morning News
8.30 Hercules
9.00 Magic Tom c
9.30 Yoga c
10.00 The A.M. Show c
10.30 Green Acres c
11.00 All About Faces c
11.30 McGowan and Co c
12.00 The Flintstones c
12.30 Matinee with Joe Van:
"The perils of Pauline" (Comedie-1964) c
2.30 What's the good Word c
3.00 Another world c
3.30 Anything you can do c
4.00 The Dick Van Dyke Show c
4.30 Lassie
5.00 Truth or consequences c
5.30 Beat the clock c
6.00 Pulse c
7.00 Story Theatre c
7.30 The Don Rickles Show c
8.00 Friday Night Movie:
"The St. Valentine's Day Massacre" (Drame-1967) c
10.00 The F.B.I. c
11.00 The CTV National News c
11.18 Pulse c
12.00 Friday Night Feature Movie:
"The Pink Jungle" (Comédie-1968)
2.00 Sign-off

cinéma

VENDREDI 21 AVRIL

ALOUETTE: "Les Smattes" 1.30 3.30 5.30 7.30 9.30
ARLEQUIN: "Le sang des vierges" 2.55 6.15 9.35 et "Le vampire a soif" 1.20 4.40 8.00
ATWATER: (Cinéma I) "The French Connection" 1.00 3.15 5.20 7.25 9.35
ATWATER: (Cinéma II) "Dollar $" 9.20 et "The love Machine" 7.25
AVENUE: "A Clockwork Orange" 2.00 4.30 7.00 9.30
BERRI: "Les diamants sont éternels" 1.45 5.45 9.50 et "L'assaut des jeunes loups" 12.00 3.55 8.00
BIJOU: "Un homme et son péché" 12.10 4.09 8.00 et "Séraphin" 2.02 6.01 9.57
BONAVENTURE: "Together" 1.15 2.35 4.35 6.15 7.50 9.30
CANADIEN: "L'orphelin à la voix d'or" 2.45 6.20 9.55 et "Les mariés de l'an II" 1.00 4.35 8.10
CAPITOL: "10 commandements" 12.00 4.00 8.05
CHATEAU: "Camp spécial No 7" 2.40 6.00 9.40 et "Les Esclaves du plaisir" 1.15 4.35 8.00
CHAMPLAIN: "La folie des grandeurs" 12.55 3.15 5.35 8.00 9.45
CHEVALIER: "Le mur de l'Atlantique" 12.20 2.45 4.47 7.09 9.31
CINEMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Last Picture Show" 12.55 2.55 4.35 7.00 9.00
CINEMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Voir Bonaventure"
CINEMA DE PARIS: "Sacco et Vanzetti" 12.15 2.30 4.45 7.00 9.15
CRÉMAZIE: "Voir Alouette"
DAUPHIN: (Renoir) "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00 9.00
ELECTRA: "Voir Château"
ELYSEE: (Salle Resnais) "Faustine et le bel été" 7.30 (Salle Eisenstein) "La rupture" 7.30 9.30
FESTIVAL: "Wr. Mysteries of the organism" 7.30 9.30 8.00 10.00
FLEUR DE LYS: "Voir Cinéma de Paris"
GREENFIELD I: "Un enfant comme les autres" 7.05 9.10
GREENFIELD II: "Voir Alouette"
SALLE HERMES: "Carry on Doctor" 6.45 9.55 et "Carry on Pimpernel" 8.25
IMPERIAL: "La comtesse nue" 1.00 4.05 7.10 10.20 et "Viens mon petit oiseau" 2.30 5.35 8.40
KENT: "Hellstrom Chronicle" 1.15 2.50 4.30 6.05 7.45 9.25
LAVAL I: "Voir Greenfield I"
LAVAL II: "Next" "Desert Commandos" 6.00 et 8.00
LONGUEUIL: "Finalement" et "Les Libertines" des 7.30
LOEWS: "The Godfather" 9.30 12.30 3.30 7.30 10.15
LUCERNE: "Airport" et "Anne of a 1000 Days" des 7.00
MAISONNEUVE: "Tiens-toi bien après les oreilles à papa" 6.00 8.00 10.00
MERCIER: "Les Smattes" 5.30 7.30 9.30
MIDI-MINUIT: "Je suis une nymphomane" 2.30 5.50 9.15 et "Trop mignon pour l'armée" 1.00 4.15 7.35
MONKLAND: "Klute" 3.30 7.30 et "McCabe and Mrs. Miller" 1.20 5.30 9.50
OUTREMONT: "The Lawyer" 7.00 "Soul to Soul" 9.30 et "Drive He Said" 12.00
PALACE: "Voir Monkland"
PAPINEAU: "Voir Greenfield I"
PARC: "IXE-13" 6.30 9.45 et "Texas Jim" 8.15
PIERROT: "Mon oncle Antoine" 5.16 7.28 9.40
PIGALLE: "Voir Midi-Minuit"
PLACE DU CANADA: "Fiddler on the roof" 2.00 7.30
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "The Concert for Bangladesh" 12.10 1.55 3.45 5.30 7.25 9.20
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Garden of Finzi-Continis" 12.05 1.45 3.30 5.10 6.45 8.50
PLAZA: "Voir Canadien"
PUSSYCAT: "Potpourri" 12.00 2.40 5.20 7.55 10.15 et "Fanny Hill Meets Dr. Erotico" 1.15 3.55 6.30 9.10
RIVOLI: "Voir Greenfield I"
SAINT-DENIS: "Viva Napoli" (sur scène)
SEVILLE: "Mary Queen of Scots" 12.30 2.45 5.00 7.20 9.40
SNOWDON: "Cabaret" 12.25 2.35 4.47 7.00 9.10
VAN HORNE: "Flesh" 1.00 4.25 7.50 et "Trash" 2.25 5.55 9.20
VENDOME: "Voir Greenfield I"
VERSAILLE: (Salle bleue) "Voir Château"
VERSAILLE: (Salle rouge) "Voir Château"
VERSAILLE: (Salle bleue) "Voir Greenfield I"
VENDOME: "Flesh" 1.00 4.25 7.50 et "Trash" 2.25 5.55 9.20
VERDI: "Les Sept Samourai" (V.O. japonaise avec sous-titres anglais) 8.00
VERDUN: "Voir Mercier"
VIDEOGRAPHIE: "Regarde d'ou on est parti" et "Bête de même" 8.00
VIEUX MONTREAL
STUDIO A: "Heureux qui comme Ulysse" 7.30 9.40
STUDIO B: "Médée" 7.30 9.40
VILLERAY: "Symphonie Pathétique" 7.30 9.30
WESTMOUNT: "What's up Doc" 1.00 2.40 4.20 6.00 7.40 9.20
WESTMOUNT SQUARE: "Hospital" 1.10 3.10 5.05 7.05 9.10
YORK: "Nicholas and Alexandra" 8.30
CINEMATHEQUE: Alain Resnais (I) "Van Gogh" (France – 1948) "Gauguin" (France – 1950) "Les statues meurent aussi" (France – 1950 – 53) "Nuit et brouillard" (France – 1955) "Toute la mémoire du monde" (France – 1956) 7.30 Alain Resnais (II) "Le mystère de l'atelier 15" (France – 1957) "Le chant du styrène" (France – 1958) "Hiroshima, mon amour" (France – 1957) 9.30

théâtre

ASSOCIATION ESPAGNOLE: (Casanova) Laurance Lepage (1e partie) "Embarque mon Amour" – 22h30.
LA POUDRIERE: "Wait Until Dark" de Frederic Knott. Matinée-16h. Soirée-19h30.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Atelier 72" Horaire irrégulier.
LE PATRIOTE: "Jacqueline Barrette "Ça dit qu'essa à dire".
LE PATRIOTE A CLEMENCE: "Les Bonnes" de J. Genet 20h30.
RIDEAU VERT: "Le canard à l'orange" de M.G. Sauvajon 20h.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: The Bells, Chanteurs folkloriques – 20h30.
SALLE MAISONNEUVE: Georges Moustaki 20h30.
SALLE PORT-ROYAL: "La note de service" de V. Havel. 20h15 par T.N.M.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115
Maurice Riel, C.R. Albert Bissonnette, C.R.
Clermont Vermette Gérald J. Ryan, C.R.
Jaime W. Dunton Jean-Louis Tetrault
Michel Green
Tél.: 866-6743
Adresse télégraphique : RIVERDIN

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC
-- Établi en 1880 --
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F. J. Bastien, C.A.
R. Barriere, C.A.
G. Barduas, C.A.
J.G. Beaulac, C.A.
J.M. Daoust, C.A.
Edifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1564
Montréal 126, Qué. - 844-4445

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Economiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montreal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande Bretagne
Suite 360, 1980 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.
937-4238

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUEBEC
Edouard Richard, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
150 ouest, 73ième Rue,
Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS
Charles Cazelais, B.A., B. Com., L.A., C.A.
Gaetan Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
Gérard Privé, B.Sc. Com., C.A.
3737 Monselet, Mtl-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal.
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
R.V. Barnett, C.A. H.E. Bell, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. L.J. Carriere, C.A.
M. Denega, C.A. W.A. Farlinger, C.A.
H.R. German, C.A. J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. D.C. Hoover, C.A.
G.P. Keeping, C.A. G. Limoges, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. R. Pearl, C.A.
R.A. Sinclair, C.A. W.J. Smith, C.A.
Associés - résidents
Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
700 Ouest,
Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél.: 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine C.A. Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau C.A.
Yvon Séguin, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette c.a. Guy Charette c.a.
Roger Poupart c.a. Martin Lajeunesse c.a.
Hubert Mercier c.a. Raymond A. Pairier c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montreal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
MONTRÉAL 126 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
B.F. Lachance, C.A. P.Y. Brosseau, C.A.
D. Allard, C.A. R. Morin, C.A.
Pierre L. Legault, C.A. P. Poisson, C.A.
Louis Bourdages, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Societe nationale affiliee
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux a
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto
Montreal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande Bretagne et aux Etats Unis d'Amerique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

McDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Real Mainville C.A.
Gilles Blondin C.A.
Michel Guerin, C.A.
E.G.M. Mulligan C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux a Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver,
États-Unis, France, Grande Bretagne, Belgique et autres pays.
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montreal, Quebec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
associés de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL BELANGER WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock
Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montreal, New Westminster, Ottawa, Quebec, Regina, St. Jean, T.N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
Comptables agréés
401 est, St-Joseph 844-1044
Eddy Chirotto, c.a. Magella Girard, c.a.
Jacques G. Hébert, c.a. J. Guy St-Georges, c.a.
Kimiaki Nakashima, c.a. Rejean Paille, c.a.
Jean-Claude Legault, c.a.
Représentée dans d'autres villes principales du Canada.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montreal - Quebec
Rimouski - Sherbrooke
Trois-Rivières
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Quebec, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermudes, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Charles A. Gouveau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 o., b. Crémazie - Du. 8-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Édouard, LaSalle
690 365-0023

l'actualité économique

La Chambre de Commerce de Montréal

Québec devrait abolir l'impôt successoral et l'impôt sur les dons entre vifs

Le gouvernement du Québec devrait immédiatement supprimer son impôt successoral et son impôt sur les dons entre vifs sans quoi la population de la province sera soumise à la double imposition.

C'est la recommandation que formule la Chambre de Commerce du district de Montréal à l'intention du ministre des finances, M. Raymond Garneau, dans une lettre rendue publique hier.

Le ministre provincial des finances a déposé mardi soir à Québec le budget du gouvernement pour l'année financière 1972-73. Il y propose notamment la réduction de l'impôt successoral en vue de son abandon graduel.

La Chambre de Commerce, dans ses commentaires sur le budget, affirme son désaccord avec le caractère graduel de l'abolition proposée. Elle soutient que l'impôt sur les dons entre vifs et l'impot successoral n'ont plus leur raison d'être depuis l'instauration de l'impôt sur les gains de capitaux et devraient être abolie immédiatement.

Depuis le premier janvier 1972, en effet, la nouvelle loi fédérale de l'impôt comporte des modalités soumettant à un impôt toute augmentation de la valeur d'un patrimoine. Ces dispositions ont d'ailleurs fait l'objet d'accords particuliers entre le gouvernement central et les provinces en vue de leur application dans tout le pays.

Les autorités fiscales par le biais de l'imposition sur les gains de capitaux s'assurent automatiquement de prélever leur dû sur les biens transmis par décès et sur les dons entre vifs et le maintien d'une forme d'impôt pour ces deux derniers cas constitue une double imposition.

"L'imposition des biens transmis par décès et des dons entre vifs nous paraît pleinement équitalbe et socialement justifiable dans la mesure où cette méthode d'imposition permet d'éviter l'évasion fiscale et joue un certain rôle de justice distributive. Si cependant, en plus de l'application d'un impôt sur les gains de capital, le gouvernement maintient des impôts sur les biens transmis par décès et sur les dons entre vifs, nous nous retrouvons alors avec un système de double imposition".

Cette évasion fiscale n'est plus possible, soutient la Chambre de Commerce, depuis la réforme de la loi fiscale et particulièrement depuis le jour d'évaluation, le 22 décembre 1971 pour les valeurs mobilières et le 31 décembre 1971 pour les valeurs immobilières et dépréciables.

"De ce fait, tout apport à un patrimoine par transfert de biens, sous forme de dons entre vifs ou de succession, ne pourra se faire qu'à même des actifs ayant été préalablement soumis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les gains de capital".

La recommandation de la Chambre de Commerce coûterait, dit-elle, relativement peu au trésor provincial mais par contre elle aurait l'avantage "d'harmoniser la politique fiscale (du Québec) avec les autres provinces et d'éviter l'expatriation des capitaux qui cherchent à éviter le double imposition".

La lettre de la Chambre de Commerce au ministre des finances fait suite aux réactions du Centre des dirigeants d'entreprises (CDE) et du Conseil du patronat du Québec (CPQ) depuis la déposition du budget provincial mardi soir.

Le CDE n'a manifesté "qu'une appréciation partagée" aux propositions du ministre Raymond Garneau, soulignant les efforts très réels du gouvernement "pour poursuivre l'assainissement de la gestion financière de l'Etat" mais déplorant d'autre part "l'absence d'une véritable politique de développement économique pour le Québec", au moment où "Dieu sait pourtant combien le Québec a besoin d'une telle politique".

De son côté, le C.P.Q. affiche moins de réserve dans son approbation du budget québécois. Il signale que Québec "ne peut appliquer que la politique de ses moyens" et le fait que "M. Garneau a rappelé à la population cette dure réalité dans son discours du budget."

La déclaration du Conseil du patronat souligne le "réalisme très sûr" dont a fait preuve le ministre des finances en refusant d'imposer aux contribuables un effort fiscal supplémentaire. Le budget, rappelons-le, ne comporte aucune augmentation d'impôts.

Le C.P.Q. se dit heureux notamment de constater "que la croissance économique constitue l'objectif numéro 1 du gouvernement québécois" et qu'on ait continué "à freiner le taux de croissance des dépenses pour l'éducation et les affaires sociales".

En matière de développement économique, le CDE, tout en ne cachant pas son désappointement sur l'inaction de Québec, affirme, quant à lui, que le gouvernement ne peut assumer seul les responsabilités de la croissance et que la collaboration des syndicats et du patronat est ici fort importante.

La vie des entreprises

Un président de 39 ans pour UAP

par Denis Giroux

Depuis le 21 mars dernier, un nouveau président dirige les destinées de UAP de Montréal.

M. Yves Graton qui n'est âgé que de 39 ans a été choisi pour assumer la direction de ce qui est peut-être la plus belle réussite corporative du Québec.

Après une période difficile à la fin des années quarante et au début des années cinquante, UAP est en effet devenu le leader national de son industrie. Sous la présidence de M. Gérard Plourde puis sous celle de Albert J. Blair depuis janvier 1970, UAP a connu une croissance pratiquement ininterrompue de ses ventes et de ses profits; cette croissance, UAP la doit à une solide organisation rendue nécessaire par un marché très compétitif où les erreurs ne pardonnent pas.

C'est tourné vers l'avenir que le conseil d'administration a choisi M. Graton. Gérard Plourde avoue d'ailleurs que la connaissance que possède Yves Graton des marchés potentiels de UAP a été un point important en sa faveur. M. Plourde et d'autres collaborateurs de Yves Graton citent également sa chaleur humaine, son dynamisme mais aussi ses succès passés comme facteurs l'avant mené à la présidence.

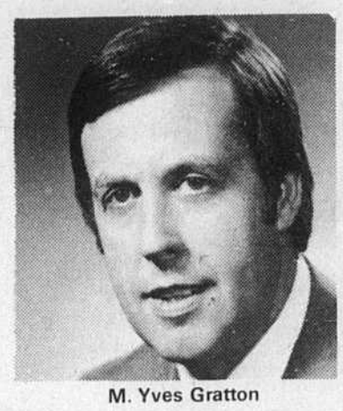
Diplômé du Collège Ste-Marie, de l'Ecole des Hautes Études Commerciales et de l'Université de Pittsburgh à une époque où ce cheminement académique était vraiment exceptionnel, M. Graton est entré au service de UAP en 1956.

C'est essentiellement à cause de Gérard Plourde lui-même que j'ai accepté de venir chez UAP" admet Yves Graton dont le travail chez UAP n'a pas été de tout repos au début. Il a fait le tour de pratiquement tous les services de l'entreprise, s'y occupant souvent des tâches les plus humbles. Promu gérant des magasins de Lachute puis de Granby, M. Graton y a systématisé le service. Il est ensuite devenu gérant régional, puis vice-président magasins avant d'accéder à la présidence.

Le nouveau président estime qu'à l'avenir UAP va se rapprocher davantage du consommateur". Jusqu'ici nous étions des fournisseurs pour les garagistes et notre but était de réduire leurs coûts d'exploitation en minimisant le coût des pièces ou le niveau des inventaires; mais le fait que de plus en plus de gens fassent eux-mêmes leurs réparations mécaniques, ce qui est d'ailleurs encouragé par les manufacturiers d'autos, ce fait nous force à nous rapprocher du consommateur sans ronger pour autant notre marché actuel. C'est un segment différent"

UAP est présentement en négociation afin d'acquérir une entreprise qui la rapprocherait du consommateur. Il semble que les négociations aillent bon train et qu'elles pourraient aboutir d'ici un mois. M. Graton refuse toutefois d'en dire plus sur le sujet.

Commentant l'évolution des affaires de UAP, M. Graton souligne que la concurrence la plus serrée



M. Yves Gratton

ne vient pas des plus gros concurrents nationaux mais plutôt des petits magasins "familiaux" où le propriétaire et souvent des membres de sa famille ne comptent pas leur temps au service du magasin. De plus des magasins sont ouverts pendant de plus longues heures et fonctionnent souvent avec des frais fixes moindres. La motivation y est aussi très grande.

C'est en partie pour tabler sur ces caractéristiques que UAP a mis sur pied son programme de magasins associés aux termes duquel un magasin indépendant s'approvisionne chez UAP tout en gardant son autonomie. Cette formule semble connaître un succès inespéré: au moins un magasin par semaine adhérera au programme UAP – au cours du présent exercice ce qui fait que le nombre des magasins associés dépassera largement celui des magasins dont UAP est seul propriétaire.

Le secteur de l'équipement antipollution est aussi un secteur que surveille M. Graton, mais il est encore trop tôt pour s'y engager croit-il. "Il faut attendre et voir ce que feront les manufacturiers d'automobiles eux-mêmes". Face à l'accélération du changement dans l'industrie automobile, UAP s'est donné un jeune président capable d'affronter les nouveaux defis, c'est là un autre exemple de la facilité d'innovation et d'adaptation de cette entreprise peut-être mal connue au Québec.

La croissance de UAP

Depuis 10 ans, UAP a connu une croissance impressionnante. En 1962 les ventes de cette société montréalaise n'étaient que de $17.65 millions. Le dernier rappost annuel de UAP pour l'exercice terminé le 31 décembre 1971 révèle des ventes de $44.4 millions, soit une hausse de 150% sur 1962.

En ce qui concerne les profits, UAP a vu le montant de ses bénéfices nets passer de $663,000 en 1962 à $1.3 million en 1971, ce phénomène s'accompagnant d'une hausse parallèle du bénéfice par action (86 cents par action de classe "A" en 1962 et $1.53 en 1971 tandis que pour les actions de classe "B", ces chiffres deviennent respectivement 61 cents et $1.28).

L'actif de UAP est passé de $9.15 millions en 1962 à $22 millions en 1971 grâce à un rendement sur l'avoir moyen des actionnaires qui oscille entre 13 et 14%.

Actif d'une plus grande valeur encore, UAP compte 1,000 employés; la compagnie exploite 78 magasins en son nom au Québec et en Ontario.

Pour le présent exercice, la direction de UAP prévoit un taux de croissance de 12% pour les ventes.

Des compagnies... en bref

Un nouveau groupe bancaire est formé: MerBan Capital Corp

Un nouveau groupe bancaire destiné à jouer le rôle d'une banque "marchande" a été formé hier à Toronto.

MerBan Capital Corp. Ltd. a été en effet été constitué avec une capitalisation initiale de $5 millions. Acres Ltd., Canadian General Securities Ltd. Guaranty Trust Co. of Canada et Traders Groups Ltd. sont les promoteurs du nouveau groupe bancaire dont le siège social sera à Toronto.

Un communiqué des institutions mentionnées ci-dessus explique que le nouveau groupe bancaire assistera particulièrement les entreprises de taille moyenne qui ont besoin de fonds et d'aide sans leur gestion financière.

Andrew Sarlos, un administrateur d'Acres sera le président de MerBan Capital Corp. Il a déclaré que le groupe dont il sera président offrira toute une gamme de services et de conseils financiers aux milieux d'affaires canadiens, services et conseils qui ne sont pas disponibles jusqu'ici chez d'autres institutions existantes.

Grissol

Le ventes consolidées pour la période de 40 semaines terminée le 4 février 1972 totalisent $15,590,000 soit une augmentation de 32% sur le volume de $11,834,000 pour la même période l'an dernier. Les ventes de la période sous revue comprennent le volume de la division de croustilles que nous avons achetée au début du présent exercice financier.

Le bénéfice net réalisé pour la période de 40 semaines se chiffre à $617,000 ou $0.60 par action ordinaire, soit une augmentation de 42% sur le bénéfice de $436,000 ou $0.43 par action ordinaire réalisé pour la période correspondante l'an dernier.

Le dividente trimestriel de 2½ par action ordinaire a été déclaré et sera payable le 1er mai 1972 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 14 avril 1972.

Le président de Pan American est accusé de fraude

Le président de Pan American Mines Ltd. a été formellement accusé de fraude hier, en cour municipale par un administrateur et ancien vice-président de Pan American, Albert Dupuis.

L'accusation porte sur la publication d'un prospectus d'émission d'actions erroné, sur un acte de fraude et sur une conspiration pour faire les deux révèle l'ordre d'arrestation émis hier par le juge de cour municipale Herman Primeau. Un autre ordre d'arrestation a par ailleurs été émis contre Floyd R. Bleak, vice-président de la compagnie, pour les mêmes raisons.

C'est le témoignante de M. Dupuis hommes d'affaires montréalais qui a amené l'émission des ordres d'arrestation. Dans son témoignage, vingt et une personnes sont mentionnées comme victimes d'une fraude de l'ordre de $260,000 par MM. Eckersley et Bleak. Une société d'investissement aurait aussi été bernée par les activités des deux accusés. Les victimes auraient été amenées à souscrire des actions de Pan American sur la base des fausses données du prospectus d'émission de Pan American Mines.

Il convient de rappeler que les actions de Pan American qui étaient inscrites à la bourse Canadienne ont été depuis rayées de la cote après avoir été d'abord suspendues en novembre dernier.

Une enquête gouvernementale est d'autre part en cours présentement au sujet de "l'Affaire Pan American Mines".

Enfin, soulignons que Howard Eckersley a déjà été identifié comme un très proche collaborateur de l'énigmatique Howard Hugues.

Produits électroniques

Le Japon freinera ses exportations

TOKYO Reuter – Le Japon a décidé de freiner volontairement ses exportations de plusieurs produits électroniques afin d'éviter une guerre économique avec l'Europe occidentale, déclare-t-on mardi de source proche du ministère japonais du Commerce et de l'Industrie.

Le ministre, M. Kakuei Tanaka, avait auparavant annoncé que les fabricants fixeraient des quota ou des prix minima à l'exportation pour un certain nombre de produits au nombre desquels les calculatrices électroniques, les récepteurs de télévision et les magnétophones.

De source proche du ministère, on indique que des accusations du dumping ont été lancées contre les exportateurs japonais en Grande-Bretagne et dans plusieurs autres pays d'Europe occidentale. Selon certaines indications, les Pays-Bas pourraient également invoquer une clause de sauvegarde dans leurs accords commerciaux pour réduire les importations de produits japonais.

Au cours de l'année fiscale 1971, précise-t-on de même source, les exportations de produits japonais.

Au cours de l'année fiscale 1971, précise-t-on de même source, les exportations de calculatrices électroniques ont augmenté de 27.5 pour cent à destination de la Grande-Bretagne et de 26.6 pour cent à destination des pays du Marché commun.

Les exportations de récepteurs de télévision en noir et blanc ont augmenté de 308.1 pour cent à destination de la Grande-Bretagne et de 14.8 pour cent à destination des pays de la Communauté économique européenne. L'augmentation pour les magnétophones a été de 151.5 pour cent en Grande-Bretagne et de 35.2 pour cent dans les pays du marché commun.

De même source, on estime indispensables des mesures volontaires pour assurer à long terme une expansion stable des exportations japonaises.

On s'attend que 17 fabricants de calculatrices électroniques accepteront de contingenter leurs exportations à destination de l'Europe occidentale dès la mi-mai.

Des prix minima à l'exportation seront sans doute fixés le mois prochain pour les récepteurs de télévision en noir et blanc et les magnétophones, et les quotas actuellement imposés volontairement aux exportations vers la Grande-Bretagne et la France, seront étendus à quatorze autres nations européennes, ajoute-t-on de même source.

Les marchés boursiers

Recul modéré de l'ensemble des cours

Les services publics gagnaient du terrain, hier, à la Bourse de Montréal, tandis que dans tous les autres compartiments on enregistrait un repli général, à la clôture, au terme d'une séance modérément animée.

Le volume combiné, aux Bourses canadienne et de Montréal, s'est inscrit à 1.50 million d'actions, contre 1.63 million mercredi.

A la Bourse de Montréal, International Nickel a clôturé en hausse de ½ à $33. ⅞, bien que la société ait annoncé une baisse de ses bénéfices pour le premier trimestre, qui sont tombés à $18.60 millions, ou 25 cents l'action, contre $36.-60 millions, ou 49 cents l'action pour la période correspondante l'an dernier.

Westcoast Transmission a rapporté pour le premier trimestre $4.79 millions de bénéfices, ou 59 cents l'action, contre $2 millions, ou 29 cents l'action, l'an dernier à la même période. Les actions de la société clôturaient hier en hausse de ¼ à $30 ¾.

Toronto

Les prises de bénéfices ont provoqué des pertes à la Bourse de Toronto, jeudi, et la plupart des secteurs ont terminé à la baisse.

Les plus grands perdants ont été les boissons, banques, alimentaires, chimiques et aciéries.

Comportement des valeurs:

	Jeudi	Merc.
Hausses	242	255
Baisses	285	266
Inchangées	254	277
Totaux	781	798

Le volume des transactions a été de 2.52 millions d'actions valant $24.72 millions contre 2.64 millions et $25.52 millions, mercredi.

New-York

Les blue chips ont été modérément soutenues à Wall Street jeudi mais le reste du marché a clôturé en baisse.

Le repli de la veille s'est poursuivi en début de séance. Une reprise a été enregistrée par la suite mais elle a porté beaucoup plus sur les blue chips que sur les autres titres et au total les baisses l'ont nettement emporté en nombre sur les hausses. Les affaires ont été actives.

Les cuprifères et les aérospatiales parmi lesquelles Anaconda, Copper Range et General Dynamics ont gagné $1 et plus ont été soutenues, de même que les mécaniques et les tabacs.

A la Bourse de New York, le volume s'est inscrit à 18.-19 millions d'actions, contre 19.18 millions mercredi. A la Bourse américaine, il était de 5.52 millions d'actions, contre 5.72 millions mercredi.

Dans les canadiennes, à la Bourse de New York, McIntyre Porcupine a cédé 1 1-4 à $85 1-2; Walker-Gooderham, 7-8 à $45 1-8 et Dome Mines, 1-2 à $66 1-2. Canadian Pacific a pris 3-4 à $15 3-4 et International Nickel, 5-8 à $33 7-8.

A la Bourse américaine, Brancan Ltd. a pris 3-8 à $22 3-8.

Comportement des valeurs

	Jeu.	Mer.
Gains	572	492
Pertes	825	977
Inchangées	358	317
Total	1,755	1,786

les indices

MONTREAL

	65 Industr.	13 Serv. publ.	7 Banques	8 Papiers	85 Comb.
Changement	0.01	+0.47	−1.66	−0.15	−0.07
Clôture	205.90	164.19	275.51	83.57	205.25
Sem. Dern.	205.21	162.86	274.80	83.37	204.42
Mois dern.	204.83	164.35	255.21	86.37	202.56
1972 haut	210.41	167.20	277.17	91.45	207.48
1972 bas	187.56	156.26	227.56	81.22	185.12

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	0.23	−1.90	−0.77	−1.52
Clôture	202.72	179.51	97.20	222.67
Sem. dern.	202.12	179.49	98.05	225.88
Mois dern.	199.83	176.97	97.97	224.01
1972 Haut	204.63	188.39	98.31	232.38
1972 Bas	181.66	140.58	79.15	211.23

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	961.92	971.33	954.17	966.29	+1.51
Transport	273.01	274.32	270.23	272.19	−1.89
Serv. publ.	109.47	110.30	108.74	109.50	−0.16
Ensemble	331.18	333.79	328.36	331.68	− .53

Bons du Trésor à 3.65%

OTTAWA (PC) – Nouvelle émission de billets du Trésor à échéance de 91 jours annoncée jeudi: $190 millions, à un taux et un rendement moyens de 99.099 et 3.65 pour cent, au regard du même montant, à 99.085 et 3.70 pour cent la semaine dernière.

Billets à 182 jours: $40 millions, à un taux et un rendement moyens de 98.073 et 3.94 pour cent, au regard du même montant, à 98.036 et 4.02 pour cent la semaine dernière.

877-4032
Télex: 01-25505
Pour une réservation instantanée
Halifax – Hôtel Nova Scotian
Moncton – Hôtel Beauséjour (automne 72)
St-Jean, T.-N. – Hôtel Newfoundland
En dehors de Montréal, composez (sans frais) 1-800-261-6222
hôtels CN

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividende no 339

Avis est donné, par les présentes, qu'un dividende au taux de vingt-quatre cents par action sur le capital-actions entièrement versé de cette banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable à la banque et ses succursales le ou après le jeudi 1er juin 1972, aux actionnaires enregistrés à la fermeture des affaires le 29 avril 1972.

Par ordre du Conseil d'administration
J. K. Finlayson, *vice-président et directeur général en chef*
Montréal, le 18 avril 1972.

Crédit Foncier — Rapport intérimaire

du 1er janvier au 15 mars 1972

	1972	1971
Revenus	$ 6 048 000	$ 4 604 000
Dépenses	4 403 000	3 550 000
Bénéfice avant impôts	$ 1 645 000	$ 1 054 000
Provision pour impôts	766 000	508 000
Bénéfice net au 15 mars	$ 879 000	$ 546 000
Bénéfice net par action	$ 1.03	$ 0.64
Total de l'actif	$ 332 580 000	$ 261 422 000
Prêts hypothécaires	$ 297 178 000	$ 223 476 000
Obligations, billets et emprunts de banque	$ 266 035 000	$ 205 282 000
Part des actionnaires	$ 50 420 000	$ 48 634 000

L'augmentation du bénéfice net du Crédit Foncier Franco-Canadien pour la période du 1er janvier au 15 mars 1972, par rapport au chiffre correspondant pour la même période de 1971, n'est pas représentative de l'augmentation à prévoir pour l'année entière. La comparaison s'établit en effet avec les chiffres d'un trimestre au cours duquel l'expansion n'avait pas encore atteint le rythme de la fin de l'année.

Marsh & McLennan Limited
William M. Mercer Limited



Guy de Repentigny



Paul H. O'Donoghue



Alan F. Pierce

M. Frank W. Hallonquist, président de Marsh & McLennan Limited et de William M. Mercer Limited, annonce trois nominations à la direction régionale: M. Guy de Repentigny, à Montréal, est nommé vice-président exécutif des deux compagnies, responsable de l'Est du Canada. M. Paul H. O'Donoghue, à Toronto, est nommé vice-président exécutif des deux compagnies, responsable du Centre du Canada. M. Alan F. Pierce, à Vancouver, est nommé vice-président exécutif des deux compagnies, responsable de l'Ouest du Canada. MM. de Repentigny, O'Donoghue et Pierce siégeront au Bureau du Conseil d'administration de chacune des deux compagnies.

■ toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	3095	$8⅞	8¾	8¾	
Abitbi 7½p	125	$50	50	50	+ ¾
Acklands	900	$10½	10¼	10½	+ ¼
Acres Ltd	2461	$14⅜	14	14⅛	+ ⅛
Acres A pr	225	$44¾	44¾	44¾	— ¼
Acres wt	2175	395	395	395	
A.G.F.M	500	$6⅞	6½	6½	— ¼
Agra Ind	1065	$14½	14¼	14¼	— ¼
Ahed M	700	455	450	450	—10
Alta Gas A	1457	$54¼	54	54	— ¼
Alta Gas p	625	$75	75	75	
Alta G D p	59	$150	150	150	+1½
Alta Nat	2875	$20	20	20	
Alcan	27044	$21⅞	21½	21¾	— ⅛
Alcan pr	50	$26⅜	26⅜	26⅜	
Algo Cent	1460	$10⅜	10½	10½	— ⅛
Algoma St	3564	$14⅜	14¼	14⅜	
Algonq pr	4272	420	420	420	
Allarco Dv	750	$6¾	6½	6½	— ¼
Alliance B	400	475	465	465	—10
Almin 2p	100	$36¾	36¾	36¾	
Anglo-cn	1000	485	480	480	
Ang CT 290	z5	$40½	40½	40½	
Aquitaine	1705	$23⅛	23	23⅛	
Argus	200	$14½	14½	14½	+ ¼
Args 260 p	25	$34½	34½	34½	
Argus B pr	60	$35⅜	35⅜	35⅜	
Argus C pr	640	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
Asbestos	614	$27¼	26½	26½	— 1
Atco Ind	1200	$10½	10¼	10¼	— ⅜
Atl Sugar	500	$6⅞	6¾	6⅞	
Atl Sug pr	25	$65½	65½	65½	+ ½
Atl Sug w	300	155	155	155	— 5
Auto El	400	$8⅜	8½	8½	— ⅛
Bk Mtl	10584	$22⅛	21⅜	21⅞	— ¼
Bank N S	5483	$39⅛	38½	38½	— ⅜
B Cdn Nat	605	$16¾	16½	16½	— ⅜
Bathst p	100	$10	10	10	— ½
Baton B	1500	$18½	18¼	18¼	— ¼
Beavr Eng	z20	$8½	8½	8½	
Becker B p	520	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Belding L	100	$12	12	12	
Beldng w	1200	310	280	310	—15
Bell Canad	7645	$45⅛	44⅝	44⅞	
Bell A pr	535	$51¾	51½	51½	+ ⅛
Bell B pr	940	$53	52⅞	52⅞	— ⅛
Biltmore p	250	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Black P	5100	$8	7¾	7¾	
Blocck B	15970	355	330	340	+15
Bombrder	200	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Bovis Cor	3312	210	200	200	— 5
Bow Valy	3000	$31	30¾	30¾	— ¼
BP Can	4900	$15⅝	15⅜	15½	
Brama	21700	$5¼	5	5¼	+ ¼
Bramal w	8200	360	340	360	+20
Brscn	17706	$22⅜	21⅞	22½	+ ½
Brdg Tank	150	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Bright	380	$22¾	22¾	22¾	— ¼
Brinco	3110	$6½	6¼	6⅜	+ ⅛
Br Am Bnk	625	$15	15	15	+ 1
BC Forest	310	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅜
BC Pack A	100	$27	27	27	
BC Sugar	620	$20½	20⅜	20⅜	
BC Phone	1300	$62½	62	62	— ½
BCPh 4¾ p	30	$66½	66½	66½	+ ½
Budd A	29365	$12⅜	11¾	12⅜	+ ⅜
Budd A w	1930	710	700	710	+10
Burns Fds	z18	$14⅜	14⅜	14⅜	
Bushnell	1100	$8¾	8½	8¾	
Cad Dev	10650	$10	9¾	10	+ ¼
CAE Ind	1025	$7⅜	7¼	7⅜	
Calgary P	1880	$25¼	25	25¼	
Calvrt Dle	825	150	145	145	— 5
Cambridg	600	$14⅞	14⅜	14⅞	+ ⅜
Campeau	5191	$6	5⅞	6	+ ¼
CD Sugar	110	$31	31	31	+ ½
Can Cem L	150	$51	51	51	— ¼
Can Malt	710	$30	29¼	29⅜	+ ⅜
Can Malt p	300	87	87	87	— 3
C Packrs	1125	$18¼	18¼	18¼	— ⅛
Can Perm	2425	$18¼	18	18	— ¼
CSL	z5	$40	40	40	
Cdn Brew	4126	$7¾	7⅜	7¾	
C Brew Ap	45	$30½	30½	30½	+ ⅜
C Brew Bp	50	$36⅞	36⅞	36⅞	+ ⅜
C Cablesy	655	$17¾	17¼	17¼	— ⅜
C Cablle w	650	450	445	450	— 5
Cdn Can A	z25	$7	7	7	
CC Man A	100	$18½	18½	18½	+ ⅛
C Curtis	600	86	86	86	+ 1
Cdn Equty	230	$13⅛	13⅛	13⅛	
CGE	25	$25	25	25	+ ½
CGE pr	1500	$28⅜	28	28¼	— ¾
C Goldle	2100	$5⅝	5½	5½	
C Hydrp	890	$11¼	11⅛	11¼	
C Imp Bank	6876	$29⅞	29½	29⅜	— ⅛
CGOL	22300	$8⅞	8¾	8¾	
CIL	1685	$16⅜	16½	16⅜	— ⅛
C Intrurb p	3170	$8⅞	8⅝	8⅞	
C Manoir	3960	450	440	450	+10
C Occental	502	$9¾	9¾	9¾	— ¼
CP Inve pr	1890	$26¾	26½	26¾	+ ⅛
CP Inve w	5585	340	335	340	
CP Ltd	8207	$15	14¾	14⅞	
CPL A p	1000	$11½	10¾	11	
CPL $3. pr	500	$8¾	8¾	8¾	— ¼
CPL UK p	z200				
CRenol A p	z10	$12	12	12	
Cdn Tire	25	$43	43	43	+1⅜
Cdn Tire A	8693	$40¼	39⅞	40¼	+ ¼
C Utilties	1119	$47½	45¼	47	+1¾
C Util $1.25	760	$25¾	25	25¾	+1¼
C Util w	18920	$13¾	11½	13	+1½
C Vickers	300	$12	12	12	
CWN Gas	100	$25	25	25	+ ¼
CWN 5½ p	z50	$16½	16½	16½	
Canron	450	$20½	20¼	20¼	— ¼
Capit Div	5500	66	61	61	— 5
Cara	920	$5⅞	5¾	5¾	
Cassidy L	1300	$5½	5⅜	5½	
Cassidy p	200	$9¼	9¼	9¼	
CC Yachts	3450	435	420	430	— 5
CDP Com	6215	155	150	150	—20
CDRH Lt	2275	$13⅞	13½	13¾	+ ⅜
Celanese	8060	$5⅛	470	495	—30
Celanes 1 p	500	$12⅞	12¾	12¾	+ ½
Celan 175 p	545	$22	21¾	21⅞	— ½
Chat-Gai	225	$21	21	21	+ 1
Chrom	z5	145	145	145	
Chrysler	818	$36	35	36	+ ¼
CHUM	100	$8½	8½	8½	— ⅛
CHUM B	510	$10	10	10	
Cockfield	100	$6	6	6	
Columbia	1000	205	200	200	
Columbi p	880	$5	485	490	+10
Cominco	2625	$27⅜	27⅜	27½	— ⅛
C Holiday I	1250	$12¾	12⅜	12⅜	
Compro	3625	425	420	425	+10
Comtech	2050	275	275	275	
Con Bath	985	$9⅜	9½	9⅜	
Con Bath p	300	$15⅛	15	15⅛	— ⅛
Con Bath w	1425	45	45	45	— 1
C Bath 68 w	100	390	390	390	
C Bldg	18640	280	265	280	
Con Textle	1500	$5½	5¼	5¼	— ⅛
Con Distrb	1900	$32⅞	32¾	32¾	— ¼
Cons Gas	8030	$18⅞	18¾	18⅞	
Con Glass	525	$18	17¾	17¾	
Control F	1000	225	225	225	— 5
Cooper C	501	$16⅞	16¾	16⅞	
Corby vt	250	$24¾	24¾	24¾	
Cornat I	10850	225	205	215	— 5
Coronatn	500	120	120	120	
Cosmos	z50	105	105	105	
Costain R	3600	$10	9⅞	10	+ ⅛
Crain R L	750	$14¼	14⅛	14¼	+ ⅛
Crestbrk	300	425	425	425	—15
Crwn Life	169	$44½	44½	44½	+ ½
Crush Intl	1560	$19½	19¼	19¼	— ⅛
Cygnus A	325	$5¾	5¾	5¾	
Cygnus B	3050	$6⅛	6	6	
Dawson D	400	$8	8	8	
Delta Ben	200	420	420	420	—30
Distl Seag	4991	$33¾	33¼	33¼	— ⅜
Doman I	5100	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛
Dome Pete	1350	$36	35½	35¾	— ¼
D Bridge	200	27	27	27	— ¼
D Citrus	100	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Dofasco	1886	$27¾	27½	27⅜	— ⅛
Dofasco p	300	$74½	74½	74½	+ ½
Dom Lime	100	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
D Scotish p	z6	$31	31	31	
Dom Store	850	$16	15¾	15¾	— ¼
Domtar	2036	$12¾	12⅜	12¾	— ⅛
Domtar pr	185	$14½	14½	14½	
D Textie	985	$25¾	25¼	25½	
Donlee M	300	$5	5	5	
Douglas L	300	275	275	275	—10
Dover Ind	650	$19½	19	19½	+ 1
DRG Ltd	220	$18¾	18⅜	18⅜	+ ⅛
Du Pont	2900	z26	25⅝	26	— ¼
Dustban	20300	$7	6¾	6⅞	— ⅛
Dylex Div	175	$13⅛	13⅛	13⅛	
Dylex D A	675	$13	12¾	12⅞	— ¼
Estn Can S	885	$15¾	15⅜	15¾	
Econ Inv	111	$16½	16½	16½	+ ½
Eddy Mtch	200	$11¾	11¾	11¾	— ½
EL F	13500	$8⅜	8	8	— ¾
E-L Fin w	100	360	360	360	— 5
Electro K	200	410	410	410	— 5
Electro ltd	1582	$67	65½	66	— ½
Emco	200	$6¾	6¾	6¾	
Erie D	400	$8¾	8½	8¾	+ ¼
Erie D A	650	$8¾	8½	8¾	+ ¾
Exquisite	300	$5½	5	5⅛	
Falcon	5556	$98	94½	94½	—2½
Fed Diver	200	130	130	130	
Fed Grain	5300	$8⅛	8	8	
Fields S	1225	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
Finning T	1625	$17	16¾	16¾	+ ¼
Fleet Mfg	3066	150	145	145	— 5
Fleetw'd	200	$12¼	12	12	
Ford USA	z50	$75⅛	75	75	
Ford Cnda	95	$95¼	95¼	95¼	— ¼
F Seasons	1860	$8⅝	8½	8½	— ⅛
F Season w	844	515	510	515	—10
FPE Pion	1000	$18¾	18¾	18¾	— ¼
FPE Pn pr	56	$73	73	73	— 2
Fraser	z50	$14	14	14	
Freiman	500	400	400	400	—200
Fruehauf	400	$27	24	27	+ 4
Gaz Metr	625	$5⅝	5⅜	5⅜	
Gaz M 63w	900	125	115	115	— 5
Gdn Mang	400	$7¼	7	7	
Gen Distrb	150	$24⅝	24⅜	24⅜	— ⅛
GMC	227	$81¼	81¼	81¼	+ ¼
Genstar L	8555	$15⅝	15½	15½	— ⅛
Gnstar L w	100	575	575	575	
Gerin 1st p	150	$9½	9½	9½	
Glendale	930	$7½	7½	7½	— ⅛
Glengair	3600	195	185	190	— 5
Gleng B p	1500	345	345	345	+10
Gleng A w	300	85	85	85	+ 3
Gold Crest	1825	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Goodyer	10	$220	220	220	
Godyear p	z12	$36½	36½	36½	
Graft G	1100	$27	27	27	
Greb I B	z50	$7⅛	7⅛	7⅛	
GL Paper	1720	$17½	17½	17½	+ ¼
GL Power	750	$19⅞	19¾	19¾	— ⅛
GN Capital	2390	$10⅜	10½	10½	
Gt W Life	500	$63¼	63¼	63¼	— ¾
Gt West S	4500	$7⅝	7⅜	7⅜	+ ⅛
Greyhnd C	400	245	235	240	
Greyhnd	307	$19¼	19¼	19¼	— ⅛
Grissol F	850	$10⅜	10½	10½	— ⅛
GSW Cl A	100	$12½	12½	12½	
GSW C pr	z6	$74	73½	73½	
Guar Trst	350	$14½	14⅜	14⅜	— ⅛
Gulf Can	4831	$28⅛	27¾	28⅛	+ ⅛
Halifax D	1200	200	195	195	— 5
H Group	2775	$13⅜	13⅛	13¼	+ ⅛
Ham Tr	775	$12⅜	12¾	12⅜	
Ham Tr pr	900	$23¼	23¼	23¼	— ¼
Hardee	1200	130	130	130	
Hardee pr	15	$100	100	100	
Hard Carp	675	$21	20⅞	21	+ ¼
Hard Crp A	1095	$19⅞	19¾	19⅞	+ ⅛
Harlequin	550	$7⅜	7¼	7¼	
Harris J S	300	320	310	310	— 5
Harveys F	1400	115	115	115	— 5
Hawker S	3525	290	280	285	—10
Hays Dna	470	$18¾	18½	18¾	+ ½
Hedway C	2080	435	425	425	—15
Home A	2668	$33	32½	32½	— ⅜
Home B	z29	$32⅛	32⅛	32⅛	
Horne Pit	2550	340	330	340	+10
H Bramor	200	$5½	5½	5½	+ ⅛
Hoden DH	3200	475	440	440	—40
H Bay Co	8340	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ¼
HB Oil Gas	3259	$42¾	42½	42¾	
HB Oil G pr	225	$52	50½	50½	— ¾
H D C pr	260	$16	16	16	+ ¼
Huron Erf	2750	$30½	30	30½	
Husky Oil	3800	$17⅛	16¾	16¾	— ¼
Husky B pr	30	$41	41	41	+ 1
Husky D w	170	580	580	580	— 5
Husky E w	550	575	565	565	—25
IAC	5670	$19¼	19	19¼	+ ⅛
IAC w	1600	840	835	835	— 5
Imasco	2745	$22	21⅞	22	+ ⅛
Imp Gen w	600	125	120	120	+10
Imp Life	80	$97	97	97	+ 2
Imp Oil	6749	$32	31½	32	+ ½
Indal	21750	$11¼	10½	11¼	+ ¾
Indal r	11900	70	33	70	+33
Indusmin	z25	$11¼	11¼	11¼	
Ind Adhes	120	$15½	15½	15½	— ½
Inglis	825	$18	17¾	18	+ ⅛
Inland Gas	3910	$16⅜	15⅞	15⅞	— ½
Inter-City	400	$9⅛	9⅛	9⅛	
Intrmetco	500	235	235	235	+ 5
IBM	z37	$390	384	384	
I Nickel	21135	$33⅞	33⅛	33⅞	+ ⅜
I Util	12240	$48¾	47½	47½	— ⅞
Int Util A	z50	$57	57	57	
Interpool	200	$28	28	28	
Int Div	1250	$5⅛	5	5⅛	— ¼
Intpr Pipe	1736	$31⅞	31⅜	31½	— ⅜
Int Pipe w	1260	$15⅛	14⅞	14⅞	— ⅛
Ip SP	29085	$11	10⅞	11	
Intpr Stl pr	900	$32½	32⅜	32⅜	+ ⅛
Inv Group	1000	$9⅜	9½	9½	
Inv Grp A	2825	$9¾	9½	9⅜	
Inv Grp S p	475	$22¼	22	22	— ⅛
Irwin Toy	200	$20⅞	20⅞	20⅞	— ⅛
Island Tel	494	$11	11	11	
ITL Ind	3450	435	425	430	—10
Ivaco Ind	450	$17¼	17⅛	17⅛	+ ⅛
IWC Ind	1666	275	270	275	
Kaiser Re	750	395	385	385	— 5
Kaps Tran	1975	$9¼	9	9¼	+ ¼
Keeprite P	1875	$13½	13	13½	+ ¾
Kelly D A	z50	$5½	5½	5½	
Kelsey H	425	$9	8⅞	9	+ ⅜
Kenting	6550	$12	11¾	11¾	+ ⅛
Koffler	1400	$16¼	16⅛	16⅛	— ⅛
Koffler A p	200	$9⅜	9½	9⅜	
Koffler w	4800	700	695	700	+ 5
Labatt	700	$24⅜	24¼	24⅜	+ ⅛
Labatt pr	700	$25	25	25	+ ¼
Laidlaw M	1720	$24⅞	24¾	24¾	+ ⅛
Lailaw A p	100	$25	25	25	+ ½
LOnt Cem	2000	385	375	380	— 5
Laura Sec	100	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Lau Fin	2801	$14⅜	14¼	14¼	
Lau Fn 6¼	z50	$16½	16½	16½	
Lau F 1.25	100	$16½	16½	16½	
Lau F 2.00	120	$26⅜	26¼	26⅜	+ ⅜
Leigh	18360	$8¼	7⅜	8¼	+ ⅜
Leons Frn	2700	$12⅜	12½	12½	+ ½
Life Inves	100	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Lincoln Tr	500	$14	14	14	— ⅛
Lob Co A	2224	$6⅜	6⅜	6⅜	
Lob Co B	1560	$6⅜	6⅜	6⅜	
Lob Co pr	105	$32⅛	32⅛	32⅛	— ⅜
Lob G A pr	120	$20	20	20	+ ½
Lob G B pr	100	$20¾	20¾	20¾	— ⅛
Loeb M	1875	385	375	375	—10
Logistec C	100	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Maclarn B	500	$19½	19½	19½	
Mclan H A	1450	$12	12	12	
MH Cable	1775	$13¾	13½	13½	
MB Ltd	5702	$24⅜	23⅞	24¼	+ ¼
Magna El	100	$5½	5½	5½	
Magnason	550	$10¼	10	10¼	
Magnetcs	3025	105	100	100	— 5
Major H D	z50	205	205	205	
M Lf Gard	z30	$29¾	28⅞	29	
M Lf Mills	z25	$13¾	13¾	13¾	
Maritime	620	$22¾	22¼	22¾	— ⅛
Markboro	1600	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
Markbro w	2700	155	150	150	
Mass-Fer	6858	$14⅞	14½	14⅝	— ⅛
McLaghln	750	$16½	16⅜	16⅜	
McLagn w	120	950	950	950	
MEPC w	3000	315	310	315	
Melchers	z55	$9⅛	9⅛	9⅛	
Met Stores	400	$19⅜	19¼	19⅜	+ ⅜
Met Stors p	z50	$18¼	18¼	18¼	
Met Trust	130	$19¾	19¾	19¾	
Mex LP pr	100	$12½	12½	12½	— 1
Microsyst	1310	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Micrsys w	800	310	300	300	—15
Milt Brick	300	475	460	460	—25
Mindustrl	100	$9	9	9	
MLW Wor	z60	$13⅜	13⅜	13⅜	
Molson A	2636	$22	21½	21⅜	— ½
Molson B	300	$22¼	22¼	22¼	
Mnt Trst	350	$21	20¾	20⅞	— ⅛
Moore	4967	$43	42¾	42⅞	+ ⅛
Morse A	105	$13	13	13	+ ¼
MTS I	27700	135	110	135	+30
Murphy	9400	$16⅜	16	16⅜	+ ⅛
Murritt P	500	270	270	270	+20
Nabrs Dlg	z50	$11⅞	11⅞	11⅞	
NaChrs I	1550	$10	9¾	9⅞	
Nat Drug	978	$8⅜	8½	8½	+ ⅛
N Hees Ent	900	365	355	355	—15
N Nuring H	2000	270	265	265	
Neonex	5985	$6	5¾	6	+ ⅛
N Provid D	5100	49	47	49	+ 1
Noranda	7090	$38¾	38⅜	38¾	+ ⅓
Nordair L	3505	$7¾	7½	7¾	
Nor Ctl G	6392	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅛
Nor Ctl B p	750	$28½	28	28⅛	— ⅛
Nor Ctl w	1100	630	610	610	—15
NW Util p	100	$56½	56⅛	56½	— ⅜
NSI Mark	1300	$7¼	7⅛	7¼	— ⅛
NuWest D	300	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Ocdentl Pt	910	$12⅜	12½	12⅜	+ ½
Oceanus I	200	215	215	215	
Oil Patch	800	325	305	325	+10
Okanagan	1700	$10⅛	10	10⅛	
Ontario Tr	100	$9	9	9	
Orlando R	3200	$8¾	8⅜	8⅜	— ⅛
OSF Ind	240	$5¾	5⅝	5⅝	— ⅛
Oshawa A	3410	$12¾	12⅜	12⅜	— ⅛
Oshawa w	2350	155	150	150	
Overlnd 2 p	z10	375	375	375	
Pac Pete	3800	$34	33⅜	33⅜	— ⅜
PanCan I	1200	250	250	250	— 5
Peel Elder	300	$22⅜	22½	22½	— ⅜
Pembin A	400	$7¼	7⅛	7⅛	— ¼
Pembin B	280	$7¼	7¼	7¼	
Penningtn	2000	$14¾	14¾	14¾	+ ⅛
PC Jewl	200	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
PC Jwl A	1475	$16⅛	16	16	
P Dept S	1950	$21	20½	20⅞	+ ⅛
Petrofina	985	$24⅞	24¾	24¾	— ⅛
Phillips Cb	600	$11	11	11	+ ⅛
Pitts Eng	600	$17⅞	17¾	17⅞	— ⅛
Pow Corp	2362	$9⅜	9½	9⅜	
Pow Crp pr	100	$31	30½	30½	— ½
Pow C 5 pr	1000	$11¾	11¾	11¾	
Pre Cable	1500	$19¼	19	19	— ⅛
Price Com	3150	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Prov B Can	100	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
Q Brdcast	150	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
Que Tel	100	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅜
Quinte A	1300	260	255	255	+ 5
Rank Org	200	$28⅜	28¼	28¼	— ⅜
Rapid Grp	450	$8⅛	8⅛	8⅛	
Rapid Gr A	1000	$8½	8½	8½	— ¼
Readers D	550	$15¼	15¼	15¼	— ¼
Realty C A	4800	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅜
Realty C w	1700	420	415	420	+10
Reed Oslr	5380	$10⅞	10⅜	10⅜	— ⅜
Reichhold	9825	$16¾	16	16½	+ ½
Reich wt	6650	870	800	850	+100
Reitman A	2250	$25	25	25	
Rileys D	2025	240	240	240	— 5
Riv Yarn	300	275	275	275	—10
R Little	185	$77¾	76½	76½	—1½
Ronald Fd	1280	$19	19	19	+ ½
Rothman	2650	$19	19	19	
Rothmn w	745	565	560	560	— 5
Rothm A p	50	$88¼	88¼	88¼	— ¼
Rothm 2p	2850	$21¼	21	21⅛	— ⅛
Royal Bnk	3445	$35	34⅞	34⅞	— ⅛
Royal Trst	1305	$40¾	39⅜	40	— ½
Russel A	1620	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅛
Russl H p	250	$28¾	28½	28¾	+ ¼
StL Cem A	100	$40½	40½	40½	
St Maurice	4000	115	110	110	— 5
Sandwell	400	455	440	440	+ 5
Schneid	100	$12⅞	12⅜	12⅜	— ⅛
Schneid b p	250	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Scintrex	1400	325	300	305	+ 5
Scot York	935	$15⅜	15¼	15⅜	+ ⅛
Scot Mis pr	110	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
Scot Paper	399	$24	23½	24	— ¼
Scotts	710	$18¼	17¾	18	+ ¼
Seco Cem	620	$10⅛	10⅛	10⅛	
Selkirk A	1100	$21	21	21	— ½
Shaw LE A	900	$6½	6⅛	6⅛	— ⅛
Shaw Pipe	600	$11¾	11¾	11¾	
Shell Inv p	1165	$43	43	43	+ ⅛
Shell Inv w	3110	$23⅛	22⅞	22⅞	
Shell A	3016	$43¼	42⅞	43	+ ⅛
Shepherd	150	$6⅞	6⅜	6⅜	+ ⅜
Sifton Pro	1500	$5⅜	5½	5½	
Silverwd A	7060	$15⅜	15½	15⅜	
Silverwd B	200	$14½	14½	14½	— ¼
Simpsons	2487	$25¾	25½	25⅜	+ ⅛
Simpson S	150	$36	35⅜	36	— ¼
Simpon S r	7735	40	34	40	
Sklar M	6625	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Sklar W	1225	390	385	385	— 5
Skyline H	900	$12¼	12	12	— ¼
Slater Stl	1200	$11¼	11⅛	11¼	+ ¼
Slat W Can	3350	$19	18½	18½	— ¼
Slate Walk	100	$10	10	10	— ⅛
Southam	1310	$23⅜	23¼	23½	+ ¼
St Brodcst	350	$16¾	16¾	16¾	

l'information sportive

RALPH KINER, l'ex-as-frappeur de la ligue de baseball Nationale qui est maintenant promoteur de télémissions sportives, est aux oiseaux à la suite de l'entente qu'il a signée, il y a quelques mois, avec la ligue de football Canadienne pour téléviser, le mercredi soir, des matches de cette ligue aux Etats-Unis. Pour des droits de seulement $100,000 il a obtenu la permission du commissaire Jake Gaudaur de solliciter autant de postes américains qu'il le désirait. Déjà, pas moins de 105 de ces postes ont accepté de présenter 20 matches de football canadien à partir du 27 juin prochain, les parties étant décrites et commentées par Don Chevrier et les ex-joueurs Alex Karras (Détroit) et Jerry Kramer (Green Bay). "Nous toucherons 24 des 25 plus importants marchés publicitaires des Etats-Unis", a dit Kiner. "Le seul qui nous manque est celui de New York mais j'ai bon espoir d'y mettre un pied". Dans les heureuses circonstances, Gadaur semble avoir accordé les droits à Ralmar (la compagnie de Kiner) à un prix trop modique. "L'entente, dès le départ, était un risque", a expliqué le commissaire au journaliste Doug Gilbert de la Gazette. "Ainsi, on nous a payé les premiers $100,000 sans qu'une seule entente outre-frontière n'ait été sollicitée. Le contrat a une durée d'un an avec option pour une autre. Après cela, nous négocierons un autre accord et c'est à ce moment-là, si le football canadien télévisé le mercredi soir a eu le succès que nous espérons aux Etats-Unis, que nous récolterons bien plus. Nous avions tout à gagner et rien à perdre".

* * *

LE SOCCER pour le championnat de la Coupe des Nations européennes est d'une importance et d'une qualité exceptionnelles. A un tel point que les matches de quart-de-finale du samedi 29 avril seront télédiffusés de par le monde, en circuit fermé, par les Entreprises Mascia et le Réseau international d'Espagne. Le match Italie-Belgique (disputé au stade San Siro de Milan) et la rencontre entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne de l'ouest (jouée au stade Wembley de Londres) seront télévisés en direct, sur écran géant et en couleurs dans pas moins de 9 villes canadiennes, soit Victoria, Vancouver, Edmonton, Calgary, Kitchener, London (2 endroits à la fois), Toronto, Ottawa et Montréal, les prix d'admission variant entre $5.00 et $10.00. Ici, l'événement aura lieu au Forum, les billets se vendant $5.00 (non réservés), $6.50, $7.00, $8.50 et $10.00.

* * *

LES SOONERS D'OTTAWA, après avoir joué deux saisons dans la ligue senior de l'Union de football-rugby de l'Ontario, ont décidé de retourner dans une ligue junior. Ils se joindront à trois équipes montréalaises à cette fin sous l'égide de l'Association canadienne de football amateur. Les 3 clubs montrélais seront les Maple Leafs de Notre-Dame-de-Grâce, l'Invictus de Verdun et les Cobras de Laval.

DANIEL LESSARD, organisateur du Tour cycliste de l'Estrie, révèle que quatre nouvelles villes-étapes ont été ajoutées au parcours de cette compétition qui se déroulera du 20 au 24 juin. Les autorités des villes de Granby, Victoriaville, Saint-Jean et Waterloo ont en effet donné leur appui. La ville de Sherbrooke demeure la ville hôtesse, le départ et l'arrivée y étant présentés. A regret, Lessard a dû rejeter la demande de la ville de Lac-Mégantic qui s'était montré intéressée à renouveler pour une deuxième année consécutive l'accueil des cyclistes. La maison Ricard, dont le représentant au Québec est Jean Rafa, est co-commanditaire de l'épreuve.

* * *

LE CANAL 9, lundi le 1er mai, diffusera, en direct et en couleurs, le combat entre les boxeurs poids-lourd Muhammad Ali et George Chuvalo, la télédiffusion commençant à 10h.30 du soir.

* * *

BILLY MARTIN, l'énergique petit pilote des Tigres de Détroit de la ligue de baseball Américaine, ne perd pas de son tempérament. Ainsi, avant-hier soir à Baltimore, il a eu une dispute avec un amateur après la partie. "Ce n'est pas du tout que j'étais fâché d'avoir perdu le match", a expliqué Martin. "C'est simplement que ce gars-là me bloquait le passage vers l'autobus du club. Il blasphémait et je lui ai dit de s'éloigner. Puis je l'ai poussé. Il m'insulta, s'élança vers moi et m'écrasa contre l'autobus". Devant joueurs et journalistes, les deux roulèrent sur le pavé. Martin se mettant à frapper des poings. Le combat dura une minute avant que les joueurs ne les séparent. Le plus amusant est que l'amateur en question, Jack Sears, 25 ans, est un partisan du Détroit même s'il vit à Baltimore depuis 15 ans! En fait et selon Martin, le jeune homme avait, en compagnie de sa fiancée, simplement trop bu durant la partie.

* * *

ED MARINARO, deuxième au repêchage des Vikings du Minnesota, a signé un contrat avec ce club de la ligue de football Nationale, hier. L'ancien arrière de l'université Cornell a dit qu'il était satisfait des termes, restés secrets, de l'entente. L'athlète de 6 pieds et 2 pouces et de 210 livres a établi des records collégiaux la saison dernière. Il gagna 1,881 verges au sol, ce qui lui donnait un total de 4,715 verges pour trois saisons.

* * *

LE CLUB DE SOCCER FABROSE de Laval annonce que sa saison de soccer commencera le mois prochain. Tout enfant âgé de 6 à 18 ans ainsi que les instructeurs intéressés à ce sport devront communiquer, aussitôt que possible, avec les directeurs aux numéros suivants: 688-3034, 622-4278, 625-655-, 622-3189. Le message s'adresse particulièrement aux habitants de Fabreville et Sainte-Rose quoiqu'on souhaitera la bienvenue aux autres.

MACK HERRON, qui a établi un record de la ligue Canadienne de football pour les retours de bottés à sa première saison avec les Blue Bombers de Winnipeg l'automne dernier, a signé son contrat pour la saison 1972 en même temps que le nouveau-venu Gary Frederickson (6 pieds, 6 pouces, 230 livres). Herron, a retourné le ballon 35 fois pour des gains de 1,019 verges. Il a également été le mielleur secondeur de ligne offensive en portant le ballon 198 fois por des gains de 900 verges. Il a encore marqué 9 touchés et a été choisi sur l'équipe d'As de la section Ouest.

* * *

DAVID JAMES, brillant instructeur de boxe amateur de Grande-Bretagne, est arrivé à Montréal hier, pour y entreprendre une tournée de 12 jours au Canada au cours desquels il dirigera des séances d'instruction sous les auspices de l'Associatin canadienne de boxe amateur. Il sera à Calgary demain, à Montréal mardi et jeudi prochains, à Timmins, Ont., le 30 avril et à Truro, Nouvelle-Ecosse, le 1er mai. James est l'instructeur national aîné de l'Association de boxe amateur de la Grande-Bretagne et a déjà dirigé l'entraînement des boxeurs de son pays pour les Jeux Olympiques de Mexico et ceux, prochains, de Munich.

* * *

BILL STONEMAN, qui gagna 3-2 contre St-Louis samedi dernier, lancera contre les mêmes Cardinaux, ce soir au parc Jarry lors de l'ouverture d'une série de trois rencontres. Son rival sera le droitier Rick Wise qui, lui, perdit la joute de dimanche dernier, aussi par le compte de 3-2 et à la suite d'une remontée de 2 points des Expos à la 9ème manche. Le choix de Stoneman, contre les Cards, était bien indiqué. Ainsi, l'an dernier, il fut crédité de 3 des 4 victoires que le Montréal connut contre St-Louis. A la suite de son triomphe de samedi dernier, Stoneman a donc vaincu les Cardinaux 4 fois sur un grand total de 6 triomphes montréalais contre cette équipe en 1971 et 1972. Les parties de demain et dimanche, notons-le, auront lieu l'après-midi à partir de 2h15. Ernie McAnally et Steve Renko devraient être les lanceurs montréalais. Leurs rivaux seront probablement Reggie Cleveland (un Canadien) et la recrue Scipio Spinks. Celui-ci est l'un de deux jeunes lanceurs obtenus par les Cards de Houston dans l'échange, récent, de Jerry Reuss. Après leurs 3 parties de la fin de semaine, les Expos partiront pour une tournée de 10 jours sur la Côte du Pacifique alors qu'ils joueront successivement à Los Angeles (3 matches), San Francisco (3 parties) et San Diego (2 joutes). Ils seront de retour au parc Jarry le vendredi 5 mai pour y affronter les Dodgers de Ll.A. et Frank Robinson.

* * *

L'ASSOCIATION QUEBECOISE DE JUDO nous informe que les compétitions qui devaient avoir lieu demain et dimanche au cégep Edouard-Montpetit à Longueuil ont été reportées, toutes deux, à dimanche au Centre Paul-Sauvé, 400 est rue Beaubien.



DE CÔTÉ, UN JOLI SOURIRE! Benoit Côté, un des meilleurs conducteurs de la piste Blue Bonnets, sourit de face alors que Christine Pfleger, l'hôtesse de la Campagne annuelle des Fédérations, elle, lui offre un joli sourire de, c'est le cas de le dire, côté . . . lors d'une récente visite à l'hippodrome du boulevard Décarie. Une fois la campagne des Fédérations terminée, le 30 avril, Mlle Pfleger reprendra son rôle d'hôtesse pour CP Air.

Avis légaux - Avis publics

AVIS est donné que FILIPPO TEDESCHI, Contremaître, des cité et district de Montréal, résidant et domicilié au 2135 Clifton Avenue, App. 1, et MARCELLA TOPPETTA, épouse de ce dernier, résidant et domiciliée à la même adresse, présenteront une Requête en Homologation de changement de régime matrimonial devant la Cour Supérieure, Division de Pratique de Montréal, le 26ième jour de mai 1972, à 10:00 a.m. ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu.

Montréal, ce 19ième jour d'avril 1972.
Maurice Martel, c.r., avocat,
Procureur de la compagnie.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

PRENEZ AVIS que la compagnie FAYMOR CHEMICAL LIMITED demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, ce 19ième jour d'avril 1972.
Maurice Martel, c.r., avocat,
Procureur de la compagnie.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est donné par les présentes que LE SECOURS AUX LEPREUX – HELP FOR THE LEPER, une corporation incorporée en vertu de la Partie III de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au Secrétaire de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 18 avril 1972
ROBINSON SHEPPARD & SHAPIRO
Procureurs de la requérante

AVIS CONFORME A L'ARTICLE 180 DU CODE CIVIL DU QUEBEC

Avis est par les présentes donné par M. Fritz Dzikonski, expéditeur, résidant au 126 St-Georges, dans la Municipalité de Chateauguay, District de Beauharnois, qu'à partir de ce jour il enlève à son épouse, Dame Violette Dufour Dzikonski, le droit de la représenter pour les besoins domestiques courants.

MONTREAL, le 13 avril 1972
Signé: Fritz Dzikonski

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la CITE DE VERDUN s'adressera à l'Assemblée Nationale de Québec, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte sur les matières suivantes:

1. – pour autoriser la Cité à verser à Guy Gagnon une indemnité à la suite de l'incident survenu le 14 octobre 1971;

2. – pour autoriser la cité à verser à Guy Gagnon, à la cessation de son emploi, une pension annuelle;

3. – pour déclarer valide et légale la vente intervenue entre la cité et Arthur J. Burgess le 24 septembre 1937 devant le notaire J.H.R. Messier et enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le no. 420478.

et pour toutes autres fins.

Montréal, ce 11 avril 1972
LACROIX VIAU BELANGER HEBERT MAILLOUX & BEAUREGARD
Procureurs de la Cité de Verdun.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'IBERVILLE

COUR PROVINCIALE

No: 15,154

P. BAILLARGEON LTEE, corporation politique et incorporée ayant son siège social à Iberville, district d'Iberville,

demanderesse

-vs-

DELBROOKE CONSTRUCTION CO. LTD, corporation politique et incorporée ayant son siège social à 2840 Deschamps, à Longueuil, district de Montréal,

défenderesse.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de la première insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.

Saint-Jean, ce vingt-troisième jour de mars, mil neuf cent soixante-douze.

Maurice Côté
Greffier-Adjoint C.P.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
"IN FORMA PAUPERIS"

NO: 12-020 631-72

DAME MILDRED McALEER-BELAIR, épouse commune en biens de MAURICE BELAIR, ménagère, résidant et domiciliée au 9501 est, rue Notre-Dame, dans les cité et district de Montréal.

Requérante.

-vs-

MAURICE BELAIR, aucun domicile connu dans et ou à l'extérieur de la province de Québec.

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MAURICE BELAIR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 18 avril 1972.
JACQUES PERRON, Régistraire.

Mes Blain, Piché, Godbout, Emery & Blain
AVOCATS ET PROCUREURS
Edifice Marine
1405, rue Peel, Chambre 300
Montréal 110, P.Q.

VILLE DE PIERREFONDS

AVIS PUBLIC
REGLEMENT NUMERO 619

AVIS EST par les présentes donné que le règlement numéro 619 en vue de l'exécution de travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de pavage et de chaînes de trottoirs sur une partie du lot 31, et pouvoyant à un emprunt de $65,000.00, a été adopté à une séance du Conseil de la Ville de Pierrefonds tenue le 7 février 1972, a été ratifié par les personnes habiles à voter à une assemblée publique convoquée et tenue le 16 février 1972, et a été approuvé par la Commission municipale du Québec et le Ministère des Affaires municipales le 21 mars 1972.

Quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur tel que prévu par la loi.

DONNE A PIERREFONDS ce dixième jour d'avril mil neuf cent soixante-douze.

GEORGETTE T. MARCEAU
Assistant-greffier

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressés au Secrétaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT NO. 12-1171" concernant

LA GUNITAGE DES PILES EN BÉTON VOIE D'ACCÈS SUD DU PONT HONORÉ-MERCIER, VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, Place de Ville, 300, rue Sparks, Ottawa, K1R 7R0, ou à l'immeuble de la voie maritime, écluse de Saint-Lambert, boite postale 97, Saint-Lambert (Qué.) jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'Est, le jeudi le 4 mai 1972.

On pourra obtenir les plans, devis, formules de soumission, conditions de travail et formule de contrat, en français ou en anglais, en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9 (Qué.), ou au Secrétaire, Place de Ville, 330, rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou au directeur régional, immeuble de la voie maritime, boite postale 97, Saint-Lambert (Qué.), contre le versement de cent dollars ($100.), pour chaque jeu de documents, montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours des dates fixées ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumissions, représentant dix pour cent (10 p. 100) de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le secrétaire
L. E. Béland

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME
DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 20 avril 1972.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA REGION DE LA CAPITALE

APPEL D'OFFRES

Des soumission cachetées, adressées au: CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.) K1A OM3 et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LE PROJET NO 97110 – PHASE II – MODIFICATIONS – INSTALLATION MECANIQUE, MUSEE VICTORIA, OTTAWA (ONTARIO)

seront reçues jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est), LE MARDI, 16 MAI 1972.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $250 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. J. Carette,
Le chef des Services financiers et administratifs

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA REGION DE LA CAPITALE

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au: CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), K1A OM3 et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LE PROJET NO 97110 – PHASE II – MODIFICATIONS – REMISE A NEUF DES ASCENSEURS, MUSEE VICTORIA, OTTAWA (ONTARIO)

seront reçues jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est), LE MARDI, 16 MAI 1972.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Le dépôt sera remboursé dès que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

Le dépôt sera remboursé dès que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. J. Carette,
Le chef des Services financiers et administratifs

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ACL-72-10168
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 9 mai 1972

4100, 42e avenue,
Pointe-aux-Trembles, P.Q.

FOURNITURE DE QUINCAILLERIE DE LIGNES TEL QUE: TIGES DE MISE A LA TERRE, RACCORDS, CONNECTEURS, PINCES A CABLES, MANCHONS, ETC...

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS ($ 10,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 avril 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-72-10170
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 16 mai 1972

Poste Vignan,
Hull, P.Q.

FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS 120 KV, 500 KVA, POUR SERVICES AUXILIAIRES,

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m., à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS ($10,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 13 avril 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE – 72 – 10163
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 16 mai 1972

Divers postes dans
la Province de Québec

FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE TENSION
345-300-138 kv.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant.

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS ($20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 10 avril 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DST-72-10167
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 mai 1972

Région Saint-Laurent

CINQ HOMMES POUR SERVICES D'UNE EQUIPE DE CINQ HOMMES POUR L'EMONDAGE ET L'ABATTAGE D'ARBRES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 13 avril 1972.

LA CORPORATION DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Place du Canada, Niveau P-4, Montréal 101
861-9729

Évaluation pour fins de :
Assurance, expropriation, fiscalité, hypothèque, vente.

Gilles Dion
administrateur

RENÉ ALAIN & ASSOCIÉS
Évaluateurs agréés
René Alain, e.a.
1600 Berri, Mtl
849-9301

DUMONTIER, LANTHIER & ASS.
Évaluateurs agréés
Yvon Lanthier, e.a.
33 ouest, St-Jacques, Mtl
845-9108

MORIN, TESSIER & ASSOCIÉS
Évaluateurs agréés
Rosaire Morin, e.a.
Réal Tessier, e.a.
234 Dufferin, Sherbrooke,
569-0487/2444

RAYMOND ALLARD
Évaluateur agréé
Raymond Allard, e.a.
50 Place Crémazie, ste 1003
Mtl
388-6417

FAGUY, GOSSELIN & ASS.
Évaluateurs agréés
Jean-Pierre Faguy, e.a.
Jacques Gosselin, e.a.
Michel Faguy, e.a.
André Ferland, e.a.
Richard Côté, e.a.
1015 ave Myrand, Québec (10)
681-3535

JEAN-GUY PAQUETTE
a/ La Cie d'évaluation Métropolitaine, Ltée
Évaluateurs agréés
Fernand Gascon, e.a.
Normand Joncas, e.a.
Jean-Guy Paquette, e.a.
200 St-Jacques - ste 1010
Montréal 126
844-1026

PAUL A. BEAULIEU
a/s Immeubles Beaulieu
Évaluateur agréé
Paul. A. Beaulieu, e.a.
1480 Poirier, St-Laurent
332-0505

LOUIS FECTEAU
Évaluateur agréé
Louis Fecteau, e.a.
4660 Boul. Henri-Bourassa,
Québec (2)
626-3122

RAYMOND, JOYAL & ASS
Évaluateurs agréés
Daniel Joyal, e.a.
J.-D. Raymond, e.a.
Pierre Sabourin, e.a.
Claude Mathers, e.a.
Gilles Théaudière, e.a.
A. L. Vallée, e.a.
P. Druelle, e.a.
1980 ouest, Sherbrooke, Mtl
935-2581

BEAULNE, CHARLES, FOURNIER
Évaluateurs agréés
Robert Fournier, e.a.
J.-M. Fournier, e.a.
2620, de Salaberry, Suite 5
Montréal 356, Qué.
332-0226

ROSARIO FRIGON,
Évaluateur agréé
Rosario Frigon, e.a.
5165 ouest, Sherbrooke, Mtl
486-3383

CLÉMENT RENAUD
a/s Corporation d'Immeubles Renaud
Évaluateurs agréés
Clément Renaud, e.a.
James W. Racine, e.a.
969, Route de l'Église
Ste-Foy, Québec 10
656-9535

CADIEUX, CHARETTE, MELOCHE
Évaluateurs agréés
Roméo Cadieux, e.a.
Jean M. Charette, e.a.
Ubald Meloche, e.a.
1105 St-Denis, Mtl
842-1101

ROGER GAMACHE
Évaluateur agréé
a/s Les Estimations du Québec inc.
Roger Gamache, e.a.
7660, des Vendéens
Ville d'Anjou, Qué.
354-0050

ANDRÉ RENY
Évaluateur agréé
André Reny, e.a.
2860 Des Quatre-Bourgeois,
Québec (10)
651-3272

CANONNE, DROLET & CHEVALIER
Évaluateurs agréés
Jean Canonne, e.a. André Drolet, e.a.
Claude Chevalier, e.a. Hector Rémy, e.a.
1066, rue Notre-Dame,
Chicoutimi, 549-1373
360, Pierre d'anjou,
723-8989
265 ouest, boul. Charest
Québec 683-1971

LABRECQUE, VEZINA & ASSOCIÉS
Évaluateurs agréés
André Labrecque, e.a.
3300 Cavendish, Mtl
1371, Hart, Trois-Rivières
167, Principale, Hull
482-3610

ROBERT ROY & ASSOCIÉS
Évaluateur agréé
Robert M. Roy, e.a.
460, Boul. Chomedey, Laval,
681-9207

GILLES CHANTAL
a/s G.D. Chantal, Associés
Évaluateur Agréé
Gilles Chantal, e.a.
1575, rue De Gaule
St-Hubert, Qué.
678-5852

ROGER LEFEBVRE & ASSOCIÉS
Évaluateurs agréés
Roger Lefebvre, e.a.
Roger Desrosiers, e.a.
245, avenue Victoria
Montréal 215, Qué.
931-7238

YVES SIMARD
Évaluateur agréé
Directeur
Service d'évaluation
a/s Armand Des Rosiers
Yves Simard, e.a.
Guy C. Monette, e.a.
1259 Berri, Mtl
845-1144

J.R. CÔTÉ
Évaluateurs agréés
a/s Les Évaluateurs Nord-Ouest Québécois
J.R. Côté, e.a.
147 Principale
Rouyn, Qué.
762-7393

J.A. MAROIS
Évaluateurs agréés
J. Arthur Marois, e.a.
Bernard Marois, e.a.
André Poisson, e.a.
Raymond Sanschagrin, e.a.
Jacques Thibault, e.a.
235 est, Dorchester, Mtl
861-1404

EUGÈNE THERIEN
Évaluateurs agréés
Eugène Thérien, e.a.
Gilles Dansereau, e.a.
Pierre Thérien, e.a.
84 ouest, Notre-Dame,
ste 900,
Mtl
840-9458

Les joueurs sont enthousiasmés d'avoir à affronter les Russes

BOSTON, TORONTO (PC) — Les meilleurs joueurs de la ligue Nationale ont accueilli avec joie la nouvelle que notre pays affrontera l'équipe nationale russe en septembre prochain. Les Phil Esposito, Bobby Orr et Derek Sanderson, des Bruins de Boston, particulièrement, ont émis leurs commentaires qui ne laissent planer aucun doute sur leurs intentions d'affronter les Russes. "Je suis prêt à jouer contre eux n'importe où et n'importe quand, n'importe quelle patinoire et selon n'importe quels règlements", ajoute-t-il.

Eddie Westfall, par contre, s'est montré très réaliste: "Notre équipe n'en sera pas une qui joue ensemble depuis très longtemps, et ces supposés amateurs de Russie évoluent ensemble 11 mois par année. Ensuite, où que nous jouions, ce sera selon leurs règlements. Il en fut toujours ainsi. Quand jouerons-nous selon nos propres règlements? Après tout, ce sont eux les aspirants. En d'autres mots, ils n'ont pas seulement l'avantage de jouer ensemble depuis toujours, ils auront aussi l'avantage des règlements."

Les joueurs des Bruins, dans leur entrain, ont ainsi contredit les dirigeants de leur équipe qui ont déclaré ne pas être en faveur que leurs joueurs ne participent à cette série, trop tôt dans la saison alors que les joueurs sortent à peine de vacances.

Westfall a aussi mentionné les questions politiques qui pourraient ressortir d'une telle série. "Je ne suis pas du tout intéressé au facteur politique mais si les Russes réussissaient à nous vaincre, il faudrait repartir à la base. Le facteur argent m'intéresse davantage. Une telle série devrait être une mine d'or pour la promotion. Si on y met le paquet, tous les grands noms voudront jouer." Pas bête ce M. Westfall.

Il a aussi suggéré qu'une telle série soit plutôt présentée à la fin d'avril contre une équipe éliminée des séries éliminatoires de la coupe Stanley. "Vous auriez là une équipe homogène qui a joué toute une saison ensemble. Tout ce que les joueurs auraient à apprendre serait de s'ajuster aux nouveaux règlements.

ORR Y SERA

Bobby Orr sera sûrement de la partie selon son avocat Alan Eagleson. Interviewé de Prague par téléphone, Eagleson a déclaré: "Orr y sera parce qu'il a exprimé son intention d'y participer". Eagleson s'est aussi dit désappointé par l'attitude des dirigeants des Bruins et des Blues de St-Louis qui voudraient défendre à leurs joueurs de participer à cette série mondiale. "Adams (Boston) est Américain et il ne se soucie pas de la loyauté des joueurs à leur pays. Sid Abel (St-Louis) n'a aucun intérêt au Canada. Il est même oublié où il est né, à Melville, Saskatchewan. Si les propriétaires des équipes empêchent les joueurs de jouer contre la Russie, ils seront dans de mauvais draps. Et ce n'est pas le temps de provoquer les joueurs actuellement."

Red Berenson, le président de l'Association des joueurs de la ligue, s'est pour sa part déclaré convaincu que toutes les étoiles de la ligue seront honorées de pouvoir affronter les Soviétiques. Il a ajouté que les joueurs seront davantage motivés pour l'amour du jeu que pour leur fierté nationale.

"Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de patriotisme impliqué. Nous représentons les meilleurs joueurs de hockey au monde mais maintenant cela devient partagé entre le Canada et les Etats-Unis. Ce sera plutôt la ligue Nationale contre le hockey international." de dire Berenson.

Berenson doute cependant que le Canada puisse remporter huit victoires de suite, car il y a des relâchements, parfois, après certaines parties.

Harold Ballard, président des Maple Leafs de Toronto, a décrit la future série comme étant "le plus grand événement de sport de l'histoire". Ballard a expliqué que tous ses joueurs seront disponibles pour une telle série, les Keon, Parent et Glennie, entre autres. Il a également suggéré que l'instructeur de cette future équipe soit Toe Blake. "Il a remporté toutes ces coupes Stanley pour le Canadien et il est très respecté comme instructeur." de dire Ballard.

A Vancouver, Lyman Walters, vice-président de Medicor, compagnie propriétaire des Canucks, a déclaré ne pas être d'accord avec la période qu'on a choisie pour présenter une telle série. "Cela arrivera en pleine période d'entraînement", raison plus ou moins sérieuse. Car il faut plutôt penser qu'une équipe d'étoiles sera choisie assez tôt pour pouvoir s'entraîner ensemble assez longtemps et être en condition pour la dite série. Walters est un autre Américain, du Minnesota.

Parmi d'autres noms suggérés pour agir comme instructeur, mentionnons Jean Béliveau et King Clancy.

Une erreur?

Murray Williamson, instructeur de l'équipe nationale américaine, prétend pour sa part que le Canada commet une grossière erreur que d'affronter les Russes à ce stade de la saison. "Alors que les Canadiens débuteront leur entraînement, les Russes seront à leur sommet. Les Russes débuteront probablement leur camp d'entraînement à la fin de juillet, un mois avant les Canadiens et auront entre 15 et 20 parties hors-concours de jouées à ce moment-là.

Williamson, qui a mené les Américains à une médaille d'argent derrière l'Union Soviétique aux Jeux de Sapporo, a ajouté que c'était là le rêve de l'ex-instructeur russe, Anatoly Tarasov, que de vouloir jouer contre les professionnels canadiens. "Je ne serais pas surpris de le voir revenir à la tête de l'équipe soviétique", de dire Williamson. Il termine en disant que les Canadiens devraient affronter les Russes dès maintenant alors qu'ils sont en condition tout en expliquant que les Russes ont le meilleur programme d'entraînement au monde.

Les suggestions pour 1976 du Comité Québec

Claude Bouchard, président du Comité Québec '76, a rendu public, hier, le rapport maintenant remis officiellement au ministre de l'Education, François Cloutier, à propos des Jeux Olympiques de 1976.

Les principales recommandations contenues dans ce rapport sont les suivantes:

Que le gouvernement du Québec crée, dans le plus bref délai possible, la Mission Québec '76 et lui accorde un statut juridique et autonome pour une période de quatre ans (1972-76).

Qu'un service des sciences du sport, commun aux élites de Québec '76, soit créé dans le cadre de la Mission Québec '76.

Que les fédérations de sport du Québec intensifient leurs relations avec les fédérations sportives canadiennes.

Que la mission Québec '76 établisse un programme spécial de bourses à l'intention des élites retenues dans le programme Québec '76.

Que la Mission Québec '76 favorise auprès de l'entreprise privée l'obtention de congés avec solde en fonction des exigences de certaines phases du programme Québec '76.

Que le HCJLS définisse clairement les fonctions d'un directeur technique d'une fédération de sport afin d'éviter qu'il ne devienne qu'un secrétaire administratif.

Que le HCJLS étudie la possibilité de mettre à la disposition de chacune des fédérations sportives un adjoint administratif afin de dégager le directeur technique pour lui permettre de jouer davantage le rôle d'entraîneur en chef pour le sport en cause.

Que la Mission Québec '76 exécute les représentations nécessaires auprès des dirigeants de la Société de régie des lotos du Québec pour connaître les possibilités de subventions au sport amateur dans le cadre des loteries "mini", "inter", "super", "perfecta" ou toute autre qui naîtrait d'ici 1976.

Que la Mission Québec '76 encourage la participation des populations régionales en créant un système de parrainage d'athlètes ou de sports par les communautés urbaines, villes ou municipalités.

Que la Mission Québec '76 sollicite les employeurs pour obtenir de ces derniers des emplois, ou des conditions spéciales de travail, qui permettraient aux athlètes, entraîneurs et officiels techniques d'assurer leur perfectionnement.

Que la Mission Québec '76 négocie des ententes particulières avec les dirigeants du sport professionnel pour que ceux-ci facilitent le maintien du statut amateur de certains athlètes.

Que la Mission Québec '76 sollicite des dirigeants du sport professionnel au Québec pour que ces derniers contribuent au financement du programme Québec '76 par l'organisation de manifestations sportives spéciales.

Que la Mission Québec '76 soit habilitée à gérer les sommes d'argent qui seront obtenues dans l'ensemble des sources identifiées.

Que la Mission Québec '76 fasse rapport publiquement et annuellement sur le coût et le financement de ses opérations.

Avertissement

L'étude terminée permet aux membres du Comité Québec '76, lit-on encore, de reprendre l'avis déjà exprimé par les organismes régisseurs des sports à l'effet qu'un programme spécial visant à rattraper certains de nos retards dans le domaine de la préparation olympique des Québécois ne devrait pas se financer à même le budget régulier du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisiers et aux sports, car il est évident que ce budget est déjà nettement insuffisant pour rencontrer les dépenses habituelles des fédérations sportives et de la C.S.Q.

Manifestations de joie des Tchèques

PRAGUE (AFP) — Une heure après la victoire de la Tchécoslovaquie sur l'URSS, lui assurant pour la première fois depuis 25 ans le titre de champion du monde de hockey sur glace, la foule a commencé à envahir la Place Wenceslas pour crier sa joie. Les cris "Tchécoslovaquie, Tchécoslovaquie", "à nous la médaille d'or" "trois-deux, trois-deux" alternaient avec le célèbre cris de guerre des supporteurs soviétiques "Shaibou, Shaibou" scandé ironiquement.

Bien que de très nombreux policiers aient été déjà postes tous les dix mètres sur toute l'étendue de la Place, des renforts ont été très rapidement envoyés par autocars. Bientôt la police a ordonné par haut-parleurs à la foule de quitter immédiatement la Place Wenceslas par toutes les rues adjacentes et de se disperser. Cet ordre a été accueilli par une volée de huées et de sifflements cependant que la foule obtempérait malgré tout.

Vers 21h, le calme semblait revenu. Cependant de nombreux groupes circulaient encore en chantant dans les rues voisines de la Place. Les policiers, toujours copieusement hués, les maintenèrent à distance.

(Voir nouvelle page 18).

TOURNOI MONDIAL

Hier
Russie 2, Tchécoslovaquie 3
Finlande 5, Suède 4
Aujourd'hui
Allemagne de l'O. vs Suisse
Allemagne de l'Ouest vs Suisse

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"



Après avoir désigné 4 vainqueurs, sans oublier deux quinielas et l'exacta, avant-hier soir, notre sélectionneur a maintenant un total de 107 gagnants en 390 courses pour une moyenne de 27.4%.

Voici ses choix pour le programme de ce soir:

1ère course: 1 – Nevele Dell (no 9); 2 – Exceptional Boy (4); 3 – Katie S. (6).

2ème: 1-Duc Mir (4); 2 – Saucy Air (7); 3 – Torrid Encounter (3).
Paris doubles suggérés: 9-4, 9-7 et 9-3.

3ème: 1 – Green River Dahn (1); 2 – Belle Coloniale (4); 3 – Kays Knight (5).

4ème: 1 – Hopeful Dart (6); 2 – Flaniven (3); 3 – Tag Joy (2).
Quinielas suggérées: roulette 2-3-6.

5ème: 1 – The Count A (8); 2 – Two Mountains Step (1); 3 – Leedam Scotty (6).

6ème: 1 – Heinze Travel (8); 2 – Bobbalou (6); 3 – Newstar Mir (1).
Quinielas suggérées: roulette 1-6-8.

7ème: 1 – Express Harry (1); 2 – Golden Michèle (5); 3 – A. St. A (8).

8ième; 1 – Quick Brew (9); 2 – Golden Michèle (5); 3 – A St. A (8); 3 – Canadian Killean (4); 4 – Rapid Henry (2).
Quinielas suggérées: roulette 1-2-4-9.

9ème: 1 – Titan Richelieu (2); 2 – Cabonga Saunders (6); 3 – Mr. Spring Brook (5).

10ème: 1 – Hi Gold (4); 2 – Brockie's Colt (1); 3 – Litizor (7).
Exactas suggérées: roulette renversée 1-4-7.

Décisions à la boxe

Au cours d'une réunion de tous les représentants des exécutifs de boxe au pays, à Montréal, on a pris trois décisions en ce qui a trait la présentation de futurs matches de boxe au Canada, a révélé Jean Laroche, président de la Commission athlétique de Montréal et de la Fédération canadienne de boxe professionnelle.

1. – Confier à la nouvelle Commission de boxe du Manitoba l'élaboration d'un dossier médical complet pour tous les boxeurs canadiens, dossier qui doit être approuvé par la FCB.

2. – Confier à Laroche la rédaction, basée sur les règlements montréalais, d'une copie de règlements en vigueur présentement dans tout le Canada.

3. – Contrôler très sévèrement tous les combats titulaires à travers le pays au moyen d'un examen médical complet, sept jours avant le match, examen comprenant un électro-encéphalogramme, un électro-cardiogramme et un rayon X à la colonne vertébrale et ce, aux deux boxeurs impliqués.

De plus, cet examen complet s'appliquera aussi à tout boxeur victime d'un K. O., lequel revient à l'action après une suspension automatique de 30 jours.



LA PALESTRE NATIONALE a honoré hier midi ses athlètes du mois de mars. Marcel Dionne, recrue des Red Wings de Détroit, a été nommé l'athlète professionnel et c'est son frère Reynald qui a accepté la plaque en absence. À droite, Chantal Gilbert, une jeune escrimeuse très talentueuse, accepte sa plaque des mains de Robert Desjarlais, moniteur d'escrime à la Palestre. (Photos Le Devoir, Delor)

Carrières et Professions

École secondaire reconnue demande

- **un professeur de français**
- **un professeur de mathématiques commerciales**
- **un professeur de sciences commerciales**

Qualifications requises.

Écrire à :

Case 1784, Le Devoir

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

SURVEILLANTS DE DISTRICT DEMANDÉS

Le titulaire dirige et coordonne les programmes et les projets de développement économique dans les domaines de l'exploitation des ressources et du progrès industriel, des services commerciaux, de la gestion des terres et de l'administration des fonds, dans les districts suivants:

Pointe-Bleue,
Sept-Iles.

Prière d'indiquer le district préféré.

Qualifications: Diplôme universitaire en commerce ou niveau correspondant de formation dans une spécialité ou une discipline pertinente pouvant satisfaire aux exigences de l'emploi.

Salaire de base: $12,448.00 - $14,145.00

Mentionner le numéro de concours 72-IAN-QUÉ-427

La demande d'emploi doit être soumise à:

Le Surintendant régional,
Personnel,
Ministère des Affaires Indienne
et du Nord Canadien,
175 rue St.Jean,
Québec 4, P.Q.

GRAPHISTES CONCEPTEURS (SENIOR)

Avec connaissance approfondie des systèmes modulaires et typographiques pour la création d'identifications corporatives, rapports annuels, brochures etc.

Envoyer détails de votre compétence à:
Boîte postale 155, Succursale Bourassa
Montréal 359, Québec

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES ARTS
ET DES SCIENCES

ADJOINT AU VICE-DOYEN À LA COORDINATION ET AU DÉVELOPPEMENT

Fonctions:
Sous la direction du vice-doyen et en collaboration avec le Service de l'Equipement planifie, coordonne et contrôle la répartition des espaces pour tous les départements ou écoles de la Faculté.
En plus, il prépare les dossiers nécessaires à l'étude des projets de création, de fusion, de suppression ou de transfert de départements, écoles ou institut .

Qualifications:
Diplôme de premier cycle universitaire en Sciences Administratives ou formation équivalente. Quelques années d'expérience à des fonctions analogues. Aptitude à communiquer en français et en anglais.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet au:

SERVICE du PERSONNEL,
UNIVERSITÉ de MONTRÉAL,
Case postale 6128,
Montréal, Québec

UNIVERSITÉ DE MONCTON

POSTE: DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGIE-EDUCATION

FONCTION:
Répondant directement au Vice-recteur académique, le Directeur est responsable de toute l'École de Psychologie-Education.

Il doit, en collaboration, voir au niveau de l'Ecole au contrôle des programmes, aux procédures académiques, au recrutement du personnel enseignant, aux promotions, à l'Établissement des priorités en tenant compte des implications budgétaires, etc. Il doit analyser les besoins de son Ecole, travailler au rehaussement des standards académiques, voir à recycler le personnel et s'intéresser à la recherche.

Le Directeur représente son École au Conseil académique et au Sénat académique.

Présentement l'École de Psychologie-Éducation consiste des départements d'éducation, de psychologie, d'éducation physique et d'un Centre Psycho-social. Des négociations sont en cours qui devraient mener à la création d'une Faculté d'Éducation incorporant les départements s'occupant de la formation des maîtres, tant à l'Université de Moncton qu'à l'École Normale et à l'Institut de Technologie du Nouveau-Brunswick. Cette intégration entrera en vigueur probablement le 1er juillet 1973. Le département de psychologie s'intégrera dans une autre faculté. Le nouveau Directeur participera activement dans la planification de la nouvelle faculté et deviendra son premier Doyen.

QUALIFICATIONS :
Les candidats doivent posséder une expérience suffisante dans l'enseignement à tous les différents niveaux, la recherche et l'administration. Les candidats doivent aussi être bilingues et être titulaires d'un doctorat.

TRAITEMENT:
Rang professoral et salaire à négocier.

Les candidats doivent faire parvenir un curriculum vitae détaillé et un dossier professionnel complet à :

M. H.J. Schweiger
Vice-recteur académique
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick

LE COLLÈGE (UNIVERSITAIRE) DE HEARST

Affilié à l'Université Laurentienne

Le Collège Universitaire de Hearst est présentement à la recherche de quatre professeurs pour septembre 1972:

1. **Un professeur de littérature anglaise,** bilingue, qui posséderait une bonne formation en littérature américaine;
2. **Un professeur de littérature canadienne française** qui aurait une formation en théâtre;
3. **Un professeur de psychologie,** bilingue, qui serait spécialisé en orientation scolaire et professionnelle ou en enfance inadaptée;
4. **Un professeur de sociologie,** bilingue, qui serait apte et intéressé à travailler dans le milieu.

Tâche: La principale tâche de ces professeurs sera de donner des cours, le jour et le soir, à des étudiants qui aspirent au baccalauréat ès arts.

Titres : Maîtrise ès arts ou l'équivalent.

Traitement: Selon les titres et l'expérience.

Prière d'adresser votre curriculum vitae, **avant le 1 mai 1972,** *à Raymond Tremblay, directeur, Collège de Hearst, C.P. 580, Hearst, Ontario.*

la ville de québec

ÉCONOMISTE

Service de l'urbanisme

FONCTIONS : Sous direction, effectuer des analyses et des recherches d'ordre économique reliées au développement et au réamenagement urbain à savoir des études de marché relatives aux secteurs de l'activité urbaine, des études de coûts et bénéfices relatives aux projets de construction ou de rénovation, des études sur l'apport fiscal des types de zonage; formuler des recommandations et préparer les mémoires et rapports requis dans l'exercice des fonctions; accomplir toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS : Posséder un diplôme universitaire en sciences économiques; de préférence, quelques années d'expérience dans le développement et le réaménagement urbain; connaissance générale des méthodes et procédés relatifs au traitement mécanique des données; qualités personnelles appropriées, dont un état physique satisfaisant.

TRAITEMENT : Selon les qualifications du candidat choisi.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser avant le 9 mai 1972, au :

SERVICE DU PERSONNEL,
Hôtel de Ville,
Québec 4, P.Q.

Mentionner le concours numéro 795-72.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE VAL D'OR

demande un

DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT

Attributions :
- Planifier, organiser, coordonner et évaluer l'enseignement.
- Aviser le directeur général et assister les directeurs d'écoles relativement à l'organisation de l'enseignement, aux programmes d'études, aux méthodes techniques et documents d'enseignement, aux méthodes d'évaluation et de contrôle de l'enseignement.
- Animer le personnel d'enseignement.
- Assumer l'administration des services aux élèves : orientation scolaire, psychologie, culte et pastorale, services sociaux, services de santé, sports et loisirs, lesquels avec les activités d'enseignement sont orientées vers la formation intégrale de l'élève.

Qualifications requises :
- Brevet d'enseignement du Québec.
- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement, diplôme requérant au moins 17 ans de scolarité.
- Expérience dans l'enseignement et dans l'administration de préférence.

Traitement :
- De $12,575.00 à $16,250.00 selon les qualifications du candidat nommé.

Les personnes intéressées, hommes ou femmes, doivent faire parvenir leur demande pour le 17 avril au : (fournir curriculum vitae et attestations requises)

Directeur Général
C.P. 127
Val d'Or, P.Q.

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

L'Union régionale de Sherbrooke des Caisses populaires Desjardins

est à la recherche de candidats pour le poste de

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Description :
- Planifie, organise, coordonne et contrôle, sous l'autorité du Directeur général, les activités relatives a l'administration du personnel.
- Est responsable du recrutement et de la sélection des employés de l'Union régionale.
- Représente l'Union régionale auprès des Caisses populaires, lorsqu'il s'agit de leur fournir l'assistance et les recommandations nécessaires concernant le domaine du personnel.
- Est responsable plus particulièrement de l'implantation et du maintien du SEC (système d'évaluation des fonctions des Caisses populaires) et du fichier central sur le personnel.

Exigences :
Le candidat peut démontrer qu'il possede une formation universitaire en relations industrielles ou en sciences de l'administration (spécialisation : administration du personnel) et une expérience d'au moins deux (2) ans dans le domaine du personnel.

Conditions de travail :
Lieu de travail : Sherbrooke
Le salaire variera selon les qualifications et l'expérience.
Avantages sociaux usuels.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au

DIRECTEUR DU SERVICE DU PERSONNEL,
La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins,
150, avenue des Commandeurs,
Lévis, Qué.

S'affronteront-ils en finale ?

Rangers en avant 3-0, Boston mène 2-0

Il semble inéluctable que les Rangers de New York et les Bruins de Boston, deux grands rivaux de toujours, s'affronteront sous peu pour la possession de la coupe Stanley. Jouant à domicile hier soir, tous deux ont pris des avances quasi insurmontables dans les séries demi-finales qui les opposent respectivement aux Black Hawks de Chicago et aux Blues de Saint-Louis, les représentants de la section Ouest de la ligue Nationale de hockey.

Les Rangers décrochaient un 3ème triomphe d'affilée difficile, cette fois au compte de 3-2, pour prendre les devants 3-0 contre les Hawks. La série pourrait bien prendre fin dès dimanche soir au Madison Square Garden où les deux clubs s'affronteront une 4ème fois.

Les puissants Bruins, vainqueurs des Blues 6-1 mardi soir, ont été encore plus inexorables hier en les humiliant 10-2. Les deux équipes disputeront maintenant leurs deux prochaines rencontres à Saint-Louis où l'on s'attend à ce que les Blues procurent un semblant d'opposition aux Bostonnais.

But vainqueur

A New York, c'est un but du défenseur Dale Rolfe, à mi-chemin au 2ème engagement, qui a procuré la victoire aux Rangers, confiants d'atteindre la finale pour la première fois en 22 ans.

Rolfe, qui n'a réussi que deux buts durant la saison régulière, en était hier à son 2ème des éliminatoires. Il se retrouva seul devant le gardien Gary Smith, des Hawks, à la suite d'un bel échange entre Vic Hadfield et Rodrigue Gilbert.

Peter Stemkowski et Bruce MacGregor ont enfilé les deux autres buts des vainqueurs, tandis que Dennis Hull réussissait ceux des Hawks, ses 3ème et 4ème des éliminatoires.

1ère période
1 – Chicago, D. Hull 3e, Bordeleau, Maki . . . 5.12
2 – New York, Stemkowski 3e, Irvine, Delarco . . . 17.31
Pun, Doak NY 6.13, White C 15.23
2ème période
3 – New York, MacGregor 1er, Tkaczuk . . . 6.20
4 – Chicago, D. Hull 4e, R. Hull . . . 9.49
5 – New York, Rolfe 2e, Gilbert, Hadfield . . . 10.56
Pun, Magnuson C 2.42, Sather NY 5.08, Carr NY 9.33
3ème période
Aucun pointage
Pun, aucune
Les lancers:

Chicago	7	10	6	– 23
New York	16	11	11	– 38

Gardiens: Smith, Chicago; Villemure, New York.
Assistance: 17,250

L'avalanche

A Boston, le vétéran Johnny Bucyk a dirigé l'attaque impitoyable des Bruins avec trois buts, soit le tour du chapeau, tandis qu'Eddie Westfall en récoltait deux, contre deux gardiens des Bleus.

La recrue Jacques Caron, la grande vedette des Blues lors de leur récente conquête des North Stars du Minnesota en quart de finale, céda sa place à Ernie Wakely après le 4ème but des Bruins tôt en 2ème période, mais les Bruins furent aussi impitoyables contre son successeur.

Phil Esposito, Johnny McKenzie, Mike Walton, Donald Marcotte et Garnett Bailey furent les autres compteurs des Bruins, tandis que Phil Roberto, meilleur pointeur des séries éliminatoires avant le match d'hier soir, et Mike Murphy marquaient ceux des Blues, tôt au 3ème vingt alors que les Bruins avaient déjà pris une avance de 6-0.

Les Bruins comptèrent trois buts en quatre avantages numériques, dont deux par Bucyk, cependant que les Blues s'avérèrent pitoyables dans une telle situation, ne réussissant même pas un seul lancer vers Gerry Cheevers, gardien bostonnais, lorsqu'il obtinrent un avantage de deux joueurs en seconde période.

Les deux équipes disputeront leur 3ème match à Saint-Louis dimanche après-midi et leur 4ème mardi soir prochain.

1ère période
1 – Boston, Bucyk 4e, Stanfield, McKenzie . . . 7.17
2 – Boston, Esposito 6e, Awrey . . . 8.39
3 – Boston, Westfall 2e, Bailey, Orr . . . 9.54
Pun, Egers SL 6.22, Awrey B 12.37, Smith B 19.54
2ème période
4 – Boston, Baileyler, Orr, Westfall . . . 6.33
5 – Boston, McKenzie 3e, Orr, Bucyk . . . 9.27
Pun, K. O'Shea SL 9.01, Esposito B 12.20, Smith B 13.58
3ème période
6 – Boston, Bucyk 5e, Esposito, Stanfield . . . 3.47
7 – St-Louis, Murphy 1er, Unger, Hormung . . . 4.37
8 – St-Louis, Roberto 7e . . . 5.26
9 – Boston, Walton 3e . . . 10.34
10 – Boston, Marcotte 2e, McKenzie . . . 14.29
11 – Boston, Bucyk 6e, Awrey, Bailey . . . 16.07
12 – Boston, Westfall 3e, Bailey . . . 16.47
Pun, St-Louis (par Lavender) 1.50, Crisp SL 5.48, Awrey B 17.09
Les lancers:

St-Louis	10	13	10	– 33
Boston	8	11	12	– 31

Gardiens: Caron et Wakely, St-Louis; Cheevers, Boston. Assistance: 14,995



EXPLOSION DE JOIE ! Les joueurs de la Tchécoslovaquie sont fous de joie après avoir vaincus les Russes 3-2 pour remporter le championnat mondial. Hockey Canada devrait-elle reviser son entente avec l'URSS et chercher plutôt à opposer une équipe canadienne aux Tchécoslovaques ? (Téléphoto PA)

La volonté tchécoslovaque a eu raison du classicisme soviéique

PRAGUE (AFP) – (De l'envoyé spécial de l'AFP: Charles Bietry)

Vingt-cinq ans après son premier titre, la Tchécoslavaquie est devenue à nouveau championne du monde de hockey sur glace mettant fin, grâce à une fantastique victoire de 3-2, à neuf années de règne de l'Union Soviétique.

Même si les Tchécoslovaques s'inclinaient devant les Finlandais le dernier jour, ils ne pourraient plus en effet être dépassés par les Soviétiques, condamnés par cette défaite d'hier après-midi.

Les Soviétiques, en venant à Prague, pour ce championnat 1972, savaient qu'ils risquaient beaucoup plus qu'aux récents Jeux olympiques où ils ont nettement dominé toutes les autres équipes. En Tchécoslovaquie, ils s'attendaient à trouver une toute autre résistance de la part de joueurs qui opéraient chez-eux d'abord, et qui avaient peut-être aussi bien des raisons de vaincre une équipe soviétique.

Le premier match l'a montré (3-3), les Tchécoslovaques jouant avec un coeur et un enthousiasme qui gênait beaucoup la belle ordonnance soviétique.

Cette seconde rencontre, la véritable finale, allait se dérouler presque selon le même scénario. Très vite, par Nedomansky qui profita d'une faute de Kuzkine, puis par Farda, les Tchécoslovaques menèrent 2-0 sous les hurlements de joie d'une foule en folie d'où semblaient avoir disparu presque toutes les chorales russes.

Devant la vitesse de leurs adversaires, leur hargne à disputer tous les palets, les Soviétiques semblaient incapables de s'organiser et même les vieux renards comme Ragouline et surtout Kouzkine ne réussissaient pas à mettre de l'ordre.

Mais dès le début de la 2ème période, alors qu'aucune des deux équipes ne parvenait à se décontracter, c'était au tour de Jaroslav Holik de perdre stupidement la rondelle et Maltsev réduisait le pointage.

Six minutes plus tard Jaroslav Holik se racheta. Au beau milieu d'une période de domination soviétique, il parut en contre attaque, feinta la passe à son frère, et marqua un troisième but qui porta le pointage à 3-1, comme il l'avait été lors de la première rencontre.

Jaroslav Holik n'avait pas encore fini de faire parler de lui. Il avait marqué depuis à peine deux minutes quand il commettait une faute sur Mihailov qui lui valait d'être expulsé deux minutes, et c'était l'occasion pour les Soviétique de revenir à 3-2.

La troisième période allait être fantastique. Si les Soviétiques égalisaient, leur meilleure moyenne de buts faisait d'eux les champions du monde. Dix fois, vingt fois, cent fois, les maillots rouges de Vikoulov, Kharlamov, Maltsev se lancèrent à l'assaut des buts tchèques, mais toujours un gant, un patin, un bâton, une poitrine même repoussait. On vit Stastny se lancer au devant d'un tir de Gusev puis se tordre de douleur sous la violence du choc pendant plusieurs minutes, on vit le gardien Holecek, devenu l'idole du public, se jeter plusieurs fois tête en avant dans une forêt de patins.

Et puis les secondes s'écoulèrent, longues, très longues pour les spectateurs debout dans l'amphithéâtre, longues aussi pour une équipe tchécoslovaque qui tenait tant à ce titre, qui représentait tellement pour elle. Quand le coup de sirène final survint, ce fut une fantastique explosion de joie. On s'embrassait dans les tribunes, on hurlait, et lorsque retentit l'hymne tchécoslovaque, il y eut beaucoup de larmes au Palais des sports de Prague, mais sans doute en eut-il aussi beaucoup dans les foyers de Tchécoslovaquie

Nicklaus à deux coups de la tête

RANCHO LA COSTA, Californie (PA) – Le vétéran Gardner Dickinson et le jeune Hubert Green ont surpris les golfeurs d'élite prenant part au Tournoi des Champions, en réussissant tous deux des rondes de 68 hier, journée initiale de la compétition de 72 trous.

Mais Jack Nicklaus, récent vainqueur du tournoi des Maîtres, est en excellente posture avec un 70, deux coups sous la normale du parcours La Costa, long de 7,114 verges. Deux autres golfeurs partagent le 2ème rang avec Nicklaus.

Hockey

LIGUE NATIONALE

Hier soir
Série E
St-Louis 2, Boston 10
(Boston mène la série demi-finale 4-de-7 2-0)
Série F
Chicago 2, New York 3
(New York mène la série demi-dinale 4-de-7 3-0)
Dimanche
Boston à St-Louis, 2h (TV)
Chicago à New York, 7h (TV)

LIGUE JR DU QUEBEC

Ce soir
Québec à Cornwall
(début de la finale 4 de 7)
Dimanche
Cornwall à Québec

LIGUE JR DE L'ONTARIC

Ce soir
Oshawa à Ottawa
(Ottawa mène 7-3, série de 8 pts)

LIGUE AMERICAINE

Ce soir
Baltimore à Cincinnati
(Baltimore mène 2-0, semi-finale 4 de 7)
Demain
Halifax à Boston
(Halifax mène 1-0, demi-finale 4 de 7)
Dimanche
Baltimore à Cincinnati
Lundi
Boston à Halifax

Baseball

CLASSEMENTS

NATIONALE

	g	p	moy.	diff.
Est				
Montréal	3	0	1.000	–
Philadelphie	2	2	.500	1
Pittsburgh	3	2	.500	1
Chicago	2	3	.400	2
New York	1	2	.333	2
St-Louis	1	4	.200	3
Ouest				
Los Angeles	5	1	.800	–
Houston	3	2	.600	1½
San Diego	3	2	.600	1½
San Francisco	3	2	.600	1½
Cincinnati	1	3	.250	3
Atlanta	1	6	.143	4½

Mercredi
Philadelphie 1, St-Louis 0
Los Angeles 4, Atlanta 0
Pittsburgh 5, Chicago 2
Houston 7, Cincinnati 5
San Diego 4, San Francisco 3
Hier
Los Angeles 11, Atlanta 2
Chicago, Pittsburgh
San Francisco à San Diego

AMERICAINE

	g	p	moy.	diff.
Est				
Baltimore	4	1	.800	–
Détroit	2	2	.667	1½
Cleveland	2	2	.500	1½
New York	2	2	.500	1½
Milwaukee	1	2	.333	2
Boston	1	3	.250	2½
Ouest				
Oakland	4	1	.800	–
Californie	2	2	.500	1½
Kansas City	3	3	.500	1½
Minnesota	2	2	.500	1½
Chicago	2	3	.400	2
Texas	1	3	.250	2½

Mercredi
Cleveland 3, Boston 1
New York 3, Milwaukee 2
Chicago 2, Texas 1
Baltimore 5, Détroit 2
Minnesota 12, Californie 3
Oakland 4-3, Kansas City 0-1
Hier
Milwaukee à New York
Détroit à Baltimore, remise, pluie

HIER

LIGUE NATIONALE

Los Angeles 261 000 101 – 11 18 0
Atlanta 000 000 001 – 1 7 2
Osteen et Cannizzaro; G. Stone, Barber 2e et Casanova. LG- Osteen (1-0). LP- Stone (0-2). Sir.- Atlanta, Brown 1er. A.- 5,031.
(Les Dodgers ont réussi 7 pts sur 6 simples d'affilée en 2ème manche.)

Chicago 100 002 002 – 5 7 3
Pittsburgh 012 001 30X – 7 12 2
Jenkins, Gura 7e, Decker 7e, Hamilton 7e et Rudolph; Ellis, Walker 7e, Giusti 9e et Sanguillen. LG- Ellis (1-1). LP- Jenkins (0-1). Cir.- Chicago, Santo 1er; Pittsburgh, Stargell 1er. A.- 6,529.
(Manny Sanguillen a fait compter 2 pts pour les Pirates avec ses 5e et 6e cs d'affilée, répartis sur 3 parties.)

LIGUE AMERICAINE

Détroit 000 000 000 – 0 3 0
Baltimore 000 000 000 – 1 2 1
Timmerman, Seelbach 5e et Haller; Dobson et Hendricks. LG – Dobson (2-0). LP – Timmerman (0-1). Cir.- Balt. Blair 1er. A.- 5,223.

AVANT-HIER SOIR-NUIT

NATIONALE

San Francisco 100 100 010 – 3 7 0
San Diego 000 200 002 – 4 5 0
Marichal et Healy; Hirby, Caldwell 9 et Barton. GW-Caldwell, 1-0. P – Marichal, 1-1. CC-San Diego, Colbert 1er, Jeter 1er. D – 2h09. A – 7,705.

AMERICAINE

Minnesota 030 001 341 – 12 15 1
Californie 000 102 000 – 3 10 0
Blyleven, LaRoche 6 et Roof; Messersmith, Fisher 7, Murphy 8, Queen 8 et Torborg. G – Blyleven, 1-0. P – Messersmith, 1-1. CC – Minnesota, Darwin 3. D – 3h. A – 6,451.

2ème PARTIE

Kansas City 100 000 000-1 8 0
Oakland 000 100 02x-3 8 0
Dal Canton, Burgmeier 8, Nelson 8 et May; Hunter, Knowles 6, Locker 8, Fingers 9 et Tenace. G-Locker 8, Fingers 9 2-0. p-Dal Canton, 0-1. D-2h34, A-5,671.

AUJOURD'HUI

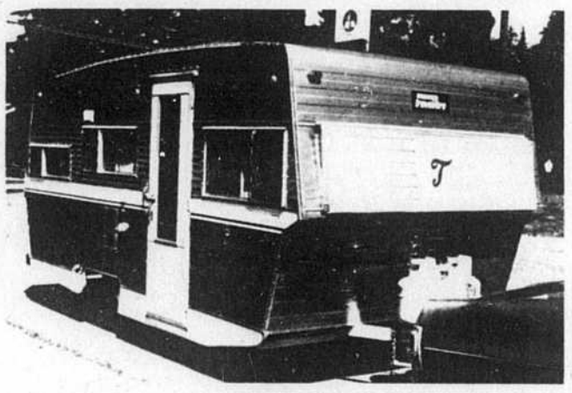
NATIONALE

St-Louis, Wise (0-1) à Montréal, Stoneman (1-0), 8h05
Chicago, Hooten (1-0) à New York, Seaver (1-0), 2h05
Pittsburgh, Moose (0-1) à Philadelphie, Champion (1-0), 7h35
Cincinnati, Nolan (1-0) à Atlanta, Reed (1-0), 8h05
San Diego, Greif (1-0) à Los Angeles, Downing (0-1), 11h
Houston, Wilson (0-1) à San Francisco, Cumberland (1-0), 11h

AMERICAINE

Californie, Wright (0-1) au Texas, Bosman (0-1), 8h30
Kansas City, Splitorff (1-0) à Chicago, Bradley (0-0), 9h
Baltimore, McNally (1-0) à Cleveland, Wilcox (1-0), 5h30
Détroit, Cain (0-0) à Milwaukee, Parsons (1-0), 8h30
New York, Stottlemyre (0-1) à Boston, Culp (0-1), 7h30

Travelaire.
La roulotte des quatre saisons.



Eté comme hiver, vous n'hésiterez pas de voyager en Travelaire. Cinq modèles "La Jolla" vous sont offerts dans les dimensions de quinze à vingt-deux pieds. Tous ont un châssis surbaissé qui procure une plus grande sécurité de remorquage et une consommation d'essence réduite. Tous offrent un confort de grand luxe à longueur d'année, quelle que soit la saison.

travelAire

Neonex Leisure Products Ltd., 1055 ouest, rue Hastings, Vancouver 1, Colombie-Britannique.
Usines à Edmonton et Red Deer en Alberta, à Winkler au Manitoba et à Woodstock et Arnprior en Ontario.

Distributeurs autorisés

LAURENTIEN TRAILER CITÉ LTÉE
1260, Boul. Labelle
Blainville, P.Q.
430-3434

DACO SALES LTD.
CAMPING TRAILERS
835, boul. Taschereau
Greenfield Park, P.Q.
672-3570

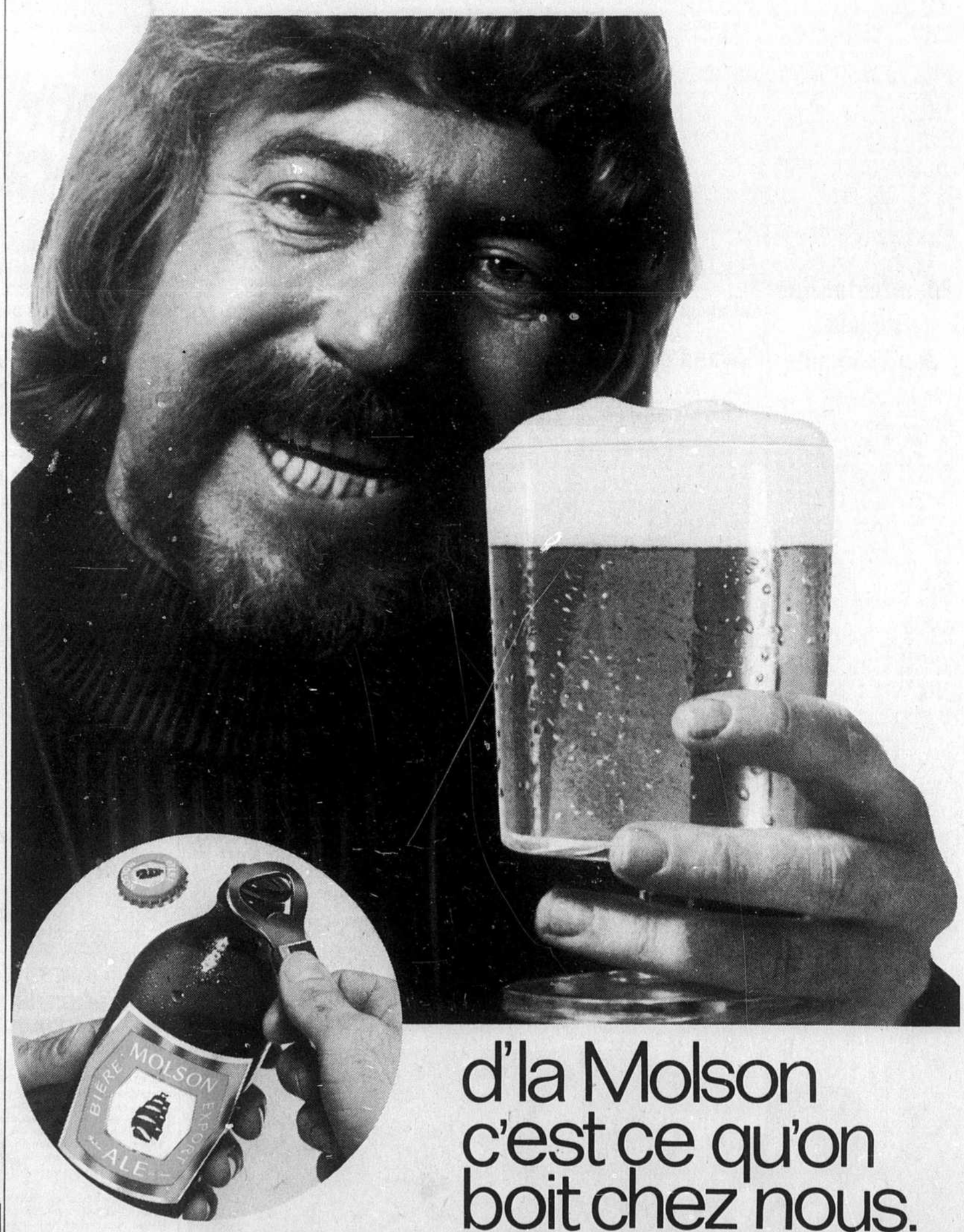
VENTE 4e ANNIVERSAIRE

Ouvert jusqu'à 10 heures du soir
Vendredi - Samedi - Dimanche
les 21-22-23 avril seulement

NASH
PLAN DE FINANCE
SUR LES LIEUX

LE PLUS GRAND CENTRE DE CAMPING AU CANADA
CAMPING CENTRE
(Div. de Nash equipment Corp.)
5125, CÔTE VERTU O. Sortie 38 Transcanadienne
Montréal 384 — Tél.: 336-0900

Samedi: de 9h A.M. à 5h P.M.
Dimanche: 12h A.M. à 5h P.M.
Lundi au Vendredi: de 9h. A.M. à 9h. P.M. (soirs)



d'la Molson
c'est ce qu'on
boit chez nous.

Salut!